LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Mars 2006

Table des matières

1	Les travaux législatifs et les réformes en cours	3
2	Coûts et financements du système scolaire luxembourgeois	10
3	L'évolution de la démographie scolaire	12
4	Les infrastructures scolaires	13
5	Les ressources humaines de l'éducation nationale	16
6	La scolarisation des enfants à besoins spécifiques	25
7	L'enseignement primaire	26
8	L'enseignement secondaire et secondaire technique	28
9	Les actions culturelles et éducatives dans les écoles et les lycées	29
10	La réforme de la formation professionnelle	34
11	L'Apprentissage tout au long de la vie	35
12	La réforme du CPOS et les travaux des SPOS	43
13	La scolarisation des enfants étrangers	45
14	La Prévention de l'exclusion scolaire	48
15	Les nouvelles technologies dans l'enseignement	51
16	L'évaluation du système éducatif	53
17	L'action européenne et les relations internationales	57
18	La réforme de l'administration	63
19	Annexes	66

1 LES TRAVAUX LEGISLATIFS ET LES RÉFORMES EN COURS

1.1 LE NEIE LYCÉE

Le concept et les projets législatifs du Neie Lycée ont été élaborés de septembre 2004 à février 2005. En mars 2005 le projet fut présenté au public qui pouvait s'informer entre autres lors d'une exposition au ministère. La loi portant création du Neie Lycée a été signée par le Grand-Duc le 25 juillet 2005.

Le Neie Lycée – l'essentiel

* classes offertes: 7e-4e de l'enseignement secondaire, 7e-9e de l'enseignement secondaire technique y compris le régime préparatoire,

* Ganzdagschoul: enseignement alternant avec des séquences d'étude et des récréations organisées pendant 8 heures par jour et 5 jours par semaine,

* le lycée est ouvert 10 heures par jour en période scolaire et 20 demi-journées pendant les vacances d'été,

* hormis les langues et les mathématiques, les branches traditionnelles sont regroupées en 4 branches. Le perfectionnement est également considéré comme branche. La branche "éducation aux valeurs" transmet aux élèves des notions sur les valeurs fondées sur les Droits de l'Homme. Ces notions s'articulent prioritairement autour du vécu des élèves et plus particulièrement autour de la coopération qui fait partie du profil éducatif du lycée.
Le cours d'éducation aux valeurs transmet également des savoirs sur les religions et les courants de pensée les plus marquants sur le plan mondial,

* les enseignants dont la tâche se compose de 18 leçons d'enseignement et de 12 heures d'activités au sein de l'école et les éducateurs travaillent en équipe pédagogique,

* l'équipe pédagogique organise une disponibilité pour les élèves et les parents,

* les parents sont associés à l'orientation de leur enfant,

* l'évaluation se fait sur la base d'un portfolio comprenant: un journal de bord qui appartient à l'élève et dans lequel il documente sa progression, un dossier contenant les travaux réalisés par l'élève, les bulletins. À la fin du cycle, l'orientation est faite par un jury externe.

Le lieu initialement prévu pour les premières années de fonctionnement du lycée, dans une école primaire au Kirchberg, présenta certains inconvénients de façon que la décision fut prise en juin d'installer le lycée pilote sur le site Paul Wurth à Hollerich, dans des structures provisoires. Ces infrastructures furent aménagées en été.

Les cours démarrèrent en septembre avec 155 élèves répartis sur les classes de 7e de l'enseignement secondaire, du cycle inférieur et du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique.

En mars le Gouvernement a institué un groupe d'accompagnement pour la mise en œuvre de l'éducation aux valeurs. Il est composé de personnes choisies en raison de leur connaissance en matière de religion ou de laïcité.

Un groupe de conseil pédagogique a été constitué en mai 2005; il est composé de spécialistes européens du monde professionnel de l'éducation ; il se réunit à intervalles réguliers pour analyser la démarche du Neie Lycée et conseiller les responsables.

L'école comprendra en 2006-2007 les classes de 7e et de 6e/8e, en 2007-2008, celles de 7e, 6e et 5e respectivement 8e et 9e.

1.2 LA RÉFORME DES CRITÈRES DE PROMOTION

Un document de réflexion avait été soumis fin 2004 aux lycées et aux partenaires scolaires. L'objectif principal était d'aboutir à un dispositif réglementaire unique et cohérent pour toutes les classes de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique. Permettre aux élèves de mettre en valeur leurs points forts et veiller à ce qu'ils bénéficient d'une remédiation là où ils ont des problèmes constituait l'élément nouveau par rapport aux réglementations antérieures.

En fonction des avis reçus, un règlement grand-ducal fut élaboré, soumis à l'avis du Conseil d'État et signé par le Grand-Duc le 14 juillet 2005. Ce règlement est en vigueur depuis la rentrée de septembre 2005 dans toutes les classes de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique, classes terminales exclues.

Les aspects les plus importants:

* une remédiation qui prend obligatoirement effet dès que l'élève présente des signes de problèmes scolaires. Elle est assortie d'une responsabilité et d'une autonomie plus grandes pour les communautés scolaires qui définissent elles-mêmes la démarche de remédiation de l'école. Plus de 12 000 mesures de remédiation ont été inscrites en décembre 2005 sur les bulletins du 1er trimestre. Il s'agit de 6800 travaux supplémentaires corrigés par l'enseignant, 3300 cours d'appui, 2150 mesures de remédiation visant les méthodes d'apprentissage et 150 réorientations

* une information plus précise de l'élève et de ses parents,

* la possibilité de compenser une ou deux notes insuffisantes à condition que la moyenne soit d'autant plus élevée,

* l'admission à certaines sections de 3e ou certaines voies de formation de 10e est assortie de conditions.

Pour 2006, il est prévu de revoir dans le même sens les règlements concernant les examens de fin d'études. Des avant-projets ont été soumis à l'avis des partenaires scolaires en novembre 2005.

1.3 LA RÉGULARISATION DU PERSONNEL DU SREA

Par la loi du 10 août 2005 portant engagement à durée indéterminée des membres du personnel du Service ré-éducatif ambulatoire (SREA), la situation de travail des agents en question a été régularisée. Cette décision rend possible la constitution d'équipes stables pour travailler avec les enfants à besoins spécifiques dans leurs classes; elle souligne la volonté du gouvernement et du législateur de promouvoir une politique d'intégration des enfants à besoins spécifiques.

1.4 LA RECONNAISSANCE DE BACS NON-EUROPÉENS

La reconnaissance des diplômes de fin d'études secondaires se base sur les conventions de Paris et de Lisbonne sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne du Conseil de l'Europe. Les requérants de pays n'ayant pas signé et ratifié ces conventions en étaient exclus. Avec le règlement grand-ducal du 4 avril 2005 cette reconnaissance devient possible si:
- le requérant détient un diplôme d'études supérieures d'une durée de trois ans délivré par une université d'un Etat membre de l'UE,
- si le baccalauréat du requérant répond à certaines conditions (12 années d'études, deux langues à l'examen dont le français ou l'allemand) et si le requérant est inscrit à une université d'un Etat membre de l'UE.

En 2005 le service de reconnaissance des diplômes a reçu 122 demandes, dont 56% en provenance de pays africains. Dans la plupart des cas l'inscription à l'université du Luxembourg constituait le motif de la demande. Seulement 12 % des diplômes ont été reconnus équivalents, les requérants pouvant se prévaloir des conditions susmentionnées.

1.5 LA LOI CADRE DU PERSONNEL

La loi fixant les cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique a permis de fondre dans un texte cohérent les différentes dispositions concernant les cadres du personnel des lycées et des lycées techniques. À la même occasion les cadres du personnel ont pu être élargis par la création de nouvelles carrières dans l'administration, notamment celles de l'éducateur gradué, de l'éducateur ainsi que celle de l'informaticien diplômé.

1.6 LE LYCÉE TECHNIQUE POUR PROFESSIONS EDUCATIVES ET SOCIALES

Depuis 1990 les études d'éducateur gradué et d'éducateur ont été offertes dans le cadre de l'Institut d'Études Éducatives et Sociales.

Par la loi du 12 août 2003 portant création de l'Université du Luxembourg la formation de l'éducateur gradué fut intégrée dans la nouvelle Faculté des Lettres, des Sciences humaines, des Arts et des Sciences de l'Éducation.

Dès lors s'est posée la question du maintien de la formation de l'éducateur qui relève de l'enseignement secondaire technique dans un institut qui n'assure désormais plus qu'une partie des formations pour lesquelles il a été créé.

Le gouvernement a opté pour l'intégration à part entière de la formation de l'éducateur dans le cadre de l'enseignement secondaire technique. Par la loi du 10 août 2005 le législateur a créé un lycée technique offrant exclusivement des formations dans le domaine éducatif et social. Cette solution permet simultanément de s'appuyer sur l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires en vigueur pour l'enseignement postprimaire et de sauvegarder l'expérience pédagogique acquise pendant les dernières décennies et d'optimiser les études actuelles.
La création d'un lycée technique pour professions éducatives et sociales impliquait également l'intégration en son sein du personnel de l'Institut pour Études Éducatives et Sociales.

La loi précitée précise également les mécanismes et procédures de reconnaissance des diplômes afférents émis dans le cadre de l'Union européenne.

Un relevé complet des mesures législatives et réglementaires qui ont été prises dans le courant de l'année 2005 est joint à l'annexe du rapport.

1.7 L'IMPLÉMENTATION DE L'ENSEIGNEMENT PAR COMPÉTENCES DANS L'ÉCOLE LUXEMBOURGEOISE

Le passage d'un enseignement fondé principalement sur la reproduction de savoirs appris à un enseignement fondé sur l'acquisition de compétences, c'est à dire la capacité de mettre en œuvre ces savoirs, constitue un changement de paradigme qui touche à tous les aspects de l'école.

Ce mouvement de transformation de l'enseignement a démarré aux Etats Unis dans les années 80 avec la crise de conscience provoquée par la publication du rapport "Nation at risk" qui jeta une lumière crue sur les piètres capacités des élèves américains. Aujourd'hui, popularisé dans les tests de l'enquête PISA, il atteint tous les systèmes scolaires européens.

L'école luxembourgeoise dont les programmes ont été traditionnellement définis de manière implicite par les manuels scolaires et les épreuves d'examen, ne peut pas s'y soustraire, d'autant plus qu'elle doit désormais garantir la cohérence dans un système d'autonomie partielle des écoles. Elle est donc obligée de donner aux écoles des indications claires sur les savoirs, les savoir faire et les attitudes réunis dans un socle de compétences que tous les élèves doivent atteindre et les savoirs, les savoir faire et les attitudes qu'il faut viser par delà. Elle doit pareillement disposer d'instruments de mesure permettant de vérifier si les objectifs ont été atteints dans toutes les écoles.

La possibilité de mettre en place des cycles et la perspective d'une évaluation plus positive des élèves constituent deux autres avantages de cette réorganisation de l'enseignement.

Le lancement de cette opération a démarré en 2005. Il faudra compter sans doute 4 années avant d'avoir pu implémenter ce nouvel enseignement et encore faut-il tenir compte du fait que le Luxembourg ne dispose que de peu de ressources pour accomplir ce travail. Toutefois, même s'il n'existe aucun modèle universel facilement adaptable à notre contexte, un énorme potentiel d'expériences est à disposition. C'est sans conteste un atout pour notre pays de pouvoir s'inspirer des expériences positives et négatives des pays voisins et de nos partenaires suisses et scandinaves.

Afin de donner une cohérence aux documents à produire dans les différents ordres d'enseignement, la première étape a été d'élaborer un texte de référence qui décrit les compétences transversales considérées comme essentielles à la poursuite des études, à l'insertion professionnelle et sociale ainsi qu'au développement de l'identité personnelle. Tous les ordres d'enseignement, à savoir l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et post-primaire, contribueront progressivement à développer ces compétences auprès des élèves tout au long de leur parcours scolaire.

De ce fait, ce document constitue, pour l'école publique luxembourgeoise, un fil directeur commun pour l'élaboration de socles de compétences à développer dans les différents ordres d'enseignement et dans les différentes matières.

À l'enseignement primaire, l'implémentation du concept des compétences se fait simultanément avec l'organisation de l'école par cycles d'apprentissage telle qu'elle est prévue dans le cadre de la réforme de la loi scolaire. Un groupe de travail du SCRIPT a développé en 2005 une ébauche d'un socle de compétences transversales et des socles disciplinaires pour les différents cycles. Les travaux sont discutés et validés par un groupe d'accompagnement composé de représentants des parents et d'enseignants.

À l'enseignement post-primaire plusieurs projets sont menés en parallèle.

Pour les mathématiques, une première ébauche d'un socle de compétences pour les 4 premières années a été élaborée et a été agréée par les Commissions nationales pour les Programmes et les collèges des directeurs. La stratégie d'implémentation prévoit une phase de sensibilisation des enseignants, l'organisation de formations continues et la mise en place d'un outil d'évaluation. Il est prévu que les socles de compétences, les programmes afférents et des propositions d'évaluation seront prêts pour la rentrée 2006-2007.

Pour les langues, un groupe de travail comprenant chaque fois deux enseignants de français, d'allemand et d'anglais de l'enseignement secondaire technique et de l'enseignement secondaire a rédigé un référentiel de compétences pour la fin du cycle inférieur en se basant essentiellement sur les publications du Conseil de l'Europe : le Cadre européen de Référence pour les Langues et divers portfolios à l'usage des collèges (pour les élèves de 12 à 15 ans).

Pour les sciences un groupe de travail est chargé de définir les finalités d'un enseignement intégré des sciences dans le cycle inférieur de l'enseignement post-primaire ainsi qu'une stratégie d'implémentation.

1.8 LA RÉVISION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE ÉDUCATIVE

Afin de dresser un état des lieux sur la base duquel des pistes d'action peuvent être identifiées pour une révision de l'enseignement des langues le ministère de l'éducation nationale s'est adressé au Conseil de l'Europe pour se faire accompagner dans l'établissement d'un profil de la politique linguistique éducative luxembourgeoise.

Ce profil permettra de faire le point sur la situation de l'éducation linguistique au Luxembourg. De plus, il aidera à identifier les pistes d'actions pour améliorer la qualité des connaissances langagières et des capacités communicationnelles de nos jeunes, tout en évitant que les exigences en langues ne se transforment en barrière insurmontable pour l'accès à une qualification.

Le schéma établi par le Conseil de l'Europe a prévu pour 2005 les travaux préparatoires suivants: un rapport national décrivant l'apprentissage des langues dans le contexte de notre pays a été rédigé par le Centre d'Études sur la situation des jeunes en Europe (CESIJE); ce

rapport a été officiellement publié par le Conseil de l'Europe en novembre. Il a été présenté notamment aux professeurs de langues de l'enseignement secondaire et aux inspecteurs de l'enseignement primaire.

Le rapport national a servi de document de base à un groupe international d'experts nommés par le Conseil de l'Europe pour établir dans une deuxième phase un rapport d'évaluation sur la situation linguistique au Luxembourg, dont les conclusions ont été présentées et discutées lors d'une table ronde en date du 1er décembre et à laquelle ont été invitées les personnes que les experts avaient déjà rencontrées au printemps pour se faire une image plus précise et concrète de la situation luxembourgeoise ainsi que les présidents des Commissions nationales et les membres de différents groupes de travail concernés.

Sur la base des conclusions de la table-ronde et des entretiens qu'ils ont eus avec les responsables du ministère, les experts ont commencé à rédiger le "Profil de la politique linguistique éducative du Luxembourg" qu'il est prévu de présenter au public en mars 2006 et de soumettre à un large débat.

les trois thèses autour desquelles s'articuleront les axes d'action

1. le besoin sociétal, politique et économique d'un accord sur les objectifs poursuivis par l'enseignement des langues dépasse dans son urgence et dans ses contenus le simple consensus sur la nécessité du trilinguisme de tous les résidents au Luxembourg.

2. l'objectif de trilinguisme propre au Luxembourg n'est pas incompatible avec une adaptation des cursus individuels en langues pour tenir compte des aptitudes, des besoins et des contraintes liées à la situation linguistique de chacun.

3. tout plaide en faveur d'une meilleure exploitation des ressources et des potentialités présentes au Luxembourg.

1.9 L'ÉTUDE SUR LE REDOUBLEMENT CONFIRME L'URGENCE DES MESURES A PRENDRE

Les chiffres de l'étude « Analyse des Klassenwiederholens im primären und postprimären Bereich » réalisée en 2005 confirment le constat connu depuis des années : le taux de redoublement au Luxembourg est effarant :

A l'école primaire, le taux moyen de redoublement est de 5%, c.-à-d. tous les ans, cinq pour cent des élèves de l'école primaire échouent. En Allemagne et en Suisse, ce taux est de 1,6%, en Wallonie de 3,4%, en Finlande de 0,5%.
À l'enseignement secondaire, le taux d'échec moyen est de 10,9 % (la moitié à peu près par un échec direct, l'autre moitié suite à un ajournement non réussi).
Au cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique, le taux d'échec est de 24,8%, mais la grande majorité de ces élèves est orientée vers une voie pédagogique moins exigeante. Il n'y a ainsi que 4,8% de redoublements.
Les taux d'échec au régime technique varient selon la classe de 20 à 25%, ceux de la formation de technicien de 30 à 33%.

L'étude a fait une analyse détaillée du parcours de plusieurs cohortes d'élèves. Les conclusions sont univoques et confirment la kyrielle d'études internationales y afférentes : le redoublement n'a pas d'effet bénéfique sur le parcours scolaire ultérieur des élèves concernés. En plus c'est une mesure extrêmement coûteuse.

1.10 L'AUTONOMIE ET L'ÉVALUATION DES LYCÉES

L'évaluation externe et interne des lycées publics est mise en œuvre, depuis janvier 2005, sous la dénomination de « Protocole d'action Qualité Scolaire » (PAQS).

La première démarche prévoit une évaluation externe par un diagnostic et un bilan dressés par une équipe d'évaluateurs du ministère dans un « rapport lycée » (RL).

La loi du 25-06-04 prévoit un certain nombre d'évaluations externes et internes des lycées. Une motion adoptée lors du débat de consultation PISA (15-03-05) invite le Gouvernement à " mettre en place un dispositif d'évaluation et d'accompagnement sur base d'un rapport annuel auquel chaque établissement et chaque école peut recourir pour élaborer un plan de développement de l'école et d'amélioration de la qualité de son enseignement. " Le Protocole d'Action " Qualité scolaire " (PAQS) répond à ces demandes.
Grâce au " rapport lycée " (RL), il est possible de proposer aux établissements des évaluations mettant en jeu, à côté de leurs propres résultats et données, des valeurs de comparaison nationales. Elles permettent de définir certains indicateurs de base pour évaluer et donc aussi contrôler des processus. Elles peuvent aussi servir à fixer des objectifs tant au plan national qu'à celui des lycées.

Les procédures d'évaluation du PAQS s'inspirent de modèles français, allemands, autrichiens et suisses. Leur adaptation aux spécificités du système luxembourgeois (grâce notamment à la saisie exhaustive, pour les lycées public, des données au moyen du " fichier élèves ") a permis de construire un modèle original basé sur le dialogue et la concertation étroite entre évaluateurs et évalués. Il répond aux critères de qualité de la DeGEval (Deutsche Gesellschaft für Evaluation).

L'évaluation proprement dite est de nature mixte. En ce qu'elle établit un diagnostic et qu'elle fait un " bilan " de données budgétaires et de gestion, de résultats scolaires, elle est sommative. Du fait d'associer étroitement les évalués à la démarche, en insistant autant sur les processus que sur les résultats, elle est aussi formative. En invitant les établissements à faire leur auto-évaluation, elle se situe dans le cadre de recommandations européennes reprises par le Conseil Supérieur de l'Education Nationale (CSEN).

Le rapport-lycée est soumis à l'avis et aux commentaires du Conseil d'Éducation de chaque lycée. Les établissements sont invités à faire leur évaluation interne et à prendre position vis-à-vis du ministère dans un délai d'environ un mois.

La seconde démarche prévoit que dans un tiers des établissements, des objectifs communs à atteindre seront ensuite fixés et consignés dans un « protocole d'action qualité scolaire ». La mise en œuvre, sur 3 ans, de ces objectifs est contrôlée de manière conjointe par la direction de l'établissement et le département du ministère.

Les établissements débutant en janvier 2006 sont : LAM, LN, LTA, LTB, LTETT, LTJBM (qui tous participent déjà au projet "Cycle inférieur" ainsi que LGE et LHCE en tant que lycées classiques disposant déjà d'une charte scolaire.
Après 3 ans, tous les établissements publics auront participé au PAQS et le cycle recommencera.

Il est prévu d'étendre progressivement cette pratique d'évaluation aux écoles primaires et à la formation professionnelle.

Pour l'heure des réflexions sur la création d'une "Agence qualité dans les écoles" chargée d'assurer l'évaluation des écoles et par extension de l'ensemble du système éducatif sont en cours.

2 COUTS ET FINANCEMENTS DU SYSTEME SCOLAIRE LUXEMBOURGEOIS

2.1 LE BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Les principales catégories de dépenses au budget de l'Éducation nationale (sections 10.0 à 11.3 et 40.0 à 41.3) se présentent comme suit pour les exercices 2004 à 2006:

Catégorie de dépenses	Compte 2004	Part en % du total	Budget 2005	Part en % du total	Budget 2006	Part en % du total
Dépenses de personnel	528.538.143	72,29	536.787.153	75,18	596.531.662	74,71
Indemnités	29.020.279	3,97	29.696.802	4,16	30.979.570	3,88
Frais pour projets	2.231.390	0,31	2.695.650	0,38	2.776.342	0,35
Frais de fonctionnement et frais divers	27.665.313	3,78	24.383.096	3,42	26.636.878	3,34
Transferts aux entreprises	13.059.947	1,79	16.064.800	2,25	14.335.289	1,80
Subsides et bourses d'études	6.353.490	0,87	6.761.024	0,95	7.288.901	0,91
Transferts aux services de l'État à gestion séparée et aux Chambres professionnelles	14.333.159	1,96	21.107.272	2,96	26.143.324	3,27
Remboursements aux communes	46.788.061	6,40	26.745.058	3,75	37.803.648	4,73
Transferts aux écoles privées	55.702.467	7,62	45.100.644	6,32	52.595.764	6,59
Acquisitions de biens meubles durables et de biens incorporels	7.478.946	1,02	4.645.167	0,65	3.325.760	0,42
Total	731.171.195	100,00	713.986.666	100,00	798.417.138	100,00

Les dépenses de personnel représentent environ 75% du budget du département. La forte progression entre 2005 et 2006 résulte de la poursuite du programme de recrutement d'enseignants, de la mise en service de nouveaux lycées et de l'adaptation des crédits à l'évolution du nombre-indice.

La rubrique indemnités couvre les rémunérations des correcteurs des épreuves d'examen, des conseils d'orientation lors du passage primaire-postprimaire et les jetons de présence attribués aux membres des nombreux groupes de travail et commissions.

Les frais pour projets couvrent les projets d'innovation, dont la mise en place du Neie Lycée et d'un système de monitoring de l'enseignement, les études comparatives internationales et le protocole d'action pour la qualité scolaire. Parmi les transferts aux entreprises, la participation aux actions de formation continue du personnel représente le poste le plus important.

En chiffres absolus, les dotations aux services de l'État à gestion séparée (SEGS) connaissent une progression très marquée entre 2004 et 2006, suite à la généralisation du système de gestion séparée dans le contexte de l'autonomie partielle des lycées en 2006.

La régression des crédits pour l'acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels n'est qu'apparente, dans la mesure où ils ont été partiellement transférés aux services de l'État à gestion séparée.
Les remboursements aux communes subissent des fluctuations très marquées d'un exercice à l'autre, en raison notamment de la présentation irrégulière des décomptes pour le remplacement de personnel enseignant.

2.2 ANALYSE DE L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2003

1. Répartition des dépenses par financeur et par ordre d'enseignement

Ordre d'enseignement / Financeur	**Éducation préscolaire Enseignement primaire**	**Enseignement secondaire**	**Enseignement secondaire technique**	Total
Ministère de l'Éducation nationale[1)]	194.488.489 €	110.393.829 €	238.922.385 €	**543.804.703 €**
Communes	260.889.797 €			**260.889.797 €**
Administration des Bâtiments publics	76.892 €	26.087.100 €	52.390.471 €	**78.554.463 €**
Ministère de la Famille[2)]	13.853.830 €	2.703.128 €	5.394.244 €	**21.951.202 €**
Ministère de l'Intérieur	13.697.037 €			**13.697.037 €**
Ministère des Transports		4.699.561 €	9.378.239 €	**14.077.800 €**
Autres financeurs	226.443 €			**226.443 €**
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	18.360.435 €	7.025.022 €	14.110.525 €	**39.495.982 €**
Ministère de la Santé	112.137 €	23.287 €	46.470 €	**181.894 €**
Total	**501.705.058 €**	**150.931.927 €**	**320.242.334€**	**972.879.319 €**

[1)] en 2003, Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports
[2)] en 2003, Ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse

2. Répartition des dépenses par affectation et par ordre d'enseignement

Ordre d'enseignement / Affectation	**Éducation préscolaire Enseignement primaire**	**Enseignement secondaire**	**Enseignement secondaire technique**	Total
Rémunération du personnel enseignant	290.757.400 €	91.781.798 €	189.361.154 €	**571.900.352 €**
Rémunération du personnel non-enseignant	40.469.542 €	14.929.237 €	40.251.493 €	**95.650.271 €**
Autres dépenses courantes	74.055.802 €	17.214.926 €	36.044.380 €	**127.315.109 €**
Dépenses en capital	96.422.314 €	27.005.965 €	54.585.308 €	**178.013.587 €**
Total	**501.705.058 €**	**150.931.927 €**	**320.242.334 €**	**972.879.319 €**

3 L'EVOLUTION DE LA DEMOGRAPHIE SCOLAIRE

Le plan directeur sectoriel « lycées » établi en 2000 prévoyait une augmentation significative de la population scolaire. En effet, la fourchette nationale de la croissance des effectifs scolarisés dans l'enseignement post-primaire public entre l'année 2000 et l'année 2010 était estimée à [+7000 à +11000], soit 700 à 1.000 élèves supplémentaires par année.

Toutefois, entre 2000/01 et 2003/04, le nombre d'élèves de l'enseignement post-primaire public est passé de 28.409 à 30.056, ce qui équivaut à une augmentation annuelle de 550 élèves en moyenne. Un léger ralentissement de la croissance démographique scolaire semble donc s'opérer depuis 2 à 3 ans en comparaison avec la moyenne annuelle de croissance de 898 élèves observée entre 1990/91 et 2000/01.

Les projections pour les années à venir partent de l'hypothèse que le solde migratoire global diminuera de 4000 en 1995 à 2500 en 2010 et à 2000 en 2015. Les effectifs potentiels de l'enseignement postprimaire seraient à l'horizon 2013, supérieurs de près de 15 % à ceux de 2003.

Pour trouver les réponses adéquates aux problèmes liés à l'accroissement de la population scolaire, le Gouvernement a fait élaborer le plan directeur sectoriel « lycées » dont voici les principales conclusions :
découpement de l'espace scolaire en 4 pôles;
application du principe de l'inscription prioritaire pour les élèves de 7e ;
définition des sites pour les trois nouveaux lycées dans une première phase;
standardisation des bâtiments scolaires permettant d'accélérer le temps de construction des nouveaux lycées.

Le plan avait retenu la construction de six lycées supplémentaires. Celui de Redange est en voie de construction, les projets de loi concernant la réalisation des lycées de Junglinster et de Esch—Belval sont en voie d'élaboration.

Le groupe de travail chargé du suivi du plan directeur sectoriel « lycées » mis en place à la fin de l'année a pour mission:

d'assurer le suivi continu de la mise en œuvre du plan directeur sectoriel à moyen et long terme;
d'informer régulièrement les décideurs politiques sur la mise en œuvre du plan directeur sectoriel;
de réajuster le cas échéant la mise en place de la nouvelle armature scolaire. Dans ce cadre, le groupe prendra les décisions concernant l'implantation de nouveaux lycées supplémentaires.

les instruments de mesure:

avec la mise en place du "Fichier des élèves de l'enseignement secondaire et secondaire technique", en production depuis juin 2003, le ministère dispose maintenant d'un puissant instrument d'analyse de l'état et des performances de l'enseignement post-primaire. Le mise à disposition de la gestion des notes et l'édition des bulletins a permis de faire plusieurs enquêtes de pointe qui auparavant étaient impossibles à réaliser.
Il est prévu d'établir un fichier analogue pour l'enseignement primaire.

.

4 LES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

4.1 ETAT D'AVANCEMENT ET PROJECTIONS

Établissement	Date du vote	Description du projet	État d'avancement	mise en fonction
Lycée de Garçons Luxembourg	23.03.95	Réhabilitation des infrastructures	Le projet est terminé.	
Lycée Technique Michel Lucius		Réhabilitation des infrastructures	La nouvelle aile des sciences à été mise en service.	2005
Lycée Robert Schuman		Extension ancien bâtiment Construction d'infrastructures d'accueil et de salles de classe supplémentaires	regroupement des salles spéciales 1ère phase Les travaux de gros-œuvre sont en phase finale.	2005 2008
Lycée Technique Joseph Bech	18.03.98	Réhabilitation de l'ancien bâtiment	Les études relatives à la démolition et la reconstruction de l'ancien bâtiment ainsi que la construction d'une unité administrative pour remplacer les structures mobiles actuelles sont en cours.	
Lycée Technique Nic Biever	27.01.99	Extension du Lycée technique Nic Biever Phase II	Les travaux de construction de la nouvelle aile du bâtiment principal sont en cours.	2007
Lycée Classique Diekirch		Réaménagement et Extension	Les travaux de reconversion de l'ancien internat en espace scolaire sont en planification. Le début des travaux est prévu pour septembre 2006.	2008
Lycée Technique d'Esch-sur-Alzette (Raemerich)	29.03.99		Mise en service du lycée en janvier 2005	2005
Lycée du Nord	14.06.01	Réaménagement et Extension Phase II	Chantier en cours	
Lycée Technique Mathias Adam	16.04.02	Construction d'un nouveau lycée défini par le "Plan sectoriel Lycées"	Les travaux de gros-œuvre sont en cours	sept.07
Lycée Technique du Centre (annexe Dommeldange)	12.12.02	Regroupement des cinq annexes provisoires	Les travaux de gros-œuvre sont en cours	sept.07
Lycée Technique "Atert-Lycée"	25.11.03	Construction d'un nouveau lycée et d'un internat définis par le "Plan sectoriel Lycées"	Chantier en cours. Les travaux de gros-œuvre au bâtiment principal sont terminés	sept.08
Lycée Technique à Lallange	17.12.03	Réhabilitation et agrandissement des infrastructures	Actuellement l'enseignement est assuré sur 3 sites différents Les travaux de démolition sont prévus pour février 2006	2008

Lycée Technique Hôtelier "Alexis Heck" à Diekirch		Programme de renouvellement des cuisines	Poursuite des travaux de remise en état et d'équipement Acquisition de l'Hôtel Star servant d'internat	2006 sept.05
Lycée Technique Mathias Adam – annexe "Jencker" à Differdange	03.08.05	Réhabilitation et extension de l'ancienne école primaire "Jencker" à Differdange	Le début des travaux est prévu pour 2006	

Projets en préparation

Établissement	Description du projet	Etat d'avancement dans la procédure
Lycée Technique de Bonnevoie	Agrandissement des infrastructures du lycée	
Lycée Technique pour Professions de Santé (siège et Centre Luxembourg	Construction d'un nouveau lycée regroupant le siège ainsi que le Centre de Formation Luxembourg actuellement logés dans des structures provisoires	La planification du projet de construction est en cours
Lycée Hubert Clement à Esch-sur-Alzette	Construction d'une nouvelle infrastructure	Des études de faisabilité sont en cours
Lycée Technique à Junglinster	Construction d'un nouveau lycée défini par le "Plan directeur sectoriel Lycées"	L'acquisition des terrains est en cours
Lycée Technique à Belval-Ouest	Construction d'un nouveau lycée défini par le "Plan directeur sectoriel Lycées"	Remise de l'avant-projet sommaire
Lycée Technique Agricole	Agrandissement et réhabilitation du lycée	Finalisation du programme de construction Construction d'une infrastructure provisoire pour 14 classes et de serres prévue pour début 2006
Lycée Technique pour Professions de Santé- Centre de Formation Ettelbrück	Construction d'une nouvelle infrastructure définitive adaptée aux besoins réels	
Centre National de Formation Professionnelle – annexe Ettelbrück	Construction d'une nouvelle infrastructure définitive adaptée aux besoins réels	
Lycée Technique Ettelbrück	Agrandissement et réaménagement du lycée ainsi que des infrastructures sportives	
De Neie Lycée	Installation d'infrastructures provisoires Construction d'un nouveau lycée	Mise en fonction: septembre 2005 Présentation du programme de construction
Lycée Technique pour Professions Éducatives et Sociales	Construction d'un nouveau lycée à Mersch	Programme de construction en élaboration

Centre de Logopédie	Réhabilitation et agrandissement du Centre	Programme de construction en élaboration
Lycée Technique du Centre	Construction d'une structure d'accueil et d'un complexe sportif	

4.2 LE SERVICE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Les lignes d'action

En concertation avec le ministère de la Santé le service s'est engagé dans la lutte pour une alimentation saine en canalisant l'offre des restaurants scolaires vers une alimentation plus saine, tout en tenant compte des goûts et préférences de sa clientèle, de même que de la concurrence externe à l'école.
Par ailleurs, pour l'achat des matières premières, il préconise auprès des chefs de restaurants scolaires le recours à des produits du terroir et à des fournisseurs régionaux, si possible à proximité des établissements scolaires.

la gestion de la restauration scolaire s'informatise:

mise en place d'un système informatisé des achats
informatisation de la gestion de l'inventaire, de même que des réparations de tous les équipements des restaurants scolaires
introduction d'une comptabilité analytique informatisée par site
facilité de réservation *« eRestauration scolaire »* par le biais du site *« My school »*

La fréquentation des restaurants

Au courant de l'année 2005, un total global de 813.807 élèves et d'enseignants ont pris des repas subventionnés par le ministère dans les restaurants scolaires du postprimaire au Grand-Duché de Luxembourg.
On peut constater une diminution du total des fréquentations par rapport aux totaux des années précédentes. Ceci est dû au fait qu'à partir de 2005 sont pris en considération comme « fréquentation » *uniquement* les repas servis dans les restaurants scolaires et non pas des prestations annexes, telles que la vente de sandwichs, de boissons, de viennoiseries, etc.

Fréquentation des restaurants de 2002 à 2005

Etablissement scolaire	Nombre de menus par année scolaire 2002 / 2003	Nombre de menus par année scolaire 2003 / 2004	Nombre de menus 2005
Athénée	25.616	22.898	18.813
Lycée de Garçons Luxembourg	21.660	22.859	14.032
Lycée de Garçons Esch	37.202	40.220	34.560
Lycée Classique et Technique Echternach	20.509	41.237	57.751
Lycée Classique Diekirch	34.701	34.716	36.084
Lycée Hubert Clément	30.675	53.241	31.892
Lycée du Nord	20.689	21.830	19.138
Lycée Michel Rodange	21.992	25.993	27.980
Lycée Robert Schuman	36.825	52.286	22.186

Lycée Technique Lallange	8.748	15.712	7.124
Lycée Technique des Arts et Métiers	26.501	23.422	24.140
Lycée Technique Ettelbruck	30.379	26.942	26.933
Lycée Technique Nic Biever	34.862	44.459	18.946
Lycée Technique Mathias Adam	14.574	16.960	13.979
Lycée Technique Joseph Bech	12.056	30.117	14.939
Lycée Technique Ecole de Commerce et de Gestion	(*1)	(*1)	(*1)
FORUM	111.251	109.864	77.226
Lycée Technique Josy Barthel	-	-	54.850
Lycée Technique Michel Lucius	29.588	36.184	32.316
Lycée Technique du Centre	42.930	60.990	52.420
Lycée Technique d'Esch	9.482	17.430	57.894
Lycée Technique Agricole Institut St Joseph Ettelbruck	19.681	38.855	36.557
Neie Lycée (septembre-décembre 2005)	-	-	7.863
LTPS Luxembourg		2.991	3.008
CNFPC Esch	19.430	21.263	27.998
Institut pour enfants autistiques et psychotiques		(*2)29.381	3.978
EDIFF Echternach	-	-	2.829
EDIFF Roeser	-	-	921
EDIFF Luxembourg	-	-	1.750
IMC	-	-	21.837
EDIFF Clervaux	4.224	4.082	4.378
EDIFF Warken et LTPS Nord	11.129	10.971	9.322
EDIFF Esch	3.990 sept 02 –	8.813	8.896
ISERP	-	32.245	35.079
Centre de Langues	12.144	8.315	6.188
Total	**640.838**	**854.276**	**813.807**

(*1) établissement ravitaillé par le restaurant du FORUM
(*2) dans ce total figurent l'Institut pour enfants autistiques et psychotiques, l'EDIFF Echternach, l'EDIFF Roeser,l'EDIFF Luxembourg et l'IMC

5 LES RESSOURCES HUMAINES DE L'EDUCATION NATIONALE

Tant l'enseignement primaire que l'enseignement postprimaire manquent toujours cruellement d'enseignants brevetés remplissant intégralement les conditions légales pour être titularisés.

5.1 L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE

Afin de permettre à l'avenir une meilleure planification des besoins en personnel enseignant, le ministère compte fermement sur l'utilisation croissante par l'ensemble des administrations

communales du nouvel outil informatique Scolaria, conçu pour accélérer et rendre plus précises les prévisions de développement de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.

Actuellement, on constate que les besoins en personnel enseignant breveté restent très importants pour l'enseignement primaire, alors qu'ils tendent à se stabiliser pour l'éducation préscolaire.

En effet, la création de classes supplémentaires, le nombre important de départs à la retraite et la croissance constante du nombre de congés sans traitement, de congés pour travail à mi-temps, de services à temps partiel (équivalents à quelque 155 postes dans l'enseignement primaire et à 62 postes dans l'éducation préscolaire) ont pour conséquence que la résorption de la pénurie en personnel breveté ne se fait que très lentement, d'autant plus que l'extension du « team-teaching » et la mise en place de diverses mesures de remédiation tendent pour leur part à gonfler les besoins en personnel enseignant.

Si 211 candidats (161 candidats de l'option « instituteur de l'enseignement primaire » et 50 candidats de l'option « instituteur de l'éducation préscolaire ») ont passé avec succès les épreuves de l'examen-concours pour l'accès à la fonction d'instituteur organisé en 2005, le recrutement effectif de nouveaux enseignants brevetés à partir de la rentrée scolaire 2005 n'a cependant atteint que 184 instituteurs et institutrices, dont 53 pour l'éducation préscolaire et 131 pour l'enseignement primaire. Cette différence résulte entre autres du fait qu'un certain nombre de candidats de l'option « enseignement primaire » ont soit choisi d'intégrer le régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique, soit de poursuivre leurs études universitaires.

5.2 L'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE

Le rapport de planification élaboré par la commission permanente d'experts chargée de procéder aux études nécessaires à la planification des besoins en personnel enseignant, mise en place par la loi modifiée du 10 juin 1980 portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement postprimaire, a été remis à la Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle en juillet 2005 et le Gouvernement en conseil a arrêté en date du 29 juillet 2005 le volume et les échéances du programme de recrutement pour les années 2005/2006 à 2009/2010 :

Année scolaire 2005/2006	185 postes
Année scolaire 2006/2007	190 postes
Année scolaire 2007/2008	195 postes
Année scolaire 2008/2009	200 postes
Année scolaire 2009/2010	205 postes

Les conclusions suivantes se dégagent du bilan établi par la commission d'experts.

Les plans de recrutement successifs ne permettent de résorber que très légèrement les leçons supplémentaires actuelles ainsi que les leçons assurées par des chargés d'éducation et les vacataires, et encore sous condition que le nombre de réussites aux examens-concours permette d'occuper la totalité des postes disponibles. Ainsi, même si l'introduction d'une deuxième session annuelle des concours de recrutement a permis d'augmenter le nombre de candidats recrutés, celui-ci est cependant régulièrement resté en dessous du nombre de postes prévu par les plans de recrutement respectifs.

Constatant qu'avec le rythme de recrutement actuel, les besoins actuels ne pourront pas être résorbés la commission d'experts a tiré les conclusions suivantes:

« …la commission recommande en premier lieu d'éviter toute décharge supplémentaire ne découlant pas du programme gouvernemental, toute réforme entraînant une prolongation des études ou réduisant la tâche d'enseignement du personnel actuellement en place.

Toutefois, pour résorber d'une façon plus significative les leçons supplémentaires et les leçons assurées par les chargés d'éducation à durée déterminée, la Commission constate que des mesures plus incisives devraient être prises. »

Dès le deuxième semestre de l'année 2005, plusieurs groupes de travail ont été institués au sein du département ministériel afin d'examiner les moyens permettant d'améliorer quantitativement le recrutement de nouveaux enseignants sans pour autant diminuer le niveau de qualité requis;

d'élaborer de nouveaux concepts permettant de mieux utiliser toutes les possibilités d'intervention du corps enseignant en général et des enseignants brevetés/titularisés en particulier.

Un projet de loi portant création d'une réserve d'assistants pédagogiques auprès des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique a été déposé à la Chambre des Députés le 6 septembre 2005 (document parlementaire n° 5494). Ce projet a pour but d'apporter une solution durable à la situation statutaire des chargés d'éducation à durée déterminée.

5.3 JUGEMENTS ET ARRÊTS RENDUS PENDANT L'ANNÉE 2005

1. En matière de stage pédagogique :

Contestation de la décision de la commission d'examen refusant d'admettre des stagiaires à l'examen de fin de stage pédagogique (arrêts rendus le 18 janvier 2005) :

La Cour administrative a soulevé que l'appréciation portée par la commission d'examen sur les prestations du candidat est souveraine et qu'il n'appartient pas au juge de la contrôler à moins que le candidat ne puisse apporter la preuve d'une erreur manifeste d'appréciation.

Les juridictions administratives n'entendent pas s'immiscer dans le pouvoir d'appréciation des commissions d'examen, sauf si une erreur manifeste d'appréciation pouvait être prouvée. Les commissions d'examen doivent donc veiller à ce que leurs décisions soient suffisamment motivées et basées sur des éléments tout à fait objectifs.

2. Nomination à la fonction de professeur de sciences de l'enseignement secondaire technique :

Contestation du refus de nommer directement à la fonction sans passer par l'examen-concours de recrutement, ni par le stage, une personne ayant la qualification requise dans un autre Etat membre de l'Union européenne pour enseigner (jugement du 27 avril 2005, actuellement en voie d'appel) :

Les premiers juges ont estimé qu'un diplôme d'agrégé ne confère pas dans le pays de délivrance un droit à se voir nommer à la fonction publique d'enseignant, mais qu'il constitue le titre requis à l'entrée dans la carrière professionnelle d'enseignant. Toujours selon les juges, ce diplôme ne peut être qualifié au sens de l'article 3 de la directive 89/48 CE de « diplôme qui est prescrit par un autre Etat membre pour…exercer (cette même profession sur son territoire) et qui a été obtenu dans un Etat membre (…) ».

Le diplôme d'agrégé doit être considéré comme diplôme requis pour accéder à la carrière d'enseignant de l'enseignement secondaire et constitue donc uniquement la preuve suffisante de l'accomplissement des conditions d'études en vue de l'accès à la carrière de professeur au Luxembourg.

3. Requalification d'un CDD en CDI :

a. Dans un arrêt du 7 juin 2005, la Cour administrative, pour requalifier le contrat à durée déterminée d'un chargé d'éducation en contrat à durée indéterminée, a commencé par rappeler que selon la loi modifiée du 24 mai 1989 sur le contrat de travail un CDD ne peut être conclu que pour l'exécution d'une tâche précise et non durable et ne peut avoir pour objet de pourvoir durablement à un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise. Ensuite, les juges ont constaté que les contrats ne définissent pas leur objet, de sorte à ne pouvoir vérifier l'existence d'une des causes d'ouverture d'un CDD telles que définies à l'article 5 de la loi modifiée du 24 mai 1989 précitée, ni d'une autre cause.

b. Dans un jugement rendu le 12 octobre 2005, les juges administratifs ont requalifié un CDD en CDI notamment au motif que l'objet du contrat serait imprécis, en ce qu'il ne contiendrait pas la définition de son objet.

Le tribunal a soulevé que le chargé d'éducation en l'espèce était employé en tant que remplaçant non pas d'une personne déterminée mais en tant que supplétif chargé, en fonction des besoins de service et manifestement au gré des absences des professeurs, d'assurer leurs cours en leur lieu et place pour en conclure qu'il s'agirait d'un emploi durable.

Selon le tribunal, l'emploi revêtu par le chargé d'éducation ne saurait, de manière générale et globale, être considéré comme « tâche précise et non durable » au sens de l'article 5 (1) de la loi modifiée du 24 mai 1989 précitée.

5.4 LE RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS DE L'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE EN 2005

Le bilan des deux sessions des concours de recrutement organisées pendant l'année scolaire 2004/2005 oblige de constater que sur les 152 postes vacants disponibles pour l'admission au stage pédagogique des carrières de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique, 133 postes ont pu effectivement être occupés ; 19 postes sont donc restés vacants, soit 12.5 % des postes disponibles.

Quant à la première session des concours de recrutement pour 2005/2006, organisée en automne 2005, elle a permis d'occuper 111 des 161 postes disponibles. L'organisation d'une deuxième session au début de l'année 2006 est donc inéluctable pour essayer d'occuper le maximum des 50 postes restés vacants.

Il faut cependant constater que malgré l'amélioration graduelle du volume de recrutement, le nombre de postes prévisibles en enseignants qualifiés reste assez élevé pour les langues et en mathématiques, alors que dans les autres disciplines l'offre et la demande tendent lentement à s'équilibrer ; il faut toutefois relever qu'il y a pléthore de candidats pour certaines branches, notamment en biologie, en chimie, en physique, en éducation artistique et en éducation sportive.

En ce qui concerne plus particulièrement le recrutement d'instituteurs et d'institutrices d'enseignement préparatoire de l'enseignement secondaire technique, on peut relever qu'à la suite de l'appel aux candidatures publié au printemps 2005, 22 nouveaux instituteurs d'enseignement préparatoire ont finalement pu être recrutés. Le recrutement prévu pour 2006

s'élève à 24 agents supplémentaires. Eu égard au nombre important de chargés d'éducation à durée déterminée occupés dans les classes du régime préparatoire, les efforts pour améliorer le recrutement de personnel breveté seront poursuivis, plus particulièrement par une information plus ciblée des candidats qui se présentent au concours de recrutement pour les fonctions d'instituteur de l'enseignement primaire.

L'information des candidats pour une carrière dans l'enseignement

Pour mieux informer à la fois les étudiants se trouvant au seuil de leurs études universitaires ainsi que les jeunes diplômés se trouvant à l'orée d'un choix professionnel, le ministère continue de participer régulièrement, en tant qu'employeur, à la Foire de l'Etudiant, organisée annuellement par le Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

A cette occasion, des dossiers « carrières » informant à la fois sur les voies de formation et sur les perspectives de carrière, élaborés ensemble avec le Centre de Documentation et d'Information sur l'Enseignement Supérieur (CEDIES) du Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, sont mis à la disposition du public intéressé.

5.5 LES STATISTIQUES DU PERSONNEL EN 2005

Le personnel enseignant de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire

	Préscolaire		Primaire		TOTAL	
	M	F	M	F	M	F
Enseignants brevetés	18	910	825	1677	843	2587
Employés de l'Etat de la réserve de suppléants pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire	0	49	16	217	16	266
Enseignants de religion rémunérés par l'État pour le compte de l'Archevêché	0	0	12	238	12	238
Total M/F	18	959	853	2132	871	3091
Grand total	977		2985		3962	

Ces données comprennent les 184 nouvelles institutrices et nouveaux instituteurs qui ont commencé leur service à la rentrée 2005, à savoir :

	Préscolaire		Primaire		TOTAL	
	M	F	M	F	M	F
Nouveaux engagements	3	50	22	109	25	159

Dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire, la part des agents féminins atteint donc désormais 78.01 % de l'effectif total.

La réserve de suppléants pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire

Depuis l'année scolaire 2002/2003, une formation en cours d'emploi est offerte aux chargés de cours de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, engagés par les communes, pouvant se prévaloir des conditions de formation et d'ancienneté de service prévues par la loi modifiée du 25 juillet 2002 concernant le remplacement des instituteurs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, en vue de leur admission dans la réserve de suppléants créée par cette même loi.

Cette réserve comprend également les membres du pool de remplaçants créé par la loi du 5 juillet 1991 portant e.a. création d'un pool de remplaçants pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire.

Il y a lieu de signaler qu'à partir de l'exercice 2003, les lois budgétaires successives ont permis la création de 320 postes au bénéfice de la réserve de suppléants. Le quorum budgétaire autorisé n'a de fait pas été atteint parce qu'un certain nombre de candidats admis à la formation se sont désistés en cours de formation ou ont finalement choisi de ne pas intégrer la réserve.

Le personnel de l'enseignement postprimaire

Le personnel des lycées et lycées techniques a évolué comme suit de 2001/2002 à 2004/2005 :

Statut	2001/2002	2004/2005	M	F
Membres des directions	64	67	60	7
Enseignants - titulaires	2151	2187	1290	897
Candidats – enseignants	158	167	80	87
Stagiaires - enseignants	246	311	150	161
Chargés de cours, chargés d'éducation à durée indéterminée	228	204	97	107
Chargés d'éducation à durée déterminée	330	497	213	284
Experts-vacataires	29	25	21	4
Fonctionnaires des carrières administratives et techniques	191	194	178	16
Fonctionnaires de la carrière du rédacteur détachés de l'administration gouvernementale	18	19	10	9
Employés administratifs et techniques	82	84	13	71
Ouvriers à tâche complète ou partielle	384	437	50	387
TOTAL	3863	4192	2162	2030

En vue de les rendre comparables avec les données publiées dans les rapports d'activités des années précédentes, les chiffres ci-dessus se rapportent à l'année scolaire 2004/2005. Il faut cependant noter que plusieurs mesures législatives n'ont sorti leurs effets qu'après la rentrée scolaire 2005/2006 :

le lycée-pilote « Neie Lycée », créé par la loi du 25 juillet 2005, a accueilli sa première promotion d'élèves en septembre 2005 ; les équipes pédagogiques mises en place sont composées de 47 intervenants-enseignants et de 9 intervenants du domaine psycho-socio-éducatif.

la loi du 10 août 2005 portant création d'un Lycée technique pour professions éducatives et sociales a eu pour conséquence la reprise dans le cadre du personnel du nouveau lycée technique de quelque 40 fonctionnaires et employés de l'ancien Institut d'études éducatives et sociales.

la loi du 29 juin 2005 fixant les cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique a engendré l'intégration dans le cadre du personnel des différents établissements scolaires de 85 fonctionnaires et employés des carrières du psychologue, de l'assistant sociale, de l'éducateur gradué attachés antérieurement au Centre de psychologie et d'orientation scolaires.

On peut noter que les agents féminins représentent désormais 45.41 % de l'effectif des différentes carrières enseignantes du postprimaire. Par rapport à l'année scolaire précédente, ceci représente une augmentation de 1,5 %.

Finalement, l'engagement de nombreux chargés d'éducation à durée déterminée et à tâche complète ou partielle se confirme. En effet, l'augmentation du nombre des élèves a engendré non seulement une augmentation du nombre des cours à prester, mais également des

besoins croissants pour le service de surveillance et les autres activités périscolaires. Faute de candidats se classant en nombre suffisant aux concours de recrutement, du moins dans un certain nombre de disciplines, les besoins résultant de l'organisation scolaire n'ont pu être satisfaits que par un recrutement accru de chargés d'éducation à durée déterminée.

Le personnel de l'Education différenciée et du Centre de Logopédie en 2005

		EDIFF		LOGO	
	total	m	f	m	f
Direction	3	1	1	0	1
Educateurs gradués	92	6	86	0	0
Educateurs gradués à durée déterminée	1	1	0	0	0
Educateurs	90	7	71	1	11
Educateurs à durée déterminée	5	0	5	0	0
Educateurs-instructeurs	15	14	1	0	0
Instituteurs	25	11	14	0	0
Instituteurs d'enseignement logopédique	20	0	0	2	18
Instructeurs de natation	2	1	1	0	0
Pédagogues diplômés	16	2	14	0	0
Pédagogues diplômés à durée déterminée	4	0	4	0	0
Professeurs d'enseignement logopédique	25	0	1	5	19
Professions de santé	63	5	58	0	0
Professions de santé à durée déterminée	3	0	3	0	0
Psychologues diplômés	45	16	29	0	0
Psychologues diplômés à durée déterminée	3	0	3	0	0
Chargés de cours	10	0	7	0	3
Chargés de cours à durée déterminée	26	2	17	0	7
Personnel administratif	14	1	9	0	4
Personnel technique	51	7	23	10	11
TOTAL EDIFF+LOGO	513	74	347	18	74

Tandis que les postes d'éducateur/d'éducatrice et d'éducateur/éducatrice gradué(e) suscitent l'intérêt d'un nombre très important de candidat(e)s, le manque d'instituteurs et d'institutrices motivé(e)s à diriger une classe d'enfants à besoins spéciaux ou à handicap est regrettable.

5.6 ADAPTATIONS DU STAGE PÉDAGOGIQUE

Lors de la formation du Gouvernement en 2004, le stage pédagogique fut placé à nouveau sous la tutelle du ministre ayant l'Education nationale et la Formation professionnelle dans ses attributions.

Une des premières mesures à être prises a consisté dans un allégement de la lourde structure organisationnelle du stage (règlement grand-ducal du 9 décembre 2004). Ces dispositions sont entrées en vigueur pour les stagiaires ayant accédé au stage à partir du 1er janvier 2005 et ont porté notamment sur les points suivants :

un meilleur équilibre de la charge de travail des stagiaires a été établi entre les deux années du stage ;

l'affectation des stagiaires à deux établissements différents a été limitée au seul cas où les établissements n'offrent qu'un seul ordre d'enseignement (enseignement secondaire ou enseignement secondaire technique) ; des trajets inutiles entre établissements scolaires ont ainsi pu être évités ;

une formation des tuteurs a été introduite pour assurer une meilleure coordination entre la partie théorique du stage à l'Université du Luxembourg et la partie pratique dans les établissements scolaires.

Le Conseil de la Formation pédagogique, prévu par la réglementation afférente, a été réactivé. Il s'est réuni à deux reprises et il a entamé une analyse plus approfondie du budget prévu pour le stage pédagogique ainsi que des discussions sur les épreuves de la période probatoire.

5.7 LA FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS

Priorité pour 2005

Promouvoir la réussite scolaire :
- moyennant une pédagogie différenciée valorisant les potentialités d'une hétérogénéité croissante au sein des classes, notamment par les activités d'expression;
- en développant des pratiques de lecture et le plaisir de lire ;
- en promouvant les compétences d'évaluation en classe.

5.7.1 Axes prioritaires de développement :

Conformément au programme gouvernemental, la perspective du genre a été intégrée de manière systématique dans les programmes de formation continue (conception, mise en œuvre et évaluation).

Formation continue des directions

Des formations ont été proposées aux enseignant/e/s intéressé/e/s par une fonction de direction, aux directeurs et directrices nouvellement entré/e/s en fonction ainsi qu'aux directrices et directeurs expérimenté/e/s.

Coopérations

Dans le souci de construire une offre cohérente et d'éviter une démultiplication de cours par différents services et institutions, la création des synergies a été lancée, notamment avec le CTE (Centre de technologie de l'éducation), l'INAP (Institut national d'administration publique) et le SFA (Service de la formation des adultes). Le plan de formation du SCRIPT est ainsi assimilé aux cours de formation de l'INAP, les formations du SCRIPT ont été ouvertes au personnel socio-éducatif de l'Etat.
Au niveau de la Grande-Région, des partenariats ont été conclus avec l'IFB (Institut für schulische Fortbildung und schulpsychologische Beratung, Rheinland-Pfalz) et le LPM (Landesinstitut für Pädagogik und Medien, Saarland).
Ces coopérations ont débouché sur une offre commune de certaines formations, une ouverture des programmes de formation pour tout le personnel scolaire des régions concernées, un échange réciproque de formateurs/-trices et une meilleure prise en compte de la dimension internationale dans la Grande Région.
Des discussions ont été engagées en vue de coordonner les plans de formation.

Adaptation de l'offre
L'offre a été adaptée selon les lignes directrices du programme gouvernemental (e.a. évaluation positive, apprentissage des langues, autonomie).

Certificat de perfectionnement
En vue de favoriser la perception de la formation continue en tant qu'élément nécessaire au développement professionnel, et non seulement comme élément de carrière, les enseignants doivent joindre une demande motivée explicitant le choix des formations, la plus-value pédagogique et le transfert dans le travail en classe s'ils souhaitent obtenir le certificat de perfectionnement.

5.7.2 Chiffres

514 formations (total de 564 cours incluant les groupes dédoublés) ont été proposées, 387 (76,33%) ont eu lieu. La durée des formations a varié entre 2 et 72 heures.

Les 387 formations correspondent à 5486,5 heures de formation, ce qui équivaut à 90183 heures de formation réelles en tenant compte des inscriptions aux différentes formations.

Evolution des inscriptions

Année	Nombre de cours	Nombre d'inscriptions
1995-1996	61	1322
1996-1997	58	1314
1997-1998	57	1210
1998-1999	92	1298
1999-2000	132	2155
2000-2001	147	2094
2001-2002	181	3255
2002-2003	217	3841
2003-2004	388	4293
2004-2005	564	8318

Détail :

Domaine de formation	Femmes	Hommes	Total
Développement de l'école – développement personnel professionnel	1232	443	1675
Compétences TIC	726	437	1163
Pédagogie et didactique générales	1857	492	2349
Pédagogie et didactique disciplinaires	2267	864	3131
Total	6082	2236	**8318**

3177 femmes (71,1%) et 1293 hommes (28,9%) (total : 4470 personnes) ont été inscrites pendant l'année scolaire 2004-2005.

5.7.3 Défis 2004-2007

Un projet pilote, prévu pour les années scolaires 2005-2006 et 2006-2007 vise notamment:
- à soutenir les personnels de l'enseignement moyennant un plan de formation individuel basé sur un auto-diagnostic des besoins;
- à former des personnes-ressources (multiplicateurs/-trices) dans les domaines de la différenciation et de la formation.

Un deuxième projet pilote vise à :

- à accompagner les établissements scolaires dans l'élaboration d'un plan de formation continue en tenant compte des spécificités locales ;
- à favoriser le transfert des plus-values pédagogiques développées en formation dans la pratique professionnelle au quotidien.

Les projets seront réalisés en coopération notamment avec la 'Pädagogische Hochschule' de Zurich et l'Université de Salzbourg. L'évaluation, la publication des résultats et une analyse de la transférabilité de ces projets locaux à l'ensemble des établissements scolaires sont prévues pour la fin de l'année scolaire.

6 LA SCOLARISATION DES ENFANTS A BESOINS SPECIFIQUES

6.1 CROISSANCE DES EFFECTIFS

Le pourcentage des admissions au sud du pays fut nettement supérieur à celui de la moyenne nationale et une croissance plus importante des admissions aux instituts spécialisés (Logopédie, Institut pour malvoyants) par rapport aux centres de l'Education différenciée a été constatée.

Depuis l'année scolaire 2003/2004, les placements à l'étranger ont augmenté de plus de 40 % (87 en 2003, 110 en 2004 et 123 en 2005).

Le nombre total des élèves de l'Éducation différenciée est cependant resté constant par rapport à l'année précédente (550 en 2005, 546 en 2004). Il faut préciser cependant que nombre de personnes à handicap adultes et relativement autonomes (ayant dépassé l'âge de 18 ans) ont quitté les centres de propédeutique professionnelle pour intégrer des ateliers protégés instaurés récemment au Nord du pays. Le nombre de nouvelles admissions d'enfants d'âge précoce/préscolaire à handicap grave a considérablement augmenté, suite à la demande expresse des parents (25 en 2005 et 12 en 2004).

Le nombre des enfants à besoins spécifiques accompagnés par le Service ré-éducatif ambulatoire a augmenté de 10 unités par rapport à l'année précédente. Il faut noter cependant que les moyens de ce service ont été octroyés prioritairement aux enfants à besoins spécifiques et que les élèves à difficultés d'apprentissage ont bénéficié de mesures d'aide mises en œuvre par les communes.

6.2 L'ACCUEIL ET L'AIDE AUX FAMILLES

L'Éducation différenciée veille à ce que tous les parents des enfants à besoins spécifiques intégrés dans l'enseignement primaire et postprimaire et ceux des enfants fréquentant une école spécialisée disposent d'une personne de référence avec laquelle ils peuvent se concerter et se faire conseiller sur les moyens mis en œuvre et sur les objectifs des plans éducatifs individualisés de leur enfant.

Le renforcement du service de l'Éducation différenciée par un 2e assistant d'hygiène sociale a amélioré l'accompagnement des familles concernées.

Environ 2500 familles ayant des enfants à difficultés d'apprentissage, à troubles du comportement, à problèmes psychologiques et éducatifs ont été accueillies aux centres de consultation régionaux du Service de Guidance de l'Enfance. Ces enfants ont bénéficié d'une orientation scolaire ou d'une prise en charge psychopédagogique appropriée.

Plusieurs parents d'élèves du centre d'Éducation différenciée à Esch-sur-Alzette ont pris l'initiative de créer une association de parents d'élèves. Ils entendent encourager les parents d'élèves d'autres écoles de l'Éducation différenciée à créer un organisme national.

6.3 LES RÉFORMES PROJETÉES

Il est prévu de constituer le service actuel de l'Éducation différenciée comme service de ressources oeuvrant en étroite collaboration avec les partenaires de l'enseignement primaire et postprimaire sur un plan régional.

Cette réforme fondée sur le principe que chaque enfant le droit de faire des apprentissages et qu'il doit pouvoir les faire dans la mesure du possible avec les autres enfants de son âge attribue aux écoles et aux services de l'Éducation différenciée la mission de favoriser l'intégration scolaire des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire.

7 L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

7.1 LES ASPECTS NOUVEAUX DU PROJET DE LOI 1912

La rédaction d'un nouvel avant-projet de loi concernant l'organisation de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire a été entamée. L'accent a été mis sur une organisation des apprentissages en cycles pluriannuels, le développement scolaire, la coopération entre les professionnels, la constitution d'équipes d'enseignants et l'instauration d'un véritable partenariat entre les différents acteurs.

Comme il est prévu de prolonger la durée de la scolarité obligatoire d'une année et que celle-ci se poursuit au-delà de l'enseignement primaire, les dispositions y relatives ont conduit à la rédaction d'un avant-projet séparé. Une première version des deux textes a été soumise à la mi-octobre pour avis aux principaux partenaires scolaires. Une nouvelle version du texte tenant compte des avis sollicités sera rédigée après les réunions de concertation avec les partenaires.

Les dispositions concernant le personnel intervenant sont réunies dans un troisième texte dont la finalisation est prévue pour le printemps de l'année 2006.

7.2 L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE – LE NOUVEAU PLAN CADRE

Les objectifs majeurs du nouveau plan cadre, rédigé à l'adresse des enseignants de l'éducation précoce et de l'éducation préscolaire, se réfèrent aux récentes recherches en sciences de l'éducation. Les missions de l'éducation préscolaire consistent à promouvoir l'égalité des chances : Les apprentissages à l'éducation préscolaire s'orientent donc aux besoins et intérêts de tous les enfants, quelles que soient leurs origines culturelles, langagières ou/et sociales. Par ailleurs, les missions et les orientations définies dans ce manuel visent à valoriser les pratiques pédagogiques innovantes et à rendre plus transparente l'action de l'éducation préscolaire. En outre, le nouveau plan cadre pour l'éducation préscolaire propage une éducation concertée entre enseignants et parents.

Les travaux de concertation et de rédaction sont en cours.

7.3 LES DEVOIRS À DOMICILE À L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Dans la lettre circulaire de printemps de 2005, il est précisé que l'enseignement et la consolidation des acquis doivent se faire à l'école, sous la guidance et avec l'appui de l'enseignant. Il en va de même pour l'acquisition de la compétence à travailler de manière autonome.

Les devoirs à domicile n'ont pas été abolis mais ramenés à des dimensions raisonnables.

C'est ainsi que les dispositions de la lettre circulaire de printemps stipulent que les élèves sont dispensés des devoirs écrits au degré inférieur, et que l'acquisition des compétences liées à l'autonomie doit se faire exclusivement à l'école.

Au degré moyen, les enfants sont initiés graduellement à la réalisation de travaux qu'ils peuvent effectuer à la maison sans l'aide d'un adulte. Le volume global de ces travaux ne doit pas dépasser deux heures par semaine en troisième année d'études. À partir de la quatrième année d'études, le volume global des travaux à réaliser à la maison ne doit pas dépasser quatre heures hebdomadaires, y compris le temps à investir pour la préparation des compositions.

Afin de garantir la communication entre les familles et l'école, le ministère est en train d'élaborer un carnet de liaison qui sera publié pour la rentrée 2006/2007.

7.4 L'ÉVALUATION DU PASSAGE PRIMAIRE POSTPRIMAIRE

En 1996 avant la mise en place de la nouvelle procédure d'orientation, le Luxembourg et l'Irlande étaient les seuls pays de l'Union européenne à avoir maintenu l'examen d'admission réglant le passage de l'enseignement primaire vers l'enseignement post-primaire. Après plusieurs années de fonctionnement un bilan de la nouvelle procédure s'imposait.

La publication et la concertation sur des changements qu'il s'avérerait nécessaire d'apporter à la procédure sont prévues à brève échéance.

7.5 ENFANTS BÉNÉFICIANT D'UNE AIDE

La majorité des communes offrent des cours d'appui intégrés dans l'horaire des classes afin de mieux différencier les apprentissages. A l'éducation préscolaire, où ces cours d'appui servent surtout à l'apprentissage de la langue luxembourgeoise, le volume supplémentaire de cet appui atteint 12.45 % des leçons nécessaires au fonctionnement de base des classes. A l'enseignement primaire ce volume atteint 12,13 %.

Dans le cadre de l'organisation scolaire, 24 communes mentionnent des activités scolaires (aide aux devoirs et autres formes de remédiation) en dehors de l'horaire normal ; ces activités sont dispensées par des enseignants.

8 L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SECONDAIRE TECHNIQUE

8.1 LE PROJET CYCLE INFÉRIEUR

Le projet-pilote « cycle inférieur » a démarré en septembre 2003 avec 20 classes et 400 élèves dans 4 lycées: Lycée Aline Mayrisch, Lycée technique Agricole, Lycée technique de Bonnevoie, Lycée technique Josy Barthel. Deux autres écoles l'ont rejoint en 2004. En 2005-2006, les établissements du projet-pilote comptent 81 classes avec 1559 élèves.

Le projet vise notamment :
- la réforme des programmes ;
- l'amélioration du suivi de l'élève ;
- une évaluation plus nuancée ;
- une orientation plus efficace en 9e.

Une évaluation du projet est effectuée par phases successives ; un premier rapport intermédiaire fut présenté à la ministre en décembre 2004 ; un deuxième qui se fonde sur l'appréciation des enseignants sera présenté début 2006.

En 2005/2006, la première cohorte d'élèves ayant participé au projet arrive au terme du cycle inférieur ; la décision d'orientation sera prise en juillet 2006. Une évaluation des résultats scolaires que ces élèves auront obtenus en classe de 10e sera réalisée à partir de décembre 2006 c.-à-d. la fin du 1er trimestre de la 1re année du cycle moyen.

L'ensemble des données recueillies sera transmis à l'Université du Luxembourg qui a inscrit l'évaluation du projet-pilote « cycle inférieur » dans son projet actuel portant sur l'évaluation de l'enseignement dispensé à l'enseignement secondaire et à l'enseignement secondaire technique.

8.2 LA RÉFORME DU RÉGIME PRÉPARATOIRE

Les modules pour l'apprentissage de l'allemand, du français et des mathématiques sont entièrement refaits ; ce travail sera terminé en juillet 2006. Les modules sont actuellement mis à l'épreuve dans trois écoles et il est prévu de les généraliser pour 2006/2007.

La réforme maintient le système de l'enseignement par modules qui permet à l'élève de progresser au rythme qui lui est propre. Mais l'évaluation est plus flexible :

L'élève qui ne réussit pas un module pourra accéder au suivant tout en reprenant en parallèle le module raté. La grille horaire prévoit des plages pour le rattrapage.
Pour les langues, il est différencié entre la première et la deuxième langue et l'élève doit réussir un total de 12 modules pour les deux langues alors qu'auparant il devait en réussir 6 dans chaque langue.

Les chiffres recueillis étayent les constats des années précédentes :

Plus de 50 pour cent des élèves admis au régime préparatoire intègrent le cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique et un grand nombre y réussit mieux que ceux qui y sont orientés à partir d'une classe de 8e polyvalente. Pour ces élèves, le bilan du régime préparatoire est positif.
Il faut savoir que la moitié des élèves admis au régime préparatoire n'ont pas été admis à une 6e année primaire ; ils proviennent d'une 5e, 4e, voire 3e année primaire.

9 LES ACTIONS CULTURELLES ET EDUCATIVES DANS LES ECOLES ET LES LYCEES

9.1 L'ANIMATION THÉÂTRALE

Le festival de théâtre Jeune Public Saar-Lor-Lux a été organisé les 22 et 23 avril 2005 au Forum Campus Geesseknäppchen, avec les élèves et les enseignants de plusieurs lycées et lycées techniques : LAML, LCD, LGL, LHCE, LMR, LTB, LTMA. Pendant deux jours ils participaient aux ateliers de théâtre (pour avancés et pour débutants), de danse (pour avancés et pour débutants), de cirque et de clown.

Pour 2006 et 2007 le festival aura lieu à nouveau ensemble avec des groupes scolaires de la Sarre et de la Lorraine, en 2006 à Vigy (Lorraine), en 2007 à Luxembourg dans le cadre de l'année culturelle « Luxembourg 2007 ».

9.2 L'ÉDUCATION MUSICALE

Les ateliers musicaux et les concerts éducatifs ont de nouveau connu un énorme succès auprès des classes de l'enseignement primaire. Des partenariats e.a. avec l'Orchestre Philharmonique de Luxembourg, la Philharmonie et le Centre Verdi se sont avérés comme

très précieux dans la poursuite de l'objectif de familiariser les enfants dès le début de leur scolarité avec la culture musicale.
Pour la rentrée 2005/2006, le SCRIPT a édité pour la première fois une brochure contenant le programme des activités culturelles pour l'année scolaire 2005/2006.

Le Ministère de l'Éducation nationale a soutenu les "Jeunesses musicales" qui ont proposé quelque 30 concerts dans les lycées ou lycées techniques.

9.3 L'EDUCATION À LA PAIX ET AUX DROITS DE L'HOMME; LE DEVOIR DE LA MÉMOIRE

* journée contre l'oubli, animée par des enfants de l'enseignement primaire, organisée annuellement par le Collège des Inspecteurs

* participation à la réalisation du "Guide du jeune citoyen" édité par la Conférence générale de la Jeunesse luxembourgeoise (CGJL);

* préparation de l'Année européenne de la Citoyenneté par l'Education qui a pour objet de favoriser un apprentissage de la démocratie à l'école par des actions concrètes;

* participation à l'organisation du 10e anniversaire de la campagne "tous égaux, tous différents" initiée par le Conseil de l'Europe

* réalisation d'un coffret multimédia et interactif dans le cadre de la Journée de la Mémoire portant sur l'œuvre "Le grand voyage" de Jorge Semprun

* commémoration de la Journée de la Mémoire dans les lycées et lycées techniques

* participation de lycées à la marche des jeunes dans le cadre de la Journée Mondiale du Refus de la Misère

* organisation d'une représentation de la pièce "Resistenz. Ass Wourecht daat waat bleiwt?" par la troupe Namasté du Lycée Hubert Clément d'Esch-sur-Alzette à l'intention de toutes les classes de 2e/12e (2.500 élèves) des lycées et lycées techniques. Edition spéciale du courrier de l'Éducation nationale consacrée à la pièce et aux événements de la Deuxième Guerre mondiale.

* colloque sur l'éducation aux Droits de l'Homme avec la Commission consultative des Droits de l'Homme

9.4 LA PROMOTION DE L'ESPRIT D'ENTREPRISE

Depuis 2002, le ministère et ses partenaires du monde économique organisent le Forum des Mini-entreprises qui réunit annuellement environ 250 élèves qui créent une douzaine de mini-entreprises.

Afin d'accroître le nombre de participants et d'augmenter la qualité et le professionnalisme de cette initiative une asbl Jonk Entrepreneuren Luxembourg a été créée en juin 2005.

Se plaçant dans le contexte de la campagne nationale pour la promotion de l'esprit d'entreprise, l'association, reposant sur un « public-private partnership », a comme mission de coordonner le développement de l'esprit d'entreprise dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. D'ailleurs, au niveau européen, toutes ces associations sont

regroupées dans un réseau auquel participent plus de 1.400.000 étudiants et plus de 25.000 écoles.

9.5 LA PRESSE À L'ÉCOLE

En 2005, 10 lycées ont participé avec au moins une classe au projet « Presse à l'École ». Ce projet, réalisé en collaboration avec le « Conseil de Presse », a pour but de sensibiliser les élèves à l'environnement des médias et de leur donner la possibilité de découvrir les différentes facettes du travail journalistique.

Afin de donner un second souffle et en vue d'augmenter le nombre de participants à ce projet, un groupe de travail a élaboré un kit pédagogique comprenant des informations générales sur l'environnement des médias au Luxembourg et dans les pays limitrophes et les différentes formes de journalisme. Actuellement, le kit pédagogique se trouve en phase « test » avant impression et la diffusion dans les écoles de la version définitive est prévue pour 2006**.**

9.6 L'EDUCATION À LA SANTÉ

Le SCRIPT a poursuivi ses activités d'innovation pédagogique selon les principes de la Charte d'Ottawa (approche holistique basée sur la salutogenèse, la participation, l'égalité et l'équité, le travail en réseau, l'empowerment, …) qui ont été et sont appliqués de façon systématique dans tous les projets ayant trait à la santé dans le contexte scolaire.

Les phénomènes de violence et de toxicomanie étant considérés comme l'expression d'un sentiment de mal-être contre soi-même ou contre autrui, la prévention s'inscrit dans le cadre général de la promotion de la santé qui porte sur plusieurs éléments:
- des campagnes de sensibilisation (élèves, personnel des écoles, parents) ;
- des projets d'innovation dans les écoles ;
- la formation continue du personnel enseignant, dirigeant et psycho-socio-éducatif ;
- la documentation.

Une coopération internationale régulière est assurée au sein du réseau européen des écoles promotrices de la santé, action tripartite sous la tutelle de l'Organisation mondiale de la Santé, du Conseil de l'Europe et de la Commission des Communautés européennes.

9.6.1 Intégration de la perspective du genre

Les projets d'innovation pédagogique organisés dans le cadre de la promotion de la santé et de l'école apprenante intègrent la perspective du genre. A cette fin une grille de réflexion pour les accompagnateurs/-trices de projet a été appliquée. Tous les documents emploient un langage (écrit et visuel) respectant les deux genres.

9.6.2 Mise en réseau et coopérations

- Des rencontres inter-écoles ont permis un échange d'expériences aux écoles participant aux projets 'Peer-Mediation im Schulalltag' et 'D'Schoul um Wee', deux réseaux qui ont vu leur effectif augmenter.

- Le SCRIPT a relancé le travail en commun des personnes et des institutions oeuvrant dans le domaine de la prévention des toxicomanies. L'objectif était de faire un état des lieux des

différentes activités, de relever les problèmes existants en vue notamment de prévoir les stratégies et mesures complémentaires qui s'imposent.

- Les professionnel/le/s du secteur de la santé ont été invité/e/s à participer à des démarches de promotion de la santé, respectivement à en initier. Des projets-pilotes témoignent du succès d'une telle coopération qui reste cependant souvent ponctuelle faute de ressources humaines. La réforme de la médecine scolaire actuellement en cours projette une limitation des examens/bilans médicaux systématiques pour s'orienter davantage vers la promotion de la santé.
En vue d'une cohérence des messages, il est souhaitable que les initiatives réalisées au niveau des écoles soient complétées/préparées/accompagnées par des initiatives 'public health' touchant e.a. les familles.
La conception d'un plan d'action commun (secteurs de la santé, de l'éducation et des sports) visant une meilleure alimentation et une meilleure motricité pour lutter contre l'obésité et la sédentarité a été commencée en 2005.

- Une coopération systématique avec le Centre d'Ecologie et de la Jeunesse – Hollenfels a permis le développement d'activités de formation continue.

9.6.3 Evaluation et documentation (effet durable - transfert - visibilité)

- En terme de développement de la qualité, une évaluation a été préconisée pour chaque activité. Les méthodes ont été déterminées en fonction des objectifs formulés. La mise en œuvre reste un défi, nécessitant une formulation précise des objectifs (SMART : spezifisch, messbar, akzeptabel, realistisch, terminiert), des résultats mesurables, des instruments applicables et surtout une attitude favorable face à l'évaluation du travail réalisé.

- Pour entamer un échange de bonnes pratiques dans le cadre de la promotion de la santé et de l'éducation pour la paix, le SCRIPT en coopération avec le Collège des Inspecteurs a lancé un appel de documentation des projets ayant trait aux sujets suivants : éducation à la paix, aux droits de l'homme et à la résolution non-violente de conflits, prévention des toxicomanies, lieu de vie – lieu d'apprentissage, bien-être physique, amour et sexualité, éducation à l'environnement . En effet, c'est grâce à l'engagement de nombreux(ses) enseignants(es) et éducateurs(trices), que les initiatives organisées dans les écoles en vue de promouvoir le bien-être des enfants sont multiples et méritent certainement d'être connues et échangées.

- En 2005 a eu lieu une exposition des travaux d'élèves (éducation précoce et préscolaire, enseignement primaire et secondaire) réalisées au cours du projet « Da Vinci – und so weiter... ». Le projet, grâce au dessin d'observation de la nature, a permis de développer l'endurance et l'attention sans perdre l'enthousiasme et l'intérêt des élèves. Dans le contexte de la pédagogie différenciée, ce projet a permis aux participant/e/s de développer leurs capacités dans les domaines de l'écriture, de la lecture, de la vision poly-sensorielle et de l'expression.

9.6.4 Continuité

Suivi des écoles

Le SCRIPT a initié et soutenu plusieurs projets locaux qui visent à promouvoir les compétences sociales des jeunes en vue d'un climat scolaire sans violence favorable à l'apprentissage.

Projets pluri-annuels

Les projets comme par exemple Peer mediation, d'Schoul um Wee, Forum fier e gesond Schoulklima, DEFI, … ont été développés sur base des résultats de l'étude HBSC (Health

Behaviour in School Aged Children) et suite aux enjeux constatés en 2004 moyennant une évaluation du processus.
Les besoins des élèves de l'enseignement préparatoire ont été pris prioritairement en considération.
Sur base des résultats très encourageants de l'évaluation, le projet 'Peace Force' a été ouvert aux écoles intéressées en vue de répondre aux besoins de médiation par pair/e/s au niveau de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.

9.6.5 Activités régulières

1. Festival du film pour jeunes

Le cinquième festival du film pour jeunes 'Hautnah' a été organisé en coopération avec la Cinémathèque de la Ville de Luxembourg, Aids-Berodung de la Croix-Rouge, Inter-Actions Maison des jeunes Grund.

1072 élèves, accompagnés par 53 titulaires (37 enseignantes et 16 enseignants), ont participé au festival du film qui s'est proposé de sensibiliser les jeunes à différents problèmes actuels à travers le média cinématographique (long-métrage, documentaire, film-muet) complété par une discussion en classe et une rencontre avec des témoins et des expert/e/s. Les thématiques suivantes ont été choisies en fonction de l'actualité nationale/internationale ainsi qu'en fonction des programmes des classes de l'enseignement secondaire et secondaire technique: dépendances - jeunesse et orientation sexuelle - racisme et multiculturalisme - amour et Sida - enfance et handicap - modernité et modèles de société - guerre et résistance - marginalité sociale.
Même si les sujets sont graves, les films présentent des facettes d'espoir, de solidarité et d'humanité et encouragent les jeunes à s'engager et à agir en citoyen/citoyenne responsable.

2. Concours organisés dans le cadre de la prévention du SIDA

Lors de l'organisation des concours en coopération avec l'AidsBerodung de la Croix Rouge et du Service national de la Jeunesse, une attention particulière a été portée aux élèves des classes de l'enseignement préparatoire.

9.6.6 Etude «Health Behaviour of School-aged Children» (HBSC), une enquête internationale sur la santé et les modes de vie des élèves de 11 à 17 ans

Le Luxembourg participe depuis 1999 à l'étude menée dans 40 autres pays sous l'égide de l'Organisation mondiale de la Santé. Cette deuxième étude luxembourgeoise, encadrée scientifiquement par le Centre de Recherche Public-Santé et prévue en février-mars 2006 a été préparée en 2005 en coopération avec les Ministères de la Santé et de la Famille.
Ce projet ambitieux permet de mieux cerner l'état de santé des jeunes de 11 à 17 ans, d'observer l'évolution de leurs comportements et des déterminants de leur santé au niveau national et international. Les résultats de cette étude permettront d'élaborer ou d'améliorer des politiques en réponse aux besoins spécifiques des adolescents mis en évidence grâce à l'étude.

Conclusion

En guise de conclusion, le défi majeur demeure la prise de conscience par les responsables politiques et pédagogiques du fait que le bien-être (enfants, jeunes et adultes) constitue un facteur important dans tout acte pédagogique et qu'il existe une relation entre le bien-être et le succès scolaire.

Plusieurs défis restent à être relevés, dont notamment:
- l'implémentation de la promotion de la santé au niveau: a. de la réforme de la loi scolaire - b. du Protocole d'Action Qualité scolaire (PAQS) : élaboration d'un instrument d'évaluation systématique comprenant des unités obligatoires communes, des unités au choix et des

unités rendant compte des questions que les écoles se posent à un moment donné - c. de l'élaboration de modèles de compétence en réponse aux études PISA - d. de projets visant la prévention du décrochage scolaire;
- l'engagement de toute la communauté scolaire à long terme;
- la considération et la conception de différentes activités comme éléments complémentaires dans le contexte d'un développement de l'école focalisant sur la qualité de l'enseignement;
- la démarche réflexive des enseignant/e/s qui, lors d'un projet de prévention de la violence par exemple, évaluent leur enseignement, les arrangements didactiques en terme de promotion d'un apprentissage coopératif ainsi que leur relation avec les élèves et les parents;
- l'investissement dans le setting en vue d'une cohérence des messages et des conditions de vie et de travail (ex : restauration scolaire, rythme scolaire), en effet, le rythme scolaire propagé depuis les dernières années (samedi libre, journée continue sans pause de midi) a freiné de nombreuses démarches par temps scolaire raccourci et de ce fait condensé;
- le travail intersectoriel - la mise en réseau des services, institutions, personnes et compétences;
- le développement des compétences (formation continue et continuée);
- l'évaluation externe et interne.

10 LA REFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Sur base des prises de position des chambres professionnelles, patronales et salariales, relatives à l'avant-projet de loi élaboré par le Gouvernement précédent, le projet a été retravaillé dans le but de tenir compte dans la mesure du possible des observations des partenaires sociaux. L'avant-projet de loi a été également avisé par le Collège des directeurs de l'enseignement secondaire technique. Les travaux menés par le groupe ministériel chargé de l'élaboration du projet de réforme se situent à deux niveaux : d'une part, la rédaction proprement dite du projet de loi, d'autre part, les travaux conceptuels et opérationnels en vue de la mise en œuvre.

les points innovateurs du projet :

le concept du partenariat entre l'Etat, les chambres professionnelles patronales et les chambres professionnelles salariales qui sont les porteurs du système de formation ;

l'apprentissage tout au long de la vie permettant à tout apprenant d'entrer pendant toutes les périodes de sa vie dans le système pour obtenir une formation professionnelle ou pour la compléter ;

l'approche fondée sur l'acquisition de compétences, où la compétence est l'aptitude d'effectuer les activités d'un champ professionnel déterminé ;

le système modulaire, dont les éléments sont l'unité capitalisable et le module. L'unité capitalisable présente un ensemble de compétences menant à une qualification partielle et le module l'élément de base préparant à une ou des compétences ;

la qualification professionnelle qui est définie comme la certification de l'ensemble des compétences d'un domaine d'activités déterminé, acquises dans les métiers/professions ;

la formation par alternance où la formation se fait alternativement en milieu professionnel et en milieu scolaire.

la mise en place d'un dispositif d'information et d'orientation, de conseil et de guidance, auquel toute personne peut recourir dans le cadre de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, ainsi que la création d'un concept de validation des acquis de l'expérience donnant à toute personne engagée ou ayant été engagée dans la vie active le droit de se faire valider les acquis de son expérience en vue de l'acquisition d'un certificat ou diplôme de qualification professionnelle.

Le ministère se propose de finaliser le projet au plus tard avant les vacances d'été de 2006.

11 L'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

11.1 LE CONCEPT DE L'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

Au sein du Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle l'organisation de l'apprentissage tout au long de la vie relève de trois services différents selon les publics cibles concernés :
- le SCRIPT qui est responsable de la formation continue des enseignant-es,
- le service de la formation professionnelle (SFP) qui est responsable de la formation professionnelle continue et
- le service de la formation des adultes (SFA) qui est responsable de la formation générale continue des adultes.

Au cours de l'année 2005 une Task-Force, regroupant les représentant-es des trois services a entamé ses réflexions sur le concept d'une stratégie cohérente du Lifelong-learning (LLL) au Luxembourg. Une première analyse des besoins des apprenant-es adultes et du marché de l'emploi d'un côté, ainsi que de l'offre de cours en matière de formation continue de l'autre côté a révélé une bonne couverture des besoins « professionnels » par les différents acteurs ou promoteurs de formation continue.

Pour les besoins « individuels » définis par l'apprenant en fonction de ses aspirations culturelles, d'insertion sociale, de recyclage professionnel, de certification et de statut social, une panoplie de cours en éducation des adultes est offerte par les services du MENFP, alors que les promoteurs privés ou institutionnels sont moins actifs dans ces domaines.

Au vu des difficultés d'insertion sociale et professionnelle, la participation de certains groupes aux activités de formation continue demeure insatisfaisante:
les décrocheurs et décrocheuses sans qualification ou avec une qualification incomplète,
les personnes illettrées,
les personnes poursuivant une activité professionnelle ou non mais âgées de plus de 50 ans ,
les personnes handicapées,
les femmes rentrantes,
les femmes immigrées.

Initiatives pour couvrir les besoins des groupes défavorisés:
* cours d'alphabétisation,
* cours d'enseignement à distance, le projet eBac qui devra permettre prochainement à des adultes de reprendre leurs études en troisième secondaire sous une forme de « blended-learning »,
* cours d'informatique, de musique, d'art et de lecture pour les personnes à déficiences visuelles,
* cours conventionnés avec des initiatives ou associations oeuvrant dans le but de la formation des femmes rentrantes ou immigrées.

D'autres voies de qualification pour les adultes sont organisées par le SFP et le SFA. Pour répondre aux exigences du marché de l'emploi, de la compétitivité dans les entreprises et de la cohésion sociale, l'offre existante doit être élargie pour garantir une qualification de base (niveau 9e) et pour assurer la qualification générale ou professionnelle à chaque personne qui en exprime le besoin. Une meilleure répartition régionale de l'offre et une diversification de l'offre selon les besoins du marché du travail peuvent contribuer à susciter la demande.

D'autre part, les cours de langues vont garder une priorité parmi les cours offerts tout comme les cours aux technologies de communication.

11.2 LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI MODIFIÉE DU 22 JUIN 1999 EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Les procédures administratives mises en place progressivement depuis 2002 et révisées en 2005 en vue d'une gestion plus rationnelle et plus simple de la loi cadre formation professionnelle continue ont porté leurs fruits.
La commission consultative, chargée d'aviser les approbations, les rapports et les bilans a continué son rythme de deux réunions mensuelles et a pu évacuer 688 dossiers en 2005.

Données quantitatives:

Pour l'année 2004
Nombre de demandes d'approbation : 289
Nombre de demandes éligibles : 286
Nombre de bilans : 98
Nombre de bilans éligibles : 5

Pour l'année 2005
Nombre de demandes d'approbation : 326
Nombre de demandes éligibles : 325
Nombre de bilans : (remis au cours de l'année 2006)

Le nombre et la qualité des dossiers sont toujours en croissance continue.
Le cofinancement étatique (aide directe et bonification d'impôts) pour les dossiers de l'année 2000 s'élève à 12 237 646 €, pour l'année 2001 ce montant s'élève à 16 342 631 €, le montant pour l'année 2002 s'élève à 14 800 000 €. A noter que le taux de l'aide directe pour les années 2000 et 2001 était de 16% et depuis 2002, suite à la réforme fiscale de 14,5%.
Les dépenses pour les dossiers 2003 s'élèvent à 15 700 000 €. Les dépenses pour les dossiers 2004 s'élèvent actuellement à 13 640 000 €. A noter que 67 rapports finaux ne sont pas encore évalués.

11.3 L'INSTITUT NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Depuis l'année 2001, l'INFPC a comme mission principale l'évaluation des dossiers soumis par les entreprises dans le cadre de la loi modifiée du 22 juin 1999 sur la formation professionnelle continue.
Par la mise en place d'une formation destinée aux responsables des ressources humaines, l'INFPC continue à remplir pleinement son rôle d'interlocuteur privilégié des entreprises pour toutes les questions techniques concernant la loi modifiée du 22 juin 1999. En 2005, 10 formations ont été organisées avec 75 participants représentant 50 entreprises différentes.
La campagne de promotion de la formation professionnelle continue au Grand-Duché de Luxembourg a été poursuivie. Dans ce contexte, les travaux en vue du développement d'un nouveau portail sur la formation professionnelle ont été poursuivis. Le lancement officiel de ce nouveau portail (www.lifelong-learning.lu) eut lieu le 4 octobre 2005.

En octobre 2005, l'INFPC a également publié un « Guide pratique de la formation professionnelle continue ». Cette publication qui s'adresse à tous les acteurs en la matière sera rééditée en 2006.

11.4 L'OFFRE DU CENTRE NATIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Le CNFPC d'Esch/Alzette et son annexe d'Ettelbrück ont dispensé en 2005 plus de 83 000 heures de formation. Le nombre d'inscrits se situe autour de 4000 personnes.

11.4.1 Aperçu global sur l'offre du CNFPC

CNFPC Esch/Alzette et Ettelbrück 2005	durée totale mesures	nombre total d'inscrits	nombre femmes	en %	nombre hommes	en %	nombre de cours
initiation et formation demandeurs d'emploi	57364	927	395	43	532	57	52
formations complémentaires, pool de ressources et projets de coopération	7605	401	113	28	288	72	34
total chômage	64969	1328	508	38	820	62	86
promotion sociale/cours du soir	2337	512	310	61	202	39	47
cours et examens CITP/CCM/CATP	733	427	125	29	302	71	80
formation professionnelle continue	6663	1438	251	17	1187	83	162
total formation continue	9733	2377	686	29	1691	71	289
formation professionnelle initiale	8525	286	128	45	158	55	19
TOTAL	83227	3991	1322	33	2669	67	394

11.4.2 Les formations qui s'adressent à des personnes à la recherche d'un emploi inscrites à l'Administration de l'Emploi :

L'offre du CNFPC comprend des cours d'orientation et d'initiation professionnelle pour jeunes qui sortent de l'école sans perspective de qualification, des formations pour adultes ainsi que des formations complémentaires sur demande précise d'une

entreprise ou d'un secteur économique. Toutes ces formations représentent 78 % des heures dispensées et 33% des inscriptions.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu sur l'offre et les personnes ayant participé aux formations.

mesures de formation pour demandeurs d'emploi CNFPC Esch/Alzette et Ettelbrück 2005	initiation formation CNFPC Esch/Alzette	en %	initiation formation CNFPC Ettelbrück	en %	initiation formation CNFPC Esch/Alzette et Ettelbrück	en %	mesures complémentaires pool de ressources et projets de coopération	TOTAL	en %
total participants janvier à décembre	653		274		927		401	1328	
groupe cible									
hommes	354	54	178	65	532	57	288	820	62
femmes	299	46	96	35	395	43	113	508	38
qualification									
non qualifiés	572	88	253	92	825	89	388	1213	91
niveau CATP	64	10	19	7	83	9	13	96	7
niveau bac ou bac+	17	3	2	1	19	2	0	19	2
inconnu			0	0	0	0		0	
âge									
<18 ans	297	45	160	58	457	49	1	458	35
< 25 ans	138	21	74	27	212	23	99	311	23
> 25 ans	218	33	40	15	258	28	301	559	42
nationalité									
luxembourgeois	288	44	152	55	440	47	147	587	44
étrangers	365	56	122	45	487	53	236	723	55
sans information								18	1
statut									
chômeurs indemnisés	123	19	39	14	162	17	59	221	17
demandeurs d'emploi	500	77	231	84	731	79	341	1072	81
bénéficiaires du RMG	28	4	3	1	31	3	1	32	2
STH	2	0	1	0	3	0	0	3	0
heures de formation								1328	
total heures de formation	40434		16930		57364		7605	64969	

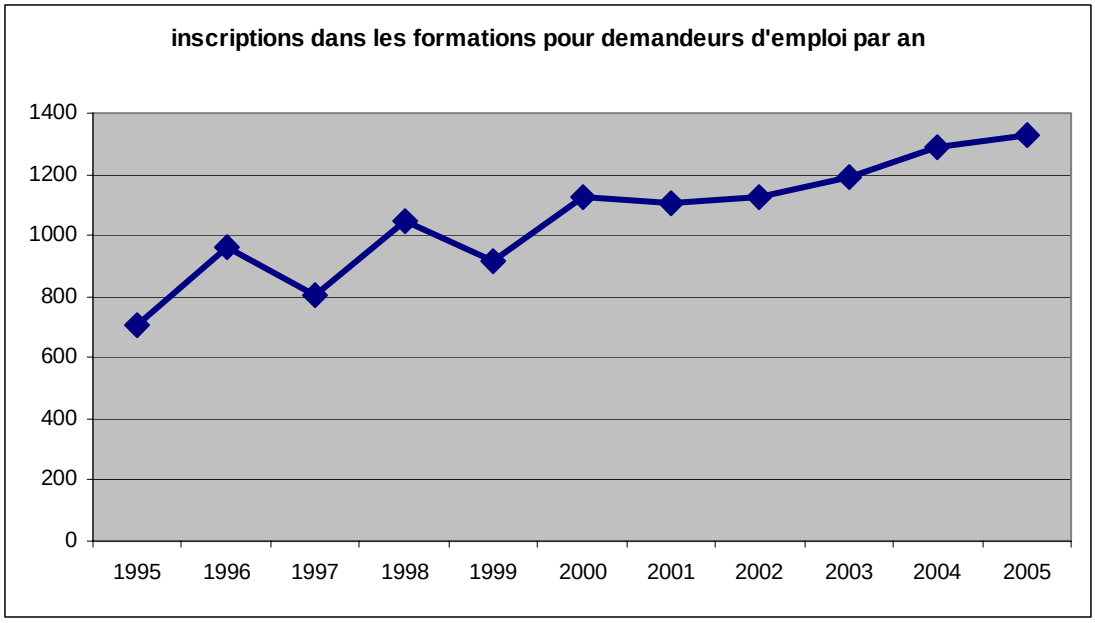

Le nombre total de demandeurs d'emploi inscrits dans des formations dispensées par le CNFPC augmente continuellement.

Tandis que le nombre de bénéficiaires des formations organisées sur demande d'entreprises ou d'un secteur économique a augmenté en 2005, le nombre d'inscriptions dans les cours d'orientation et d'initiation pour jeunes et adultes a diminué.

Les réformes entamées et non encore finalisées au niveau de la gestion financière des mesures et de l'indemnisation des stagiaires ont créé un climat d'incertitude qui a eu des répercussions sur l'offre des centres et sur les inscriptions.
Les défis pour 2006 sont :
L'introduction d'un système de soutien financier permettant à des personnes sans revenu resp. vivant dans une communauté domestique à revenu modeste de participer à une mesure de formation.
La définition de procédures de mise en œuvre formalisées concernant la définition de l'offre et des bénéficiaires des formations.
Une mise en œuvre rapide des réformes législatives entamées conjointement par le Ministère du Travail et de l'Emploi , gestionnaire du Fonds pour l'emploi et le Ministère de l'éducation nationale, responsable de l'offre de formations.

Projets conventionnés pour demandeurs d'emploi:

En complément à l'offre du CNFPC, le ministère a établi sur base de la loi du 19 décembre 2003 portant modification de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en œuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 1998, des conventions de coopération avec des associations qui dispensent des formations pour demandeurs d'emploi inscrits à l'Administration de l'Emploi. Ces conventions prévoient l'approbation des programmes de formation et la certification des stagiaires par le ministère ainsi que l'indemnisation des stagiaires par le biais du Fonds pour l'emploi.

11.4.3 Les formations professionnelles continues

Ces formations qui dans une optique d'éducation et de formation tout au long de la vie, s'adressent à des salariés et des particuliers représentent 12% des heures dispensées et 60 % des inscriptions:

L'offre du CNFPC comprend

des cours du soir/de promotion sociale qui s'adressent à des personnes qui veulent se perfectionner dans un domaine professionnel spécifique, soit pour des raisons personnelles, soit pour des raisons professionnelles;
des cours préparatoires pour apprentis et l'organisation des examens de fin d'apprentissage ou de maîtrise;
des cours s'adressant à des salariés qui sont organisés sur demande des entreprises, administrations ou institutions concernées.

formation continue 2000 - 2005	durée totale mesures	nombre total d'inscrits	nombre femmes	en %	nombre hommes	en %	nombre de cours
2000							
promotion sociale/cours du soir	2581	687	231	34	456	66	59
cours et examens CITP/CCM/CATP	1851	656	161	25	495	75	85
formation professionnelle continue	4941	1656	291	18	1365	82	131
total CNFPC Esch/Alzette et Ettelbruck	9373	2999	683	23	2316	77	275
2001							
promotion sociale/cours du soir	3278	666	382	57	284	43	66
cours et examens CITP/CCM/CATP	2018	881	333	38	548	62	117
formation professionnelle continue	9654	1947	338	17	1609	83	303
total CNFPC Esch/Alzette et Ettelbruck	14950	3494	1053	30	2441	70	486
2002							
promotion sociale/cours du soir	3703	710	449	63	261	37	70
cours et examens CITP/CCM/CATP	1843	752	228	30	524	70	121
formation professionnelle continue	13912	1531	680	44	851	56	139
total CNFPC Esch/Alzette et Ettelbruck	19458	2993	1357	45	1636	55	330
2003							
promotion sociale/cours du soir	3730	687	453	66	234	34	61
cours et examens CITP/CCM/CATP	1619	650	163	25	487	75	93
formation professionnelle continue	10103	1402	220	16	1182	84	267
total CNFPC Esch/Alzette et Ettelbruck	15452	2739	836	31	1903	69	421
2004							
promotion sociale/cours du soir	2898	619	369	60	250	40	50
cours et examens CITP/CCM/CATP	891	594	217	37	377	63	65
formation professionnelle continue	9811	1618	278	17	1340	83	158
total CNFPC Esch/Alzette et Ettelbruck	13600	2831	864	31	1967	69	273
2005							
promotion sociale/cours du soir	2337	512	310	61	202	39	47
cours et examens CITP/CCM/CATP	733	427	125	29	302	71	80
formation professionnelle continue	6663	1438	251	17	1187	83	162
total CNFPC Esch/Alzette et Ettelbruck	9733	2377	686	29	1691	71	289

11.4.4 La formation pratique et théorique de jeunes et notamment d'adultes en apprentissage

Ces formations représentent 10 % des heures dispensées et 7% des inscriptions.
Les cours offerts ainsi que les participant-e-s se répartissent comme suit.

	durée totale mesure	nombre total d'inscrits	nombre femmes	nombre hommes	nombre de cours
formation initiale (CATP) CNFPC Esch/Alzette 2005					
CATP 12e Employé de bureau 02CG	864	9	2	7	1
CATP Serrurier 11e 01SE	1296	8		8	1
CATP Electricien 10e 00EL 1+2	1152	20		20	2
CATP Electricien 10e 2004/2005	288	14		14	1
CATP Electricien 11e 01EL	437	8		8	1
CATP Installateur sanitaire 10e 00SC	576	14		14	1
CATP Mécanicien 10e 00MA	576	10		10	1
CATP Mécanicien 10e 2004/2005	288	15		15	1
CATP Vente 10e 00VE 1+2	576	37	26	11	2
CATP Vente 10e 2004/2005	144	26	16	10	1
CATP Vente 11e 01VE	288	27	16	11	1
CATP Vente 11e 2004/2005 1+2	288	33	23	10	2
CATP Vente 12e 02VE 1+2	480	43	34	9	2
CATP Vente 12e 2004/2005	120	16	11	5	1
CATP Menuiserie	1152	6		6	1
TOTAL	8525	286	128	158	19

11.5 LA FORMATION DES ADULTES

11.5.1 Analyse par voie de formation et matière enseignée :

	1999	2004	2005
Enseignement secondaire	80	48	42
Enseignement secondaire technique	330*	476*	260
CATP,CCM,CITP /SFP			279
Cours de langues	**6702**	**9277**	**9297**
Cours de beaux-arts	914	880	849
Cours d'informatiques	887	1324	2222
Cours ménagers	433	611	781
Sciences humaines et sociales	242	331	274
Cours techniques	77	135	114
Cours d'alphabétisation	55	75	86
Éducation différenciée	/	75	88
TOTAL :	**9.720****	**13.232****	**14.292**

*y compris cours menant au CATP, CCM, CITP, organisés dans les lycées
** y compris cours non-conventionnés de certaines villes, pour 2004: 843 participants

66% des personnes inscrites dans les cours du SFA sont des femmes.
19% des personnes inscrites dans les cours du SFA sont des personnes ayant plus de 50 ans.

Au grand total, le SFA a enregistré une augmentation des inscriptions de 13.232 à 14.292, soit de 8%.

Pour les besoins des statistiques internationales, les inscriptions pour 2005 s'élèvent ainsi à 15.142 tandis que pour la seule activité du SFA on passe de 12.389 à 14.292, soit une augmentation de 1.903 ou de 15,36%. Le taux d'augmentation annuelle prescrite de 0,5% par la Commission européenne en 2005 dans le but d'atteindre les objectifs de Lisbonne en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie est ainsi largement dépassé en matière de cours organisés par le SFA.

Le total des inscriptions dans les cours de langues a encore une fois fortement progressé. C'est surtout au Centre de Langues que les inscriptions ont augmenté en passant de 2.824 à 3.365. Cette progression a été rendue possible grâce à l'ouverture d'une annexe du Centre à Mersch et à l'élargissement de l'offre au Centre à Luxembourg. Les inscriptions sur la liste d'attente ont diminué de 1203 à 772. Au total le SFA/CLL recueille 5306 participants dans les cours de langues, ce qui représente une augmentation des inscriptions de 613 par rapport à 2004. Parallèlement, les inscriptions dans les cours organisés par les communes et les a.s.b.l. ont également augmenté.

Langues	Lux.	All.	Chin.	Esp.	Por.	Ang.	Fr.	Ita.	Rus.	Gréc.	CZ
2005/2006	2928	585	102	798	178	1069	2456	621	162	55	7

Langues	Pol.	Arb.	Sué.	NL.	Jap.	Lat.	Nouvelles méthodes	Total
2005/2006	21	42	30	65	123	6	49	9297

Une très forte augmentation de 13% est affichée pour les cours de deuxième voie de qualification dans l'enseignement secondaire technique tandis que les inscriptions pour les cours de l'enseignement secondaire continuent leur régression affichée depuis quelques années. L'introduction de la méthode du blended-learning (blended = mélangé: une partie de l'enseignement se fait en classe, la 2e partie se fait à domicile grâce à l'informatique) dans le cadre du projet eBac est destinée à renverser cette tendance et devrait permettre à certains décrocheurs de retrouver la voie de la formation menant au diplôme de fin d'études secondaires.

Le nombre croissant de participants engendre un nombre plus élevé de cours et par conséquent de ressources humaines pour assurer ces cours.

11.5.2 Cours organisés par le Service de la Formation des Adultes

Nombre de cours par matière :

Matière	2004/2005	2005/2006
Cours de langues SFA/CLL	162	198
Cours de langues SFA/lycées	126	140
Cours de beaux-arts	56	57
Cours d'informatique	19	13
Cours ménagers	38	46
Sciences humaines et sociales	10	10
Cours techniques	8	12
Cours d'alphabétisation	5	4
Education différenciée	20	20
Total	444	500

Parallèlement aux efforts déployés pour augmenter l'offre existante en vue de satisfaire la demande croissante, le SFA/CLL s'engage résolument dans une optique d'amélioration de la qualité des cours. La qualité est tributaire de nombreux facteurs :
la formation des chargé-es de cours,
l'évaluation des cours,
la certification à la fin du cours,
l'objectif du cours en relation avec les besoins du marché de l'emploi et de la cohésion sociale.

1. Au cours de l'année 2006 seront organisés différents modules de formation dans les domaines de la pédagogie des adultes, de l'enseignement de la langue luxembourgeoise, des technologies de communication.
2. Une sensibilisation des participant-es et des chargé-es de cours pour une certification reconnue sur le marché de l'emploi a porté ses premiers fruits comme le démontrent les chiffres de participation aux examens officiels en langues, organisés par le Centre de Langues à Luxembourg :

Inscriptions aux examens de	total en 2004	total en 2005
Alliance Française:	4	3
Min. Educ. Nat français: DELF-DALF:	350	435
Lëtzebuergesch als Friemsprooch:	243	275
Cambridge University:	105	129
Goethe-Institut:	49	61
Instituto Cervantes:	25	20
Nederlandse Taalunie:	3	3
Università per Stranieri Perugia:	5	5
CAPLE :	2	0
TCF, TCF/DAP :	3	273
IELTS :	27	29
TestDaF	/	6
Totaux:	816	1239

Le SFA décerne des certificats d'assiduité aux participant-es aux cours du soir dans les lycées, communes et a.s.b.l. présentant un taux de participation d'au moins 70%. En 2004/2005, 6374 certificats ont été délivrés et enregistrés au SFA, ce qui représente un taux moyen de certification de 66,6%.

Le travail engendré par l'organisation et la certification des examens et des cours a fortement augmenté de façon que le service touche à ses limites en disponibilité des ressources humaines.

Les nombres croissants de chômeurs, de décrocheurs à l'école, d'immigrés et de frontaliers exigent que les responsables s'engagent plus fortement encore dans les domaines de l'orientation, de l'information et de l'organisation de cours à vocation spécifique, telle l'alphabétisation, la qualification de base au niveau 9e et la qualification finale en CCM, CITP, CATP, 13e ou 1^{ière} ou l'apprentissage des langues et surtout de la langue luxembourgeoise.

12 LA REFORME DU CPOS ET LES TRAVAUX DES SPOS

12.1 LE PROJET DE LOI

Au début de l'année 2005, le projet de loi portant réorganisation du Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS) avait été soumis à l'avis du Conseil d'État qui s'est prononcé en mai 2005.
L'examen de ce projet de loi a été alors entamé par la Commission de l'Education nationale et de la Formation professionnelle de la Chambre des Députés.
Outre les propositions d'amendement au projet initial faites par le Conseil d'Etat dans son avis du 3 mai 2005, d'autres modifications et compléments ont été apportés au projet par le Conseil de Gouvernement dans sa réunion du 9 décembre 2005.

Les amendements gouvernementaux sont actuellement soumis à l'examen du Conseil d'Etat.

12.2 LES ACTIVITÉS

Anticipant les dispositions que fixera le nouveau texte de loi, le CPOS s'est déjà concerté avec différents acteurs du monde du travail et de l'école et ce dans le but de renforcer le dialogue entre ces différents partenaires. Le dialogue entamé permettra de mettre en place plus rapidement de nouvelles mesures en matière d'orientation scolaire et professionnelle.

Le CPOS a conceptualisé en 2005 les interventions auxquelles il a été convié par l'Université du Luxembourg dans le cadre de la formation des stagiaires enseignants. En 2006, ces interventions se poursuivront et auront pour but de présenter le travail psycho-socio-éducatif du CPOS et des SPOS.

Finalement, au vu du besoin qui se fait ressentir au sein des écoles et en anticipation par rapport à la mission dont sera investi le CPOS, les réflexions sur la création d'une cellule d'aide scolaire au CPOS ont commencé. Dans ce contexte, la collaboration avec la faculté de psychologie de l'Université du Luxembourg s'avère nécessaire afin de créer à l'avenir un centre de diagnostic ; le CPOS a établi un contact régulier qui permet aux psychologues du CPOS et aux chercheurs de l'Université de s'échanger régulièrement.

12.3 LES CONSULTATIONS AU CPOS

En 2005, les consultations au CPOS se répartissent comme suit :
Un total de 674 cas avec 1686 consultations,
dont 247 cas pour le volet psychologique avec 884 consultations
dont 211 cas pour le volet information avec 236 consultations
dont 183 cas pour le volet orientation avec 448 consultations
dont 28 cas pour le volet pédagogique avec 100 consultations
dont 5 cas pour le volet social avec 18 consultations.

Par rapport à 2004, le nombre total de cas s'est réduit de 2,75 %, mais le nombre de consultations a augmenté de 26 %. Ce phénomène s'explique par l'augmentation des suivis thérapeutiques de type long.

12.4 LES CONSULTATIONS DES SPOS

Les Services de psychologie et d'orientation scolaires (SPOS) des différents lycées publics ont en moyenne travaillé sur 462 cas par établissement scolaire avec en moyenne 340 consultations du type orientation/information, 206 consultations du type pédagogie / social et 253 consultations du type psychologie.

12.5 ORGANISATION DE CONFÉRENCES ET DE COLLOQUES

Le CPOS a organisé en 2005 trois conférences sur les sujets « L'élève migrant déchiré entre deux mondes : des ponts à construire », « Lese- Rechtschreibschwäche / Dyslexie, wie kann man helfen ? » et « Initiation à la thérapie brève en milieu scolaire ». Ces conférences se sont adressées aux parents, aux enseignants, au personnel psycho-socio-éducatif ainsi qu'à toute personne intéressée.
Par ailleurs, deux colloques traitant les sujets de l'orientation scolaire transfrontalière et la violence à l'école ont eu lieu.
En outre, le CPOS a été invité à intervenir à des conférences organisées par diverses institutions du pays.

12.6 LE TRAVAIL AVEC LES PARENTS D'ÉLÈVES

La réflexion portant sur le dialogue avec les parents a donné lieu à la création d'un groupe de travail au CPOS. Une des exigences de départ était celle de clarifier les attentes des parents et d'offrir une plate-forme d'échange. Une fois par mois a lieu une rencontre entre le CPOS et la Fédération des Associations de Parents d'élèves du Luxembourg (FAPEL). Six rencontres ont eu lieu en 2005, ce qui a permis d'identifier des thèmes de réflexion. Le CPOS a soutenu financièrement le projet de formation continue de la FAPEL à l'attention des parents.

Dans le but d'intensifier le dialogue avec les parents d'élèves d'origine étrangère, les activités Boussole se sont poursuivies pendant l'année 2005. Le CPOS a organisé 8 soirées d'échange à l'attention des parents et une conférence publique. Il est procédé actuellement à une évaluation des activités afin de mieux répondre aux besoins exprimés par les parents.

13 LA SCOLARISATION DES ENFANTS ETRANGERS

13.1.1 La création de la Cellule d'accueil pour élèves nouveaux arrivants (CASNA)

Le nombre et la proportion d'enfants de langue étrangère dans les écoles luxembourgeoises est en constante augmentation (40 % en moyenne nationale). Il en va de même des primo-arrivants qui arrivent tout au long de l'année scolaire et pour lesquels des cours ou des classes d'accueil doivent être créés au fur et à mesure des besoins.

Le 1er septembre 2005, en conformité avec la motion parlementaire du 15 mars 2005, le ministère a mis en place une Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants (CASNA). Sa mission consiste à informer les familles et à faciliter l'insertion scolaire des élèves nouveaux arrivants de plus de 12 ans, en établissant un dossier scolaire sur leur scolarité antérieure, permettant de les guider vers une classe de l'enseignement secondaire correspondant à leur profil.
Des supports et outils pédagogiques sont proposés aux enseignants de l'enseignement primaire accueillant des primo-arrivants.

Pendant le 1er trimestre 2005/06, le CASNA a traité 164 dossiers de jeunes de 12 à 18 ans. Plus de la moitié de ces élèves sont de nationalité portugaise, les autres sont de 34 nationalités différentes (Europe : 114 ; Afrique : 30 ; Asie : 11, Amérique latine : 8 ; sans nationalité : 1). Le nombre d'enfants de demandeurs d'asile s'élève à 18.

La grande majorité de ces jeunes n'ont pas ou très peu de connaissances des langues du pays, une proportion importante a un niveau scolaire très faible. En vue de qualifier ces jeunes, il est indispensable qu'ils apprennent le français dans une classe d'accueil, avant qu'on ne puisse les orienter soit vers une classe de l'enseignement secondaire, soit vers le marché de l'emploi.

13.1.2 Les classes d'accueil et les classes d'insertion

Au niveau de l'enseignement secondaire, 9 classes d'accueil pour jeunes de 12-15 ans ont été mises en place en début d'année scolaire 2005/06, trois autres ont dû être rajoutées entre septembre et décembre 2005.
Par ailleurs, trois classes pour jeunes de 16-18 ans ont été mises en place :
deux classes CLIJA, classes d'insertion pour jeunes adultes, fonctionnant partiellement dans le Centre de Langues, partiellement dans un lycée;
une classe d'insertion pré-professionnelle (classe préparant les élèves ayant quelques connaissances de français, mais insuffisantes en vue d'intégrer une formation professionnelle ou le marché du travail);
Les classes d'accueil sont coordonnées par le Service de la scolarisation des enfants étrangers (programmes, formations continues et échanges entre enseignants).

Perspectives :
Fin 2005, toutes les classes de l'enseignement secondaire technique pour élèves récemment arrivés étaient pleines. Dans l'hypothèse probable qu'il faudra mettre en place une ou plusieurs nouvelles classes, il devient de plus en plus difficile de trouver de la place dans les établissements scolaires, ainsi que des enseignants pouvant assurer les cours d'accueil, sans avoir recours à des chargés d'éducation.
Une possibilité serait d'offrir des cours pendant les après-midis libres.

13.1.3 La médiation inter-culturelle

L'offre de médiation interculturelle dans les écoles remonte à 1999, et constituait une réponse à l'arrivée en grand nombre de demandeurs d'asile, majoritairement en provenance des Balkans (médiateurs interculturels parlant albanais et serbo-croate).
Au début, cette mesure avait été conçue comme temporaire. Cependant, malgré la diminution du nombre de demandeurs d'asile, la demande en médiation interculturelle est en augmentation et s'étend de plus en plus à d'autres langues : portugaise, capverdienne, chinoise, russe, iranienne.

Tous les échos de la part des enseignants, des responsables scolaires et des parents d'élèves confirment l'efficacité de cette mesure pour ce qui est de l'information des parents, de l'aide à l'intégration scolaire des enfants, du règlement de malentendus entre parents et école, etc.

Le maintien de cette mesure exige que le statut précaire des médiateurs interculturels, dont on ne peut pas exiger la connaissance des trois langues administratives en sus des langues qu'ils maîtrisent, soit consolidée. Une disposition afférente est inscrite à l'avant-projet de loi sur l'enseignement primaire.

13.1.4 Les intervenantes lusophones dans l'éducation préscolaire

En 2005, plusieurs communes ont eu recours, dans les classes de l'éducation précoce et préscolaire, à une intervenante lusophone pendant 2-3 heures par semaine.
Cette mesure permet de mieux familiariser les enfants portugais avec le fonctionnement et les activités scolaires. L'intervenante explique aux enfants portugais les thèmes traités en luxembourgeois par la titulaire de la classe. La présence d'une intervenante portugaise présente divers avantages : les enfants se sentent sécurisés, leur langue maternelle est valorisée et développée, ils apprennent plus rapidement le luxembourgeois étant donné qu'ils comprennent mieux ce qui se dit en luxembourgeois. Par ailleurs, le contact avec les parents d'élèves est facilité : du fait que les parents peuvent s'exprimer dans leur langue maternelle, ils prennent plus volontiers contact avec l'école.

13.1.5 Cours intégrés en langue italienne et portugaise dans l'enseignement primaire

Nombre d'élèves :

En 2004/05, les cours intégrés en langue portugaise étaient offerts dans 14 communes et étaient fréquentés par 2183 enfants, alors que les cours intégrés en langue italienne étaient fréquentés par 49 élèves.

Vade-mecum :

Afin de répondre aux principales questions en rapport avec l'organisation et la supervision des cours intégrés, le ministère a élaboré, en collaboration avec les services de l'enseignement de l'Ambassade du Portugal et du Consulat d'Italie, un vade-mecum à l'intention des enseignants et des communes.

Etude sur les cours intégrés :

L'évaluation de l'impact des cours intégrés ayant fait partie des mesures prévues au programme gouvernemental, le ministère a effectué une enquête en janvier 2005 auprès de tous les élèves de nationalité portugaise âgés de 15 ans, afin d'obtenir des informations sur la fréquentation des cours de/en langue portugaise (cours intégrés, cours parallèles, pas de cours suivis) ainsi que sur l'utilisation et l'impact de la langue portugaise au quotidien. Ces données ont été mises en relation avec différentes données relatives au parcours scolaire de ces élèves. Aucune relation significative n'a été trouvée entre le parcours scolaire et le niveau atteint au lycée et le fait de suivre ou de ne pas suivre des cours intégrés. L'étude donne un aperçu intéressant sur les habitudes langagières et culturelles très complexes des jeunes Portugais.

Cours en langue italienne :

Alors que le nombre d'enfants d'origine italienne n'était plus très important, le Consulat d'Italie a informé les communes offrant des cours intégrés en langue italienne en novembre 2005 de la suppression des cours intégrés à partir de cette même date.

13.1.6 Cours de portugais dans l'enseignement secondaire

En février, un sondage a été réalisé auprès de tous les élèves des classes de IVe, leur demandant s'ils seraient intéressés à suivre un cours de portugais pour débutants ou pour

avancés en classe de IIIe, soit sous forme de cours à option, soit comme 4e langue vivante dans la section langues.
Le nombre de candidats pour les différents types de cours était très limité. Seul le cours à option pour débutants rassembla assez de candidats, de sorte que depuis la rentrée 2005-2006, un tel cours est offert à partir des classes de IIIe dans le Lycée de Garçons Luxembourg, le Lycée de Garçons Esch/Alzette et le Lycée classique de Diekirch.

13.1.7 Formations professionnelles francophones

Dans le régime technique, une nouvelle formation en langue française a été mise en place dans la division des professions de santé et des professions sociales, portant ainsi à trois le nombre de formations à régime linguistique spécifique dans le régime technique (dans le régime de la formation du technicien il y a 4 formations, dans le régime professionnel 21 formations en langue française).

13.1.8 Bac international

Depuis le début de l'année, un groupe de travail composé de représentants du ministère et du Lycée technique du Centre (LTC) a préparé le projet du bac international au LTC. En juin un premier contact entre le ministère et l'IBO (Organisation internationale du baccalauréat) a eu lieu.
Dans sa séance du 25 novembre 2005, le Conseil de Gouvernement a donné son accord de principe en vue de l'élaboration d'un texte légal visant à mettre en place des classes préparant au baccalauréat international.

13.1.9 Visite officielle de Monsieur Jorge Pedreira, secrétaire d'Etat à l'Education du Portugal

Cette visite a eu lieu du 6 au 8 novembre 2005. Le programme de la visite consistait en échanges au niveau du ministère ainsi qu'en visites de classes, permettant au secrétaire d'Etat de se familiariser avec les mesures mises en place par le ministère en vue de favoriser l'insertion scolaire des élèves de langue étrangère.

Parmi les principaux points discutés figurait la question de l'organisation future des cours intégrés et du recrutement, au Luxembourg, d'enseignants luso-descendants par le ministère. Dans ce but, le ministère sondera auprès des candidats à l'enseignement luxembourgeois d'origine portugaise s'ils sont intéressés à donner des cours intégrés. Par ailleurs, les deux ministères se sont accordés à promouvoir une meilleure intégration des enseignants portugais dans les équipes éducatives des écoles primaires et à élaborer un cahier des charges définissant la tâche et les modalités d'enseignement et d'évaluation des nouveaux enseignants portugais.

14 LA PREVENTION DE L'EXCLUSION SCOLAIRE

14.1 LES ÉLÈVES QUITTANT PRÉMATURÉMENT LE SYSTÈME SCOLAIRE

Une étude détaillée réalisée par l'Action locale pour Jeunes (ALJ) sur les chiffres de l'année scolaire 2003/2004 a révélé qu'entre le 15 novembre 2003 et le 15 novembre 2004, 1200 élèves avaient quitté notre système scolaire sans certification finale. Parmi eux, un quart trouvait un poste de travail, un autre quart poursuivait ses études à l'étranger.

La moitié, à savoir 600 élèves, sont ceux qui se retrouvent dans une mesure d'emploi ou dont on estime qu'ils restent chez eux à ne rien faire.

Les chiffres correspondant à la période 2004/2005 ne sont pas encore définitifs, mais le relevé provisoire confirme ce constat.

Plusieurs mesures ont été mises en œuvre soit pour donner à des jeunes ayant quitté l'école la possibilité de réintégrer une formation soit pour prévenir l'exclusion:

* des classes de réinsertion professionnelle ont été offertes à ces élèves à partir de mars 2005 dans plusieurs lycées techniques et les Centres nationaux de formation professionnelle continue;

* des classes-relais dans 4 écoles permettent d'accueillir des élèves qui manifestent des troubles de comportement et les préparent à réintégrer leur classe normale ;

* un encadrement plus poussé des élèves, des programmes plus adaptés et des perspectives de formation élargies sont visés au régime préparatoire.

Sur 1114 élèves qui ont fait une demande d'admission aux formations préparatoires au CCM et CITP, quelque 350 ont réussi à obtenir un contrat d'apprentissage.
Les 750 jeunes sans contrat se sont retrouvés soit dans les lycées techniques, soit dans les CNFPC, soit dans une situation de précarité d'emploi.

Actuellement les 300 à 400 postes d'apprentissage CITP/CCM ne suffisent plus à combler l'énorme demande toujours croissante des élèves ne remplissant plus les critères pour entrer au CATP ou poursuivre des études ultérieures.

Une offre accrue de formations qualifiantes et d'insertion avec des programmes et un encadrement adaptés est en préparation :

* création d'une formation d'initiation professionnelle, sous forme de contrat d'apprentissage, menant à une certification reconnue (CITP) et ceci dans une plus grande panoplie de métiers et de familles de métiers qu'actuellement ;

* création de cours d'orientation et d'initiation professionnelles à l'intention de tout jeune de 15 à 18 ans qui n'a pas eu la possibilité de faire un apprentissage, ni de trouver un emploi ;

* renforcement des modèles pédagogiques visant à développer des classes-passerelles préparant à une formation qualifiante en se basant sur les expériences des classes préparatoires à l'admission à la formation préparatoire au CITP.

En 2005, un rapport sur l'accompagnement pédagogique des jeunes en difficulté d'insertion scolaire et professionnelle ainsi que sur les pratiques de formation dans le cadre de la pédagogie de la 2e chance sur base de 4 dispositifs (France, Belgique, Allemagne, Luxembourg) rédigé par l'Institut d'Etudes sur le Travail et l'Orientation Professionnelle de Paris, a mis en évidence les aspects suivants :

* renforcer toutes les mesures visant à empêcher le décrochage scolaire ;
* sortir du schéma de l'organisation scolaire classique ;
* faire du milieu de formation un lieu où l'on vise à la fois des objectifs de socialisation, d'éducation et de qualification ;
* assurer un accompagnement individuel tout au long du processus de formation ;

* renforcer auprès des jeunes le sentiment d'être capable d'acquérir des compétences tout en leur faisant accepter des règles ;
* étendre l'offre de formation à l'intention des jeunes qui à la fin de l'obligation scolaire quittent l'école sans maîtrise des compétences de base.

14.2 PEER MEDIATION

Projet 'Prévention du décrochage scolaire'

Contexte national

Le projet constitue un élément du plan d'action national visant la promotion de la 2ème chance en éducation et la prévention du décrochage scolaire. En effet, le plan d'action national prévoit aussi bien des mesures préventives que des initiatives spécifiques visant l'intégration et/ou la formation professionnelles.

Contexte scolaire:

Le concept, élaboré en 2005, se base sur les expériences nationales (classe mosaïque du LTB) et internationales. Après sa présentation, 3 écoles, à savoir le LTJBM, le LTMA et le LN ont décidé de participer au projet dès septembre 2005.

En tant qu'instrument de préventiondu décrochage scolaire, le projet soutient les écoles dans leur mission de répondre de façon différenciée, positive (ressourcen-orientiert) et systémique aux besoins de tous les garçons et de toutes les filles. Ainsi, le cas échéant, est attendu que l'école développe ensemble avec les élèves et les parents concernés une solution permettant aux jeunes en difficulté d'éviter le renvoi temporaire, voire définitif, notamment en situation d'obligation scolaire.

Toute la communauté scolaire est concernée par le projet, les objectifs spécifiques ont été formulés à l'attention de l'école en tant qu'organisation sociale apprenante, à l'attention des élèves, des enseignant/e/s et des parents. En effet, la responsabilité est commune, les missions et champs d'action s'avèrent complémentaires.

Lors de la première phase du projet, les écoles ont entamé l'élaboration de leur concept témoignant des réalités et nécessités locales, tout en respectant le cadre national. Les adaptations découlant de ces expériences à prévoir à partir de 2006 concernent notamment le profil des enseignant/e/s, l'approche pédagogique commune, la formation continue (diagnostic, élaboration de plans pédagogiques individualisés, documentation, coopération avec les parents), les procédures, la coopération et la documentation.

14.3 LA SECTION DISCIPLINAIRE DES MINEURS

La Section disciplinaire des Mineurs a comme mission de transmettre au jeune un minimum de règles et de conditions auxquelles il doit se conformer dans la vie communautaire: le respect de la personne humaine, des biens d'autrui et de soi.

Son Service Education essaye, à chaque fois qu'il est possible, de continuer une formation scolaire entamée, tels les modules du régime préparatoire ou l'enseignement de base primaire. Cependant, dans la pratique, les mineurs soumis à l'obligation scolaire sont peu nombreux, et les élèves demandant à continuer dans le système modulaire du régime préparatoire sont plutôt rares. Il incombe dès lors à leur proposer des activités répondant à

leur intérêt, mais capables d'enrichir et de parfaire leurs connaissances et compétences intellectuelles, cognitives, affectives et surtout sociales.

14.4 LES AIDES FINANCIÈRES

Le Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS) gère, entre autres, les subsides en faveur des élèves de l'enseignement secondaire et secondaire technique.

En 2005, les aides financières ont été reparties comme suit :

subsides pour élèves de familles à revenu modeste :
2745 dossiers traités (+5,4 %) et 1.100.723 € accordés (+30 %)
subsides trimestriels pour élèves en grave situation sociale :
93 dossiers traités (+14,8 %) et 246.669 € accordés (+5,8 %)
subsides pour élèves méritants :
2711 dossiers traités (+1,7 %) et 154.242€ accordés (+17,6 %)

Le CPOS gère aussi les bourses pour études post-secondaires ne relevant pas de l'enseignement supérieur et qui concernent surtout la formation professionnelle continue. En 2005, 48 dossiers (+7%) ont été traités.

D'autre part, le CPOS s'occupe également des subsides extraordinaires à des élèves de familles à revenus modestes fréquentant les enseignements primaire et postprimaire à l'étranger.
Le nombre a diminué à 175 dossiers traités (-10,8 %).

Au cours de l'année scolaire 2004/2005, 106 subsides ont été attribués aux différentes Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Primaire (APEEP). 20 subsides ont été attribués aux différentes Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Post-Primaire (APEEPP).

15 LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DANS L'ENSEIGNEMENT

15.1 E-REMEDIATION

Le but de ce projet est d'offrir moyennant le portail éducatif *mySchool!* un nouveau service d'appui et de remédiation en ligne « *eRemédiation* » pour les élèves en difficulté.

Il s'agit ici d'une offre de services du ministère qui s'inscrit dans la démarche de remédiation telle qu'elle est décrite dans le règlement grand-ducal du 14 juillet 2005 déterminant l'évaluation et la promotion des élèves de l'enseignement secondaire technique et de l'enseignement secondaire.

« *eRemédiation* » est un projet d'innovation pédagogique qui consiste dans la mise en œuvre de communautés virtuelles d'apprentissage et de remédiation en ligne pour les branches

allemand, anglais, français et mathématiques. Dans une première phase, le projet se limitera au cycle inférieur de l'enseignement secondaire et secondaire technique.

Tout en supposant qu'au sein des différents établissements scolaires les élèves en difficulté seront pris en charge par des enseignants remédiateurs locaux, une cellule « *eRemédiation* » proposera à travers les espaces de remédiation en ligne une panoplie de services à l'information et aux conseils qui répondront aux besoins particuliers des élèves en difficulté ainsi que des « enseignants remédiateurs ».

La cellule « *eRemédiation* » se compose de d'enseignants chargés de la mise en œuvre des espaces virtuels d'appui et de remédiation en ligne. Ces enseignants – assistants pédagogiques ont comme mission:

* de guider les élèves dans leurs recherches etc. sans pourtant faire les devoirs à la place des élèves;
* d'assurer une présence quotidienne en ligne pendant un horaire à définir pour répondre aux questions des élèves dans des forums et/ou à travers une hotline;
* d'élaborer, d'identifier, d'évaluer et de référencer des supports pédagogiques (exercices avec et sans corrigés, fiches de travail, aides etc.);
* de mettre en ligne des exercices interactifs;
* d'identifier et de coordonner éventuellement un groupe d'élèves tuteurs qui pourront assister les enseignants surtout pour l'aide en ligne dans les forums;
* de conseiller les enseignants dans leur tâche quotidienne d'appui.

15.2 PROJET "IDENTITY AND ACCESS MANAGEMENT"

Actuellement il n'existe pas de base de données de référence qui regroupe les utilisateurs des applications du ministère, du CTE, des lycées et d'autres institutions en rapport avec l'enseignement. Chaque application possède sa propre base de données et il n'y a pas de mécanisme de synchronisation en place.

Les identifiants (*user names*) ne sont pas homogènes à travers les différentes applications, c.-à-d. les utilisateurs doivent retenir, en plus du mot de passe, aussi leur identifiant pour chaque application à laquelle ils accèdent. Avec le nombre d'applications qui augmente constamment, ceci devient de plus en plus inconfortable et lourd à gérer.

Le projet de gestion d'identité et d'accès se veut de résoudre ce problème en mettant en place un ensemble d'éléments techniques et de routines fonctionnelles permettant de garantir l'unicité et la cohérence des identités (utilisateurs) entre les divers systèmes et applications. Un mécanisme de synchronisation assurera le flux des informations entre les divers systèmes et applications.

15.3 PROJET "MÉDIATHÈQUE"

L'informatisation de la médiathèque et du service des prêts du CTE a été mise en oeuvre dès le début de l'année. A cet effet, une application spécifique permet aux enseignants de consulter le catalogue et de faire des réservations en ligne. Suite à un partenariat au niveau des médiathèques entre le CTE et le Info-Video-Center (IVC), la solution a été développée par le CTE pour les besoins propres du CTE et de ceux de l'IVC. Depuis, il est également

possible que les clients de la médiathèque du IVC empruntent, sous certaines conditions, des documents de la médiathèque du CTE et inversement.

15.4 PROJET "ASSISTANCE TECHNIQUE AU SERVICE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE"

L'équipe des techniciens en informatique du CTE, 16 personnes pour 24 établissements, a assuré la maintenance de quelque 8500 ordinateurs. Le nombre d'ordinateurs par établissement n'ayant cessé de croître, le CTE s'est efforcé de fournir l'encadrement et la formation nécessaires au fonctionnement efficace de l'équipe.

La protection des réseaux informatiques à l'intérieur des établissements scolaires a été améliorée et consolidée. L'ajout en début 2005 d'une fonctionnalité proxy aux pare-feux installés, permet aux responsables de tous les lycées intéressés de filtrer de manière ciblée certaines informations offertes sur Internet.

16 L'EVALUATION DU SYSTEME EDUCATIF

16.1 STATISTIQUES ET ÉVALUATION

En matière de statistiques générales sur les **élèves**, le SCRIPT a produit des données complètes et détaillées au niveau de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire, de l'éducation différenciée, de l'enseignement secondaire et secondaire technique en tenant compte des variables: établissement scolaire, ordre d'enseignement, formation, niveau d'études, sexe, âge et nationalité.
Depuis 1998/99, ces données existent également pour les élèves qui fréquentent un établissement privé non-subventionné ou une école internationale.
Depuis 2002/03, un recensement des résidents luxembourgeois scolarisés dans les régions limitrophes est effectué.

En complément aux statistiques générales sur les élèves, les redoublements dans l'enseignement primaire, les résultats de la procédure de passage du primaire vers le post-primaire, la promotion dans l'enseignement post-primaire ainsi que les résultats de l'examen de fin d'études secondaires et secondaires techniques ont été analysés.

La collecte de données au niveau de l'Education différenciée a été étendue au diagnostic individuel des élèves.

En matière de statistiques générales sur les **enseignants**, une base de données a été constituée sur l'ensemble du corps enseignant de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et spécial avec les variables sexe, âge, qualification, tâche, affectation et disciplines enseignées.

Une base de données a été constituée sur les enseignants de l'enseignement post-primaire avec les variables sexe, âge, statut, affection, branche enseignée.

En matière de statistiques générales sur les **établissements**, il existe, outre les données de l'enseignement post-primaire, une base de données des bâtiments scolaires de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et spécial par commune.
Les établissements de l'Education différenciée ont été intégrés dans la base de données.

Chiffres clés de l'éducation

En 2005, la 4e édition du recueil statistique «Chiffres Clés de l'Education Nationale / Statistiques et Indicateurs» a été publiée avec les informations concernant l'année scolaire 2003/04. En complément des statistiques et indicateurs déjà développés dans les éditions précédentes, l'édition 2005 contient un chapitre dédié à l'éducation précoce et un chapitre reprenant les principaux résultats de l'étude PISA 2003.

16.2 ÉTUDES ET ANALYSES STATISTIQUES

Emploi des langues dans les entreprises

Dans le cadre de l'élaboration du profil de la politique linguistique éducative réalisé par le Conseil de l'Europe, une enquête a été menée auprès de toutes les entreprises luxembourgeoises quant à l'utilisation des différentes langues au quotidien. Les résultats issus de l'évaluation de cette enquête ont été intégrés dans le rapport final du Conseil de l'Europe.

Étude sur l'apport des cours de/en langue maternelle

En collaboration avec le Service de scolarisation des enfants étrangers, une enquête a été menée auprès des élèves de nationalité portugaise afin de déterminer l'influence des cours de/en langue maternelle sur le parcours scolaire des élèves, mais aussi sur leurs habitudes au quotidien. Les résultats de cette étude, qui ont fait l'objet d'une publication en 2005, montrent que le fait de suivre des cours de/en langue maternelle, que ce soit dans le cadre de cours intégrés dans l'horaire scolaire normal ou de cours parallèles (en dehors de l'horaire scolaire), n'a pas d'influence significative sur la réussite scolaire des enfants. Cependant, il est apparu que ces cours ont un effet bénéfique sur des aspects personnels extra-scolaires, tels que le sentiment d'appartenance à la communauté portugaise ou un rapprochement à des origines parfois lointaines.

Situation scolaire de la cohorte 1989/1990

Il s'agit de la 2e édition de cette étude qui a été réalisée pour la première fois en 2004. L'étude s'intéresse à la situation scolaire d'une cohorte d'élèves et analyse les influences respectives de la nationalité, du sexe et du facteur socioprofessionnel sur le parcours scolaire. Les résultats de l'analyse de la voie pédagogique et du niveau d'études fréquenté par une cohorte déterminée en fin d'obligation scolaire montre que le facteur socioprofessionnel a une influence nettement supérieure au sexe et à la nationalité des élèves. La réussite scolaire d'un élève varie fortement en fonction de la catégorie socioprofessionnelle dont il provient.

Étude sur les élèves quittant prématurément nos écoles

Cette étude, réalisée en collaboration avec l'Action locale pour Jeunes, a pour but de déterminer l'occupation d'élèves ayant quitté l'enseignement luxembourgeois sans qualification entre novembre 2003 et novembre 2004. Les résultats de cette étude, qui ont fait

l'objet d'une publication en octobre 2005, montrent que près de 2000 élèves étaient concernés et que l'échec scolaire reste un facteur majeur d'abandon prématuré des études. Sur base de ces résultats, des mesures spécifiques ont été mises en place par le ministère afin de permettre une réinsertion des élèves sans occupation dans une structure scolaire.

Étude sur le redoublement

Une analyse détaillée de la pratique du redoublement dans le système scolaire luxembourgeois a été réalisée et publiée en 2005.
L'analyse descriptive des parcours scolaires de redoublants par rapport à ceux de non-redoublants montre que le fait de répéter une même classe n'a pas de répercussions positives sur la suite du parcours scolaire d'un élève. Au contraire les chances de réussites d'un redoublant restent largement inférieures à celles d'un non-redoublant. En général, les résultats confirment que le redoublement constitue une réponse globale à un problème souvent spécifique. Une série de mesures alternatives au redoublement et proposées par des experts nationaux et internationaux sont avancées.

Étude sur la motricité des élèves à l'école primaire et au lycée

En coopération avec l'Université de Karlsruhe, les données recueillies en 2004 ont été analysées en 2005. Les résultats bruts ont été publiés en 2005 et discutés avec les partenaires concernés. Le rapport final sera publié en 2006.

Le programme PISA

Le pré-test de la troisième enquête PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des Élèves) réalisée dans le cadre de ce programme à long terme, a été effectué en 2005 dans tous les pays de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques). L'évaluation a eu lieu simultanément dans 58 pays. L'objectif du pré-test a été de tester le type de questions en sciences qui sera utilisé lors de l'enquête principale en 2006. Dans chacun des trois domaines évalués (lecture, mathématiques et sciences), l'étude a porté moins sur le contrôle des connaissances définies dans les programmes d'études que sur les capacités des élèves d'appliquer leurs savoirs dans des situations très diverses. En général, toutes les questions avaient trait à des situations de la vie réelle. Les questions ont compris aussi bien des questions à choix multiple, où l'élève doit cocher la bonne réponse parmi plusieurs réponses proposées, que des questions ouvertes, où l'élève doit lui-même formuler la réponse.
Au Luxembourg, tous les élèves de 15 ans fréquentant les lycées de l'enseignement secondaire (ES) et de l'enseignement secondaire technique (EST), y compris l'enseignement modulaire, de même que les écoles privées subventionnées par l'Etat et l'École Européenne, ont participé à l'étude. La participation au pré-test est obligatoire afin de garantir la représentativité et la validité des résultats.
La publication des résultats de l'enquête PISA 2006 est prévue pour décembre 2007.

Le programme PIRLS

En 2006, l'école primaire luxembourgeoise participera à l'étude PIRLS (Progress in Reading Literacy Survey) conçue par l'"International Association for the Evaluation of Educational Achievement" (IEA). Elle sera organisée par le Boston College, Statistiques Canada et le Data Processing Center Hamburg. En 2005, la réalisation de l'étude a été préparée au Luxembourg en définissant un organigramme et un calendrier des procédures, en réalisant les traductions et travaux de mise en page nécessaires, en fournissant les indications statistiques ainsi qu'en répondant aux critères de qualité arrêtés au plan international moyennant un pré-test réalisé dans huit écoles différentes.

Statistiques internationales

Dans le contexte des statistiques comparatives internationales, le SCRIPT a collaboré avec EUROSTAT, EURYDICE et l'OCDE.
Les données luxembourgeoises fournies à ces organismes permettent au Luxembourg de figurer dans différentes publications comme:
Regards sur l'Éducation (OCDE) ;
Chiffres clés sur la formation professionnelle dans l'Union Européenne (EUROSTAT, CEDEFOP);
Les chiffres clés de l'Éducation en Europe (EUROSTAT – EURYDICE).

16.3 LISBONNE 2010 - LES BENCHMARKS

En mai 2003 le Conseil (Éducation), sur proposition de la commission, a adopté cinq niveaux de référence européens (benchmarks). Ils fixent des objectifs chiffrés à atteindre dans des domaines estimés déterminants pour la qualité et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation.
Certains de ces indicateurs sont issus de l'« Enquête Forces de Travail » (EFT) qui, au Luxembourg, est effectuée par les soins du STATEC. Il est bon de garder en mémoire que ces indicateurs portent sur la totalité de la population, constituée de 40% d'immigrés, dont tous ne sont pas issus du système éducatif luxembourgeois. Comme cet indicateur repose dans les pays ayant une population inférieure à 10 millions sur des échantillons très faibles, même de grandes variations ne sont pas toujours significatives.
D'autre part, comme son nom l'indique, cette enquête n'est pas spécialement dédiée à la mesure de la qualité en matière d'éducation. Finalement, et cela est étrange eu égard à la stratégie de Lisbonne, ces indicateurs ne permettent pas de comparaison ni avec les États Unis, ni avec le Japon.
Le seul indicateur portant de manière ciblée sur le système éducatif et permettant des comparaisons internationales est celui issu de l'étude PISA. Il examine les performances en « litératie » de la population des élèves de 15 ans.

Indicateur 1. : le taux moyen de jeunes quittant prématurément l'école dans l'Union européenne (source EFT 2005) :
Moyenne Union européenne 25 pays : 14.9%. (12.7% femmes et 17.1% hommes)
Moyenne Luxembourg : 12.9%. (13.0% femmes et 12.8% hommes)
Niveau de référence visé en 2010 : 10%

Indicateur 2.: le nombre total de diplômés en mathématiques, sciences et technologies dans l'Union européenne et l'équilibre hommes-femmes.
Le nombre visé est atteint et dépassé depuis 2003 déjà et le pourcentage de femmes a augmenté de 30 à 31% (source UNESCO, OCDE et EUROSTAT 2003).

Indicateur 3.: le taux de jeunes âgés de 20 à 24 ans ayant terminé leurs études secondaires supérieures dans l'Union européenne (source EFT 2005) :
Moyenne Union européenne 25 pays : 77.3%. (80% femmes et 74.6% hommes)
Moyenne Luxembourg : 71.1%. (71.7% femmes et 70.4% hommes)
Niveau de référence visé en 2010 : 85%
Cet indicateur, jusqu'en 2004, portait sur la population âgée de 22 ans, ce qui rend la comparaison impossible.

Indicateur 4.: le pourcentage de jeunes âgés de 15 ans ne disposant pas de performances suffisantes en « litératie » selon l'enquête PISA.
Moyenne Union européenne 25 pays : 19.3%. Ce qui constitue une aggravation de 0.1 point alors qu' une amélioration de 20% est souhaitée jusqu'en 2010.
Moyenne Luxembourg : 22.7%. Cette valeur constitue une amélioration de 35%, mais la comparabilité est douteuse en raison de la computation différente des résultats en 2000.
Niveau de référence visé en 2010 : 15.5%

Indicateur 5.: le pourcentage d'adultes en âge de travailler participant à l'éducation et à la formation continue tout au long de la vie. (source EFT 2005)
Moyenne Union européenne 25 pays : 10.8%. (11.7% femmes et 10.0% hommes)
Moyenne Luxembourg : 9.4%. (9.5% femmes et 9.3% hommes)
Niveau de référence visé en 2010 : 12.5%

16.4 LES ÉPREUVES COMMUNES À L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Pour ce qui est de l'enseignement primaire, des épreuves étalonnées (allemand, français et mathématiques) ont été proposées aux titulaires des classes de 2e et de 4e année d'études (taux de participation > 80%), des épreuves standardisées (allemand, français et mathématiques) ont été effectuées dans toutes les classes de 6e année d'études, de nouvelles épreuves de langues ont été effectuées dans quelques 180 classes de 2e et de 4e année d'études. Les épreuves allemandes pour la 2e année d'études feront l'objet d'une analyse qui guidera notamment la révision du matériel MILA.

Les résultats de ces analyses seront publiés en 2006 et les trois épreuves étalonnées seront mises à la disposition des enseignants. Les travaux se poursuivront avec l'élaboration de nouvelles épreuves pour les mathématiques.

Conformément à la loi du 25 juin 2004 portant organisation des lycées et lycées techniques des épreuves communes ont été introduites.

Elles se sont déroulées au cours du 2e trimestre 2005 et la cellule d'évaluation du Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) s'est chargée de l'évaluation des résultats qui ont été communiqués aux établissements. Un rapport interne collectant toutes les données a été établi.

En 2005 il a été décidé de procéder par voie réglementaire à la constitution d'un jury composé de 2 à 4 enseignants pour élaborer les épreuves communes. Afin d'assurer une certaine continuité, la nomination des membres de ces jurys se fait pour 3 ans.

Pour l'année scolaire 2006 - 2007, à l'enseignement secondaire technique, les épreuves ne se dérouleront plus au cours du 2e trimestre, mais elles seront anticipées et auront lieu au début du premier trimestre. À l'enseignement secondaire, ceci ne sera le cas que pour les mathématiques. Les épreuves permettront ainsi aux enseignants de réaliser une évaluation formative.

17 L'ACTION EUROPEENNE ET LES RELATIONS INTERNATIONALES

17.1 LA PRÉSIDENCE

Trois mots-clés ont défini le programme de la présidence luxembourgeoise dans le domaine de l'éducation : multilinguisme, cohésion sociale et citoyenneté, mobilité.

Parmi ces domaines l'accent principal a été mis sur le multilinguisme d'où le slogan figurant sur la brochure présentant le programme luxembourgeois :

Apprenons plus de langues –
pour parler le même langage

Ces priorités se sont reflétées dans les trois conférences suivantes organisées à Luxembourg :

1. Cohésion sociale et citoyenneté :« Forum pour une Europe multiculturelle » (22 – 29 janvier 2005)

Cet événement a été organisé par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle conjointement avec le Ministère de la Jeunesse dans le cadre de la présidence luxembourgeoise de l'Union Européenne et de « l'Année européenne pour une citoyenneté démocratique » proclamée par le Conseil de l'Europe pour 2005.

Le « Forum pour une Europe multiculturelle » a reposé sur une collaboration entre différentes écoles luxembourgeoises et leurs écoles partenaires dans les 25 États membres. Le but de la rencontre a été de permettre à des jeunes lycéens issus de tous les pays de l'UE de discuter et de travailler sur le thème « L'Europe, c'est nous ! »

2. Mobilité : Conférence de lancement de l'Europass (31 janvier – 1er février 2005)

L' Europass regroupe cinq documents formels : l'Europass-CV, l'Europass-Mobilité, l'Europass-Supplément au diplôme, l'Europass-Supplément au certificat et l'Europass-Portfolio européen des langues. Ces documents fournissent des renseignements sur les compétences dont les détenteurs de l'Europass peuvent se prévaloir et favorisent la mobilité des travailleurs en Europe.

Outre ces trois conférences, la Présidence a organisé à Luxembourg les réunions ayant lieu traditionnellement sous chaque présidence :
* les réunions dans le cadre du Processus de Bologne qui ont essentiellement servi à la préparation de la conférence ministérielle de Bergen ;
* la réunion de la Fédération Européenne des Associations d'Étudiants (ESIB) qui a eu comme thème principal le financement de l'enseignement supérieur (17 au 21 mars 2005) ;

* la réunion des Directeurs généraux de la Formation professionnelle (18-19 avril 2005) qui a porté notamment sur le système européen de transfert de crédits pour l'éducation et la formation professionnelle ;
* la réunion du Conseil Supérieur des Écoles Européennes (25-27 avril 2005) qui a porté essentiellement sur la discussion et l'adoption du budget des différentes écoles européennes ;
* la réunion du Standing Group on Indicators and Benchmarks (2-3 juin 2005) dont les travaux ont porté sur l'importance des indicateurs et valeurs de référence dans le cadre de la stratégie de Lisbonne en matière d'éducation ;
* la réunion formelle du Comité de l'Éducation (8-10 juin 2005) qui a porté essentiellement sur la nouvelle génération des programmes du Life Long Learning et qui a permis d'assurer une transition harmonieuse vers la présidence anglaise ;
* la Réunion des Directeurs généraux de l'Enseignement supérieur (13 au 14 juin 2005) dont le thème principal a porté sur les conclusions de la réunion ministérielle de Bergen ;
* le Colloque européen d'EUROPEA International (6-10 avril 2005) dont un des thèmes était la« Compétence professionnelle et résultat économique de l'entreprise agricole ».

3. Multilinguisme : Symposium « L'évolution de l'enseignement en Europe - le plurilinguisme ouvre de nouvelles perspectives » (10 – 11 mars 2005)

Cette conférence a porté sur l'enseignement CLIL-EMILE (Content and language integrated learning – Enseignement d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère). Cette approche qui consiste à enseigner des matières comme les sciences humaines ou les sciences naturelles dans une langue étrangère permet d'augmenter le temps consacré à l'apprentissage des langues et de rendre cet apprentissage plus efficace.

Des responsables politiques et administratifs ont examiné la question de savoir comment cette méthode peut être intégrée dans les systèmes d'éducation des États membres.

Outre ces conférences et réunions à Luxembourg, deux Conseils Education ont eu lieu sous Présidence luxembourgeoise à Bruxelles (21 février 2005 et 24 mai 2005).

Les thèmes du Conseil du 21 février ont été les suivants :

* la contribution des ministres de l'Education à la Mid-term Review de la stratégie de Lisbonne ; le document transmis au Conseil européen de printemps 2005 souligne l'importance de l'éducation pour la productivité, le développement durable et la cohésion sociale ;

* un échange des ministres sur l'efficacité et l'équité des systèmes d'éducation européens ;

* un échange des ministres, lors du déjeuner, sur la contribution de l'éducation aux Etats de l'Asie du Sud-Est affectés par le Tsunami, ; outre Madame la Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, Monsieur Jean-Louis Schiltz, Ministre de la Coopération, a assisté à cet échange de vues.

Les thèmes du Conseil du 24 mai ont été les suivants :

* l'adoption des Conclusions du Conseil concernant les nouveaux indicateurs en matière d'éducation et de formation ;

* un échange de vue sur le rôle de l'éducation et de la formation dans les lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi ;

* la Communication de la Commission « Mobiliser les cerveaux européens : permettre aux universités de contribuer pleinement à la stratégie de Lisbonne ».

Ce Conseil a été précédé la veille par la traditionnelle réunion de la Troïka élargie (Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Finlande) avec les partenaires sociaux. Lors de la réunion, un bilan de la Présidence luxembourgeoise dans le domaine de l'éducation et de la formation a été dressé et un échange de vues a eu lieu sur les thèmes du Conseil Education du 24 mai 2005.

Finalement, sous la Présidence luxembourgeoise une réunion ministérielle informelle a eu lieu sur invitation des autorités françaises à Paris le 22 janvier 2005. Objet de cette réunion a été l'aide que les ministres de l'Education de l'Union Européenne pouvaient apporter aux victimes du Tsunami.

17.2 LA PRÉPARATION DE LISBONNE 2010

Dans le cadre des objectifs que le Conseil Européen s'est fixés à Lisbonne, un rôle important a été attribué à l'éducation et la formation.

Pour satisfaire à ces attentes des Chefs d'Etat et de Gouvernement, les ministres de l'Education ont établi le programme « Education et Formation 2010 » qui prévoit quantité de mesures à prendre pour améliorer les systèmes d'éducation et de formation. Afin d'assurer une meilleure collaboration entre les différents Etats membres, un échange de bonnes pratiques a été rendu possible par la création de « clusters », c'est-à-dire de groupes de pays qui échangent leurs bonnes pratiques au sujet de thèmes précis (p.ex. Techniques de l'Information et de la Communication (TIC), investissement dans l'éducation, compétences clés ….). En 2005, le Luxembourg a notamment participé au « cluster » portant sur les Techniques de l'Information et de la Communication.

D'autre part, pour rendre compte des progrès accomplis, les ministres de l'Education ont décidé de produire tous les deux ans un rapport que chaque Etat membre doit transmettre à la Commission en vue de l'élaboration d'un rapport de synthèse. En 2005, chaque Etat membre, dont le Luxembourg, a fourni un tel rapport à la Commission qui en a fait un rapport de synthèse dont les messages clés seront communiqués au Conseil européen de printemps 2006.

Pour assurer le suivi des mesures prises dans les différents Etats membres et pour garantir une certaine collaboration au niveau européen, le « Groupe de coordination Education et Formation 2010 » a été créé. Chaque Etat membre y est représenté par deux experts, l'un représentant l'éducation et l'autre la formation professionnelle.

Parallèlement, dans le cadre de la Mid-term review du Processus de Lisbonne, chaque Etat membre doit fournir tous les trois ans un « Plan national pour l'innovation et le plein emploi » qui repose sur des lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi élaborées par la Commission et adoptées par le Conseil européen de printemps 2005. Les lignes directrices 23 et 24 portant sur l'éducation et la formation, le ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle a transmis sa contribution au ministère de l'Economie qui est responsable pour l'élaboration du « Plan national pour l'innovation et le plein emploi ».

17.3 LA PARTICIPATION AUX PROGRAMMES EUROPÉENS

17.3.1 La gestion du programme Socrates

Le ministère, à travers l'Agence nationale Socrates, est en charge de la mise en œuvre des actions COMENIUS, GRUNDTVIG, ARION, LINGUA et VISITES PREPARATOIRES ACTIONS CENTRALISEES du programme européen pour l'éducation SOCRATES. Depuis août 2005, l'agence Socrates se charge également de la mise en œuvre de l'action etwinning.

Le budget attribué par la Commission européenne au Luxembourg en 2005 s'élevait à 620.000 euro. Le nombre de bénéficiaires toutes actions confondues a augmenté de 44% par rapport à 2004.

L'Agence a organisé plusieurs événements nationaux dont les plus importants furent la journée/conférence COMENIUS à l'occasion du 10ème anniversaire de cette action et la conférence de lancement etwinning. Au niveau européen l'Agence a co-organisé une conférence en Islande sur l'assistanat linguistique.

Pour la troisième année consécutive l'Agence a publié le calendrier SOCRATES.

Projets COMENIUS et partenariats d'apprentissage GRUNDTVIG

Sur les 31 candidatures COMENIUS présentées en 2005, 27 projets ont reçu l'approbation, ce qui signifie une baisse de 7% par rapport à 2004. Le nombre de 24 écoles luxembourgeoises participantes est resté constant. La majorité des projets se réalise dans les établissements de l'enseignement secondaire et secondaire technique.

Parmi les 8 candidatures GRUNDTVIG reçues, 5 projets ont pu être sélectionnés dont 2 ayant comme public cible les seniors, 1 qui travaille sur les questions de l'égalité des chances et 2 travaillant avec des personnes à besoins spécifiques.

Visites préparatoires – COMENIUS, GRUNDTVIG, LINGUA

La participation à des visites préparatoires en Europe permet aux futurs promoteurs de projets de se rencontrer, de mieux se connaître et de formuler un projet en commun. En 2005, 40 représentants luxembourgeois – deux fois plus qu'en 2004 - ont participé à des visites préparatoires ou des séminaires de contact.

Assistanat linguistique COMENIUS

Cette action a connu un très grand succès en 2005. Cinq étudiants luxembourgeois par rapport à un étudiant en 2004 ont pu obtenir une bourse pour réaliser un stage d'assistanat linguistique dans une école en Europe (Espagne, Allemagne, Suède, Irlande, Angleterre). La durée de ces stages est de 8 mois.

Sept établissements scolaires luxembourgeois dont quatre écoles primaires accueillent des assistants en 2005-2006. Les étudiants/es de nationalité espagnole, allemande, belge, anglaise et tchèque réalisent des stages de trois à huit mois dans les différentes écoles.

Formation continue COMENIUS et GRUNDTVIG

Les formations en Europe pour les personnels de l'éducation constituent un complément à l'offre de formation continue nationale. Ces cours sont à la fois intensifs (à cause de leur durée (minimum 5 jours)) et internationaux (à cause de leur public) et donnent la possibilité aux participants, outre de rafraîchir leurs connaissances, de créer des liens avec d'autres enseignants européens.
15 enseignants luxembourgeois de tous les ordres d'enseignement ont participé à une formation en Europe en 2005.

Visites d'étude ARION

L'intérêt pour les visites d'études ARION a été plus important qu'en 2004 et l'Agence a pu attribuer les cinq bourses dont elle dispose à des professionnels de l'éducation.
Le Lycée classique de Diekirch a organisé une visite d'étude sur le thème « La dimension européenne dans l'enseignement secondaire » en avril 2005.

e-Twinning:

Les efforts de promotion et de sensibilisation des enseignants pour participer à un jumelage électronique avec une école en Europe ont été fructueux. A la fin de 2005 une dizaine d'écoles se sont vues attribuer le label etwinning et quatre partenariats se sont formés.

17.3.2 Le programme LEONARDO da VINCI

Ce programme contribue à la mise en œuvre d'une politique communautaire de formation professionnelle qui soutient et complète les actions menées par les Etats membres. Ainsi, des acteurs dans le domaine de la formation professionnelle peuvent bénéficier d'un co-financement communautaire pour des actions de mobilité, le développement de projets pilotes, de projets linguistiques ou bien encore d'outils de référence et de réseaux transnationaux.

En 2005, les actions de mobilité, qui offrent une occasion unique de se former ou de compléter sa formation professionnelle dans un autre pays de l'Europe, ont connu un succès particulier et 15 projets organisant des mesures de placement et d'échanges à l'attention de 160 stagiaires ont été subventionnés.

Au niveau des autres mesures, l'Agence nationale Leonardo da Vinci suit et gère le développement de 6 projets dit « pilotes », auxquels s'ajoute un projet « compétences linguistiques » sous l'appel à proposition 2005. Les responsables du programme Leonardo da Vinci ont par la suite intensifié leurs efforts afin de promouvoir le programme comme « laboratoire d'idées », permettant de développer de nouvelles approches pédagogiques dans la formation professionnelle. 11 promoteurs ont répondu à l'appel lancé en 2005 et présenté des pré-propositions de projets pilotes. Selon la procédure établie par la Commission Européenne, les meilleures propositions vont être sélectionnées en juin 2006.

Les préparations pour la nouvelle génération des programmes (2007-2013) ont débuté en 2005 et le ministère ensemble avec tous les acteurs concernés ont entamé les démarches nécessaires pour mettre en œuvre le programme intégré « life long learning » à partir de janvier 2007, ce qui signifie un rapprochement des différents programmes et actions européens dans le domaine de l'éducation et de la formation (Comenius, Erasmus, Grundtvig, Leonardo da Vinci, Europass, …).

17.4 LA COLLABORATION AVEC LE CONSEIL DE L'EUROPE

L'année 2005 a été une année importante pour les projets futurs du Conseil de l'Europe dont ceux du domaine de l'éducation.

En effet, du 16-17 mai 2005 a eu lieu, à Varsovie, le 3e Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Conseil de l'Europe dont la déclaration souligne l'importance d'une gestion démocratique de la diversité culturelle en Europe.

Cette idée force se retrouve dans les principaux projets du Comité directeur de l'Education qui portent sur :

* l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme
* la promotion du multilinguisme
* la formation des enseignants à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme

Dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme, le Conseil de l'Europe a organisé du 4 au 6 mai 2005 un Séminaire des ministres européens de l'éducation à Cracovie sur « L'Enseignement de la mémoire et le patrimoine culturel », auquel le Luxembourg était représenté.

Le Conseil de l'Europe avait déclaré l'année 2005 « L'année européenne de la citoyenneté par l'éducation ». Dans ce contexte, et d'ailleurs également dans celui de la Présidence du Luxembourg de l'UE, le Luxembourg a organisé deux événements majeurs, le Forum pour une Europe multiculturelle » (22 – 29 janvier 2005) qui a permis à des jeunes de différents pays européens de débattre de thèmes politiques, et le concours Europ@race, portant sur des sujets européens, et auquel ont participé une trentaine de classes de l'enseignement postprimaire luxembourgeois. Dans ce même contexte de « L'année européenne de la citoyenneté par l'éducation », le Luxembourg a mis sur pied un comité de coordination auquel participent des représentants des différents partenaires scolaires et qui réfléchit sur le rôle de ces partenaires dans une gestion démocratique de l'école.

Dans le cadre de la promotion du multilinguisme, le Conseil de l'Europe établit pour les pays demandeurs un profil de leur politique linguistique éducative. Un tel profil a été établi en 2005 pour le Luxembourg.

Dans le cadre de la formation des enseignants à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme, le Conseil de l'Europe a organisé, du 15 au 17 juin 2005, une conférence où l'allocution d'ouverture a été prononcée par Madame la Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle. Cette conférence a précédé le 4e Forum de Prague,

consacré également à la formation des enseignants, et dans la préparation duquel les représentants luxembourgeois ont joué une part active.

Finalement, il faut relever que le Luxembourg a assuré en 2005 la présidence du Comité directeur de l'Education et de son bureau.

18 LA RÉFORME DE L'ADMINISTRATION

18.1 LES SERVICES DE L'ÉTAT À GESTION SÉPARÉE

Au 1er janvier 2005, 18 lycées et le centre de logopédie ont opté pour le statut de service de l'État à gestion séparée. Soucieux de garantir un maximum de flexibilité aux établissements d'enseignement, le ministère a généralisé la gestion séparée aux lycées et lycées techniques à partir de 2006. Le personnel en charge du suivi comptable journalier a bénéficié d'une formation sur mesure; une assistance téléphonique et la mise en ligne d'une documentation technique et de conseils sont assurées par l'équipe d'accompagnement du projet.
A noter que les contrôles internes effectués dans les services en été 2005 n'ont pas donné lieu à des observations particulières.
Aussi le bilan à dresser à la fin de l'année 2005 est-il globalement encourageant, tant au niveau des résultats financiers acquis en fin d'exercice qu'au niveau de la collaboration des acteurs impliqués dans le projet.

18.2 L'AUTONOMIE ADMINISTRATIVE DES LYCÉES

Jusqu'à présent, les différentes composantes de l'organisation scolaire (l'organisation des leçons d'enseignement, les activités péri- et parascolaires, les mesures d'accompagnement des élèves et les tâches administratives) ont été validées séparément sur base des inscriptions et des prévisions pour l'année scolaire suivante.
Pour garantir aux établissements scolaires une plus grande flexibilité dans leur organisation, la logique du contingent de leçons a été introduite, en phase test, lors de la rentrée scolaire 2005/2006. Ainsi, chaque établissement scolaire s'est vu attribuer un contingent global de leçons dont la répartition a été laissée, sous quelques réserves, à la discrétion des écoles.
Le nombre de leçons mis à disposition dans le cadre du contingent est calculé en fonction du nombre d'élèves et des spécificités de l'école (taille, situation géographie, nombre et nature des formations offertes…). Ainsi, chaque année d'études est définie en termes d'un nombre théorique d'élèves par classe pour lesquels un nombre théorique de leçons d'enseignement est prévu par la grille d'horaires. Un facteur correcteur est appliqué à cette organisation théorique pour tenir compte des facteurs pratiques liés aux spécificités de l'école.
Vu son statut de test le ministère procédera, au courant de l'année scolaire 2005/06, à une évaluation - et le cas échéant à une adaptation - des différents paramètres et variables.

18.3 LA COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE

Soucieux d'informer le public de manière continue et coordonnée, le ministère poursuit la mise en œuvre d'une démarche de communication visant à tenir compte des besoins d'information de tous les partenaires. Tout comme les années précédentes, le département a, en 2005, régulièrement informé sur ses priorités, décisions et projets par le biais des trois moyens de communication usuels, à savoir : la communication par l'intermédiaire de la presse, la publication de brochures ou d'autres matériels d'information et la mise en ligne d'informations sur le site du ministère.

Outre les activités de communication régulières, 3 initiatives méritent d'être relevées plus particulièrement en 2005 :

EDUNEWS: lancement d'une nouvelle lettre d'information de l'Éducation nationale

En octobre 2005, le ministère a lancé EDUNEWS, une nouvelle lettre d'information destinée aux enseignants ainsi qu'à toutes les autres personnes qui s'intéressent à l'actualité de l'éducation nationale. EDUNEWS sera publié chaque trimestre scolaire et renseignera, en quelques pages seulement, sur les grands projets du ministère. La première édition était consacrée, entre autres, à l'élaboration du profil linguistique éducatif, l'introduction de la notion de compétences dans l'enseignement au Luxembourg et au projet de loi réformant l'enseignement primaire.

Mise en place d'un intranet au sein du ministère

Afin d'accélérer l'échange d'informations au sein du ministère et de permettre l'accès rapide de tous les collaborateurs aux documents et informations utiles, un intranet permettant de centraliser, de partager et d'exploiter des ressources et fichiers communs a été élaboré et mis en place fin 2005.

Formations continues en matière de communication

Dans le but d'optimiser l'efficacité des communications du ministère, 3 séances de formation continue ont été organisées en collaboration avec l'INAP, adaptées spécifiquement aux besoins du ministère,

18.4 L'INFORMATISATION DE LA GESTION

Le fichier des élèves de l'enseignement secondaire et secondaire technique, est devenu l'instrument de gestion des élèves pour les lycées, notamment avec la mise en place de la gestion des notes et l'édition des bulletins lors du premier trimestre 2004/2005.

L'outillage devant être complété, ceci a nécessité des ajouts fonctionnels pour le reste de l'année scolaire, plus particulièrement pour la gestion des promotions de fin d'année et la gestion des ajournements de la rentrée 2005/2006. Ces apports ont évité notamment des saisies doubles par les écoles, qui devaient jusque là fournir un fichier à part avec les promotions des élèves.

La réforme des critères de promotion de juillet 2005 pour l'enseignement secondaire et secondaire technique a eu des répercussions importantes sur le fichier des élèves, essentiellement au niveau de la détermination des résultats et des bulletins, et avec les mesures de remédiation. Elles ont été mises en place pour le premier trimestre 2005/2006. Il reste dans ce domaine encore à gérer les avis d'orientation et les propositions de promotion.

Les échanges au format électronique, permettant de réduire les demandes adressées aux lycées ou faciliter leur tâche, ont également été consolidés ou mis en place, en interne (autres services du ministère ou CTE, par exemple pour les accès MySchool ou la collecte d'informations sur les classes d'accueil) et avec l'extérieur: Caisse nationale des Prestations familiales (suppression du certificat de scolarité pour l'attribution des allocations), Ville de Luxembourg (attribution de bourses), CIE (accès au Registre national des personnes

physiques et morales), Ministère des Transports (provenance des élèves par lycée), communes (élèves sous obligation scolaire).

Dans la même logique, le système de gestion du Bac a été rapproché du fichier élèves, par l'échange électronique de différentes informations (par exemple les choix des épreuves de langue), évitant ainsi la redondance de saisie par les lycées.

Le système de gestion du Bac, dont le fonctionnement est désormais confirmé, a subi des améliorations mineures.

18.5 LE NOUVEAU SERVICE DES ÉQUIVALENCES

Depuis le 1er juin 2005 le citoyen luxembourgeois ou étranger peut s'adresser au ministère à un guichet unique avec sa demande de reconnaissance de ses diplômes, que ce soit pour une équivalence de son diplôme de fin d'études secondaires (BAC), de sa qualification professionnelle dans le domaine d'un métier ou d'une profession de santé ou socio-éducative, ou de son niveau d'études en vue de l'intégration dans le système scolaire luxembourgeois.

Les tâches du service sont les suivantes:
* assurer l'accueil et l'information du public en matière de reconnaissance de diplômes;
* préparer les reconnaissances de diplômes, certifications et qualifications étrangers;
* participer à la transposition en droit luxembourgeois de la future directive européenne concernant la reconnaissance des qualifications professionnelles;
* établir une documentation écrite et électronique des procédures de reconnaissance;
* établir une base de données concernant les diplômes étrangers permettant la détection de faux;
* informer le public sur les documents de l'Europass;
* représenter le ministère auprès d'autres administrations et auprès de la Commission des Communautés européennes en matière de reconnaissance des diplômes.

Le service a reçu et traité depuis sa mise en place plus de 2 500 demandes de reconnaissance de diplômes.

Le service collabore étroitement avec les services de l'enseignement primaire, de l'enseignement secondaire et secondaire technique, de la formation professionnelle et de la scolarisation des enfants étrangers.

18.6 L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

En 2004 ont été nommés les délégué-e-s à l'égalité entre femmes et hommes pour le ministère et ses différents services. Dès le début les délégué-e-s des services et de l'administration centrale ont décidé de collaborer étroitement et de coordonner leurs actions avec la cellule en compétences du genre du ministère.

Pour mieux cerner la situation et les besoins du personnel et identifier des besoins d'actions, une enquête auprès du personnel a été menée avec le soutien d'une société externe. Sur 151 personnes visées, 103 personnes ont participé.
L'enquête a porté sur l'organisation du travail, l'épanouissement professionnel et personnel, la charge de travail, la conciliation entre vie professionnelle et vie privée, les possibilités de carrière et l'accès à la carrière, les représentations au sujet de l'égalité entre femmes et hommes, les discriminations et le harcèlement au lieu de travail.

Les actions qui ont été entamées suite à l'évaluation de l'enquête et qui seront poursuivies en 2006;
élaboration d'une charte des valeurs permettant de réunir le personnel autours d'objectifs communs et de mieux utiliser les ressources disponibles;
amélioration du processus de communication interne;
élaboration d'un organigramme permettant d'augmenter la transparence des tâches, des structures de décision et des procédures administratives.

19 ANNEXES

19.1 TABLE ANALYTIQUE 2005 DES ACTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

Diplômes

Diplômes étrangers	Règlement grand-ducal du 4 avril 2005 pris en exécution de l'article 4 de la loi modifiée du 18 juin 1969 sur l'enseignement supérieur et l'homologation des titres et grades étrangers d'enseignement supérieur. Mém. A-44 du 11.4.2005, p. 737

Éducation différenciée

SREA	Loi du 10 août 2005 portant engagement à durée indéterminée du personnel du Service ré-éducatif ambulatoire (SREA). **(Doc. parl. 5395)** Mém. A-127 du 12.8.2005, p. 2209

Enseignement secondaire et secondaire technique

🗁 **Dispositions communes ES - EST**

Conseils de classe	Règlement grand-ducal du 14 juillet 2005 portant sur l'organisation du conseil de classe dans l'enseignement secondaire technique et l'enseignement secondaire. Mém. A-115 du 29.7.2005, p. 1956
Epreuves communes	Règlement grand-ducal du 14 juillet 2005 constituant les jurys des épreuves communes dans le cadre de l'évaluation des enseignements des lycées et des lycées techniques. Mém. A-116 du 29.7.2005, p. 1960
Promotion	Règlement grand-ducal du 14 juillet 2005 déterminant l'évaluation et la promotion des élèves de l'enseignement secondaire technique et de l'enseignement secondaire. Mém. A-115 du 29.7.2005, p. 1950

🗁 **Enseignement secondaire**

Examens de fin d'études - *Modalités*	Règlement grand-ducal du 14 juillet 2005 modifiant -le règlement grand-ducal modifié du 6 avril 2001 portant

	organisation de l'examen de fin d'études secondaires ; l-e règlement grand-ducal du 6 avril 2001 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires. Mém. A-124 du 10.8.2005, p. 2152
Examens de fin d'études - *Organisation*	Règlement grand-ducal du 14 juillet 2005 modifiant -le règlement grand-ducal modifié du 6 avril 2001 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires ; -le règlement grand-ducal du 6 avril 2001 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires. Mém. A-124 du 10.8.2005, p. 2152

🗁 **Enseignement secondaire technique**

Examens de fin d'études - *Modalités*	Règlement grand-ducal du 12 septembre 2005 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études du régime technique dans la division administrative et commerciale, la division des professions de santé et des professions sociales et la division technique générale de l'enseignement secondaire technique. Mém. A-155 du 20.9.2005, p. 2722
Grilles horaires	Règlement grand-ducal du 10 août 2005 fixant les grilles d'horaires, les coefficients des branches et des branches combinées, ainsi que les branches fondamentales du régime technique, du régime de la formation du technicien et du régime professionnel de l'enseignement secondaire technique. Mém. A-133 du 18.8.2005, p. 2282

<u>Établissements scolaires</u>

Lycée pilote	Loi du 25 juillet 2005 portant création d'un lycée-pilote. **(Doc. parl. 5434)** Mém. A-124 du 10.8.2005, p. 2156 *Republication : Mém. A-139, du 26.8.2005, p. 2478* Règlement grand-ducal du 10 août 2005 relatif au fonctionnement du lycée-pilote. Mém. A-139, du 26.8.2005, p. 2481
LTPES	Loi du 10 août 2005 portant création d'un Lycée technique pour professions éducatives et sociales. **(Doc. parl. 5338)** Mém. A-132 du 17.8.2005, p. 2278

<u>Formation des adultes</u>

Etudes ES - EST du soir	Règlement grand-ducal du 14 juillet 2005 modifiant le règlement grand-ducal du 21 décembre 2001 relatif à l'examen de fin d'études de l'enseignement secondaire en éducation des adultes. Mém. A-126 du 12.8.2005, p. 2198

<u>Formation professionnelle</u>

Apprentissage	Règlement grand-ducal du 1er juillet 2005 portant organisation de l'examen de fin d'apprentissage. Mém. A-101 du 13.7.2005, p. 1822

Personnel des écoles

Cadres du personnel	Loi du 29 juin 2005 fixant les cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique. **(Doc. parl. 5275)** Mém. A-95 du 8.7.2005, p. 1702

Professions de santé

Auxiliaire de vie	Règlement grand-ducal du 29 août 2005 portant organisation de la formation de l'auxiliaire de vie. Mém. A-147 du 6.9.2005, p. 2565

Vacances scolaires

Fixation	Règlement ministériel du 24 mars 2005 fixant les calendriers des vacances et congés scolaires pour les années scolaires 2005/2006, 2006/2007 et 2007/2008. Mém. A-44 du 11.4.2005, p. 736

19.2 LES PROJETS D'ÉCOLE

Depuis 1998, les communautés scolaires du préscolaire et du primaire ont la possibilité d'initier un projet d'innovation pédagogique, intitulé « Projet d'école ». Les expériences internationales et la recherche en éducation montrent que les projets d'innovation pédagogique constituent une entrée efficace pour développer la qualité au sein des communautés scolaires locales. Les projets ont des finalités et des envergures différentes et répondent toujours à des besoins locaux. Un groupe d'accompagnement réunissant des représentants du monde syndical, du ministère et des responsables des communes a été créé en 2005.

Les projets d'école actuellement en cours sont groupés thématiquement :

Promotion de la lecture et éducation culturelle :

« Freed um Liesen » à Lenningen. Lors des samedis de conte, les enfants expriment de façon créative ce qu'ils ont lu.

« Promotion de la lecture » à Ettelbrück. Les enseignants ont planifié d'installer une bibliothèque comme lieu de rencontre et d'échange dans leur école.

Transition éducation préscolaire/école primaire :

« Schoul ID » à Berchem vise le développement d'école, la promotion holistique et la coopération.
« Tutti-Frutti vun 3 – 6 Joer » à Wiltz organise des ateliers communs, une observation du développement d'enfants et élabore des cahiers de compétences.

Prévention de troubles de comportement :

« Classe espace » à Differdange. Les enfants agressifs et présentant des troubles de comportement sont pris en charge par une équipe pédagogique spécialisée.

« Co – ensemble – zesamen » à Weiswampach. Le projet vise une coopération intra- et inter-classes, la création d'une identité scolaire et le développement d'équipes.

« Projet prima!r » à Luxembourg. Des séances de formation pour les enseignants, les enfants et leurs parents abordent les thèmes suivants : les questions d'éducation, les compétences sociales et le développement émotionnel des enfants.

« Ale Lycée » à Esch sur Alzette promeut la holistique, la différenciation et l'éducation de la responsabilité sociale.

Découverte de la nature en vue d'un éveil aux sciences et d'une promotion du mouvement :

« Natur erliewen an der Schoul » à Lorentzweiler. Une évaluation du projet a lieu en collaboration avec l'Université du Luxembourg.

19.3 LES PROJETS D'ÉTABLISSEMENTS

L'année 2004-2005 a été caractérisée par la mise en œuvre de 16 projets d'établissement. 5 sont venus à échéance en juillet 2005**,** en l'occurrence le projet du Lycée Classique Diekirch, celui du Lycée Technique Agricole, du Lycée Technique des Arts et Métiers, du Lycée Technique Esch et celui du Lycée Technique Ettelbruck.

Le Lycée Technique Joseph Bech a terminé sa préphase en juillet 2005, c.-à-d. une année de préparation, pendant laquelle le groupe de pilotage s'est occupé de l'étude des réels besoins de son établissement, ainsi que de l'organisation des activités à entamer dès la rentrée en septembre 2005.

Pour l'année 2004-2005, un budget total de 398'363,50EUR a été alloué pour la mise en œuvre des projets d'établissements et 185 décharges hebdomadaires.

ÉTABLISSEMENT	INTITULÉ du PROJET et CONTENU
Lycée de Garçons Esch	Vers une école de la réussite Amélioration de l'apprentissage des langues et des sciences. Emploi de nouvelles méthodes pédagogiques. Promouvoir une école de la réussite fondée sur la motivation. Combattre toute sorte de minimalisme.
Lycée Technique Josy Barthel	Je suis donc j'agis Rendre visible l'évolution de chaque élève dans son processus d'apprentissage, à travers un portfolio reprenant également les activités parascolaires auxquelles les élèves participent.
Lycée Technique Esch	Avanti – Promouvoir une action éducative de qualité Assurer une orientation scolaire et professionnelle qui permette à l'élève de devenir un acteur à part entière d'un processus éducatif dont il est le centre. L'atteinte de cet objectif général oblige à revoir le rôle des enseignants et à susciter chez eux un investissement qui dépasse la simple transmission de connaissances.
Lycée Technique	

Ettelbruck	Accueil – Accompagnement – Autonomie des élèves L'objectif du projet est d'améliorer la qualité de l'orientation scolaire et professionnelle avec un meilleur accueil et accompagnement des élèves des cycles inférieur et moyen.
Athénée de Luxembourg	L'accompagnement de l'élève dans un projet : un travail d'équipe ? un travail interdisciplinaire ? Compétences clés du personnel enseignant : favoriser le travail en équipes, la mise en œuvre de projets interdisciplinaires, l'harmonisation des programmes.
Lycée Aline Mayrisch	FAR - Formation, Action et Recherche dans le cadre du projet éducatif du LAM Compétences clés du personnel enseignant : constitution d'équipes de projet assurant la mise en œuvre d'actions innovantes : ateliers de projet, code de vie, bulletins commentés, conseils de classes, redéfinition des services du SPOS. Département de recherche : prise en charge accrue des élèves.
Lycée Technique Nic Biever	Pour une meilleure orientation Orientation scolaire et professionnelle/compétences clés du personnel enseignant Amélioration de l'orientation au cycle inférieur, concertations et coordination entre les équipes pédagogiques, encadrement et soutien des élèves (tutorat).
Lycée Classique Diekirch	Le lycée comme lieu d'apprentissage et de vie Initiatives en vue de renforcer la cohérence entre les différents partenaires impliqués et de créer un climat scolaire favorable à des études réussies. Constitution d'ateliers s'articulant notamment autour des méthodes d'apprentissage, sciences et linguistique, portes du savoir, lecture, communication, économie et violence.
Lycée Technique Hôtelier Alexis Heck	La démarche qualité à l'école Amélioration de la qualité dans l'enseignement en développant des compétences transversales / esprit d'entreprise (d'initiative). Groupe cible : toute la communauté scolaire du LTHAH.
Lycée Technique des Arts et Métiers	Équipes pédagogiques au cycle moyen Créer dans chaque classe une entité scolaire formée par les enseignants et les élèves avec le but de créer une ambiance de classe favorable au travail régulier et assidu et de motiver les élèves à faire des efforts pour réussir l'année scolaire.
Lycée Technique Agricole	Elève et déjà entrepreneur L'objectif général du projet est la formation par la mini-entreprise. Groupe cible : les classes du cycle supérieur du LTA.
Lycée de Garçons Luxembourg	Tout lézard

	Ouverture de l'École au monde extra-scolaire. Développement des compétences transversales des élèves. L'objectif premier est de montrer que des élèves soutenus par les partenaires scolaires, sont capables de mobiliser des compétences nouvelles afin d'aboutir à un grand spectacle où tous les arts sont de la fête.
Lycée Hubert Clément Esch	Accueil, encadrement et accompagnement des élèves des classes de 7e . Amélioration de l'apprentissage des langues. Intégration ou encadrement d'élèves à besoins spécifiques. Le but est de combler les lacunes scolaires pour arriver à une base commune dans les connaissances linguistiques et scientifiques.
Lycée Robert Schuman Luxembourg	Meng Zukunft décidéieren ech Orientation scolaire et professionnelle. Emploi de nouvelles méthodes pédagogiques. L'objectif est de faire prendre davantage conscience aux élèves qu'ils sont les vrais acteurs de leur orientation en les aidant à leur faire découvrir très tôt leurs aptitudes et intérêts pour une ou plusieurs branches précises.
Lycée Technique Joseph Bech Grevenmacher	Qualität durch Selbstverantwortung L'objectif principal est d'atteindre une efficience optimale au sein de l'école. Ceci, en favorisant la créativité, l'esprit d'entreprise, en développant le sens des responsabilités, et en favorisant la communication et la coopération entre les partenaires scolaires impliqués.
Lycée Technique pour Professions de Santé	La Santé au LTPS Cultiver un environnement qui favorise le bien-être de tous les acteurs de la communauté scolaire avec le but de développer "l'esprit santé"; notamment auprès des futurs professionnels de la santé afin de les sensibiliser à organiser ou à participer à des actions de promotion ou d'évaluation de la santé, tel que le prévoit la réglementation portant sur l'exercice de ces professions.

Nouveaux projets 2005-2006

Le Lycée Classique Echternach a entamé sa première année de mise en œuvre en septembre 2005.

Préphase 2005-2006

Un seul établissement a un « pé » en préphase durant l'année scolaire 2005-2006.

Lycée Technique Ettelbruck	ComETT L'objectif est d'améliorer les résultats scolaires par la mise en œuvre de techniques éducatives et d'approches méthodologiques diversifiées permettant d'augmenter la motivation des élèves, de remédier à leurs déficits et d'offrir aux plus doués des activités complémentaires. Un aspect important est caractérisé par le développement de compétences diverses des élèves ainsi que la familiarisation avec les technologies de pointe.

19.4 LES PUBLICATIONS DU MINISTÈRE

19.4.1 Les manuels scolaires

Le ministère publie 17 manuels et cours pour l'éducation préscolaire, 180 pour l'enseignement primaire et 128 pour l'enseignement post-primaire (dont 8 nouveaux manuels au cours de l'année 2005).

19.4.2 Les questions d'examen

Une brochure décrivant l'organisation générale de l'examen ainsi que la nature des épreuves des différentes branches a été remise à tous les élèves se préparant aux examens de fin d'études secondaires et de fin d'études secondaires techniques.
Deux publications, dont une pour le secondaire et une pour le secondaire technique, ont été consacrées aux questions d'examen posées à la session antérieure. Les publications ont été remises au personnel enseignant abonné à ces publications.
Des tirés à part ont été imprimés pour les élèves des classes de fin d'études de l'enseignement secondaire et secondaire technique (régime technique).
Les élèves se préparant aux examens de technicien et de fin d'apprentissage ont pu se procurer les questions d'examen sur demande.

19.4.3 Les « Horaires et Programmes » et "Liste des manuels"

Pour la rentrée scolaire 2005/2006, les "Horaires et Programmes" de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique ainsi que la "Liste des manuels" ont pu être consultés sur le site internet du ministère.

19.4.4 Le Courrier de l'Éducation Nationale

Le " Courrier de l'Éducation Nationale" paraît en 3 séries différentes:

Séries	N° édités	Titre
Partie générale	11	Courrier A
Questions d'examen	2	Voir 19.4.2.
Numéros spéciaux	9	"Schoulsportdag 2005" Lettre circulaire de printemps Nominations du personnel enseignant, liste 1 Nominations du personnel enseignant, liste 2 Concerts éducatifs 2005-2006 RESISTENZ – Ass Wourecht dat wat bleift? Les orientations pour la formation des instituteurs et institutrices. Certificat de perfectionnement. Hans Christian Andersen

Le Courrier de l'Éducation Nationale – « partie générale », et « numéraux spéciaux » - peut être consulté sur le serveur web du ministère.

19.4.5 Autres publications

Au courant de l'année 2005 ont notamment paru les publications suivantes:

SCRIPT	
Formation continue	vol. 2 : enseignement secondaire et secondaire technique : fiches descriptives : 2e semestre 2004-2005 vol. 1 : éducation précoce et préscolaire, enseignement primaire, enseignement secondaire et secondaire technique, éducation différenciée : fiches descriptives : 1er semestre 2005-2006 La formation continue des enseignants du préscolaire et du primaire Cours du soir pour adultes
Innovation pédagogique	Team teaching Wer ? Wie ? Was ? – Sachtexte Analyse des Klassenwiederholens Die standardisierten Prüfungen zum Abschluss der Primarschule Perspektiven der Deutschdidaktik Les cahiers de l'évaluation Projet Bourscheid + Charta Brochure PAQS
Statistiques	Les chiffres clés de l'Éducation nationale : statistiques et indicateurs 2003-2004 Dépliants – L'enseignement luxembourgeois en chiffres Diplômes et certifications – Statistiques globales 2003/2004 Enseignement secondaire général 2003/2004 L'enseignement secondaire technique 2003/2004 Enseignement préscolaire, primaire et éducation différenciée 2003/2004 Enseignement préscolaire, primaire et éducation différenciée 2004/2005 Das Wohlbefinden der Jugendlichen in Luxemburg 5.+6. Klasse / Grundschule Das Wohlbefinden der Jugendlichen in Luxemburg im internationalen Vergleich Das Wohlbefinden der Jugendlichen in Luxemburg
CPOS	
	Le chemin de l'orientation La division supérieure de l'enseignement secondaire Que faire après la 9e CPOS News Le reflexe formation Was tun nach dem 6ten Schuljahr ? Lernen mit Erfolg
Autres	
	Recueil de législation Carnet de stage Dossier d'information T2CM et T3CM Fiches d'activités T2CM Brochures OSNA (op der Sich no Aarbecht) Dépliants classes RLS Affiche: Théâtre Jeune Public Carnets de liaison Code de l'éducation – mise à jour Dépliants: Objectif réussite Dépliants CASNA Affiches: Schoulsportdaag Affiches: QUIZOPOLIS – my school Newsletter – my school Jeunesse musicale Apprenons ensemble Affiches: COMENIUS

	EDUNEWS – Le trimestriel de l'éducation Calendrier SOCRATES Troubles de l'apprentissage Mon livre préféré

19.5 ORGANISMES ET GROUPES DE TRAVAIL INTERNATIONAUX DANS LESQUELS LE MINISTÈRE EST REPRÉSENTÉ

19.5.1 OCDE

Comité de l'Éducation

CERI (Centre for Educational Research and Innovation)

ENSI (Environment and School Initiatives)

INES (International Indicators of Educational Systems) :
National coordinator
Technical group
Network A : Compétences, équité, « life skills », PISA
BPC (Board of Participating Countries) PISA
Network B : Transition, Lifelong Learning, retours d'investissement dans le capital humain
Network C : Enseignants et curricula ; processus scolaires

Special needs : Besoins spécifiques

19.5.2 UNION EUROPÉENNE

EUROSTAT
Focal points
Education and Training Statistics
VET – group (Vocational and Educational Training)
Collecte UOE (UNESCO, OCDE, EUROSTAT)
LFS (Labour Force Survey)
CVTS 2 (Continuing Vocational Training Survey 2)

EURYDICE
Unité luxembourgeoise d'Eurydice

COMITÉ DE L'ÉDUCATION

GROUPES D'EXPERTS CONSEILLANT LA COMMISSION :
Développement des compétences nécessaires dans la société de la connaissance (objectifs : Développer les compétences nécessaires dans la société de la connaissance ; développer l'esprit d'entreprise ; améliorer la connaissance des langues étrangères)
Data Needs of the European Union in the Field of Indicators on Teachers
SGIB (Standing Group on Indicators and Benchmarks) : Groupe d'experts sur les indicateurs et les niveaux e référence

GROUPE DE COORDINATION DU PROCESSUS DE COPENHAGUE
GROUPE DE TRAVAIL « TRANSPARENCE »

FORMATION PROFESSIONNELLE AU NIVEAU DE L'UNION EUROPÉENNE
PAN (Plan d'Action National) Comité de Coordination Tripartite

PROGRAMMES EUROPÉENS :
SOCRATES :
Steering Committee
Programmes ARION, COMENIUS, GRUNDTVIG, et LINGUA
European Schoolnet
Netdays
Safeborders

LEONARDO
Comité
Comité consultatif pour la formation professionnelle
Directeurs généraux de la formation professionnelle

EUROPEAN NETWORK OF HEALTH PROMOTING SCHOOLS

EUROPEAN BANK of ANCHOR ITEMS for FOREIGN LANGUAGE SKILLS (EBAFLS)

19.5.3 CONSEIL DE L'EUROPE :

CD-ED (Comité Directeur de l'Éducation ; vice-présidence)
CELV (Centre européen de langues vivantes de Graz)
Correspondant national pour l'éducation à la citoyenneté
Comité des droits de l'homme
bourses CDCC : Agence de liaison nationale

19.5.4 ÉCOLES EUROPÉENNES

Conseil Supérieur
Comité administratif et financier
Inspecteur de l'Enseignement primaire
Inspecteur de l'Enseignement secondaire

IEA (International association for the Evaluation of Educational Achievement)

NETWORK OF EUROPEAN POLICY ADVISERS
(ancien Réseau européen des responsables des politiques d'évaluation des systèmes éducatifs)

FREREF
(Fondation des Régions Européennes pour la Recherche en Éducation et en Formation)

19.6 LA POPULATION SCOLAIRE

19.6.1 Les élèves de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et spécial

Ordre d'enseignement	**2000/01**	**2001/02**	**2002/03**	**2003/04**	**2004/05**
Éducation précoce	2377	2802	3093	3088	3410
Éducation préscolaire	10706	10850	10896	10412	10441

Enseignement primaire (1re-6e année d'études)	30893	31643	31751	32187	32586
Enseignement spécial	385	320	253	269	254
Total	44361	45615	45993	45956	46691

Éducation préscolaire

		2000/01	**2001/02**	**2002/03**	**2003/04**	**2004/2005**
Éducation préscolaire	Masculin	5502	5594	5572	5280	5410
	Féminin	5204	5256	5324	5132	5031

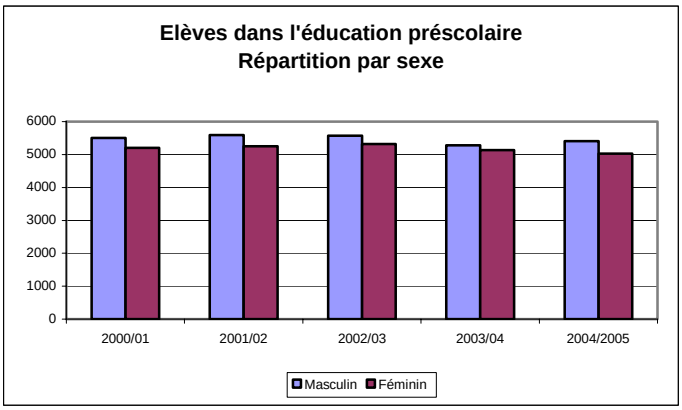

Enseignement primaire

		2000/01	**2001/02**	**2002/03**	**2003/04**	**2004/05**
Ens. primaire (1re-6e)	Masculin	15833	16251	16285	16485	16635
	Féminin	15060	15392	15466	15702	15951
Redoublants	Masculin	915	937	922	855	853
	Féminin	593	612	661	635	644

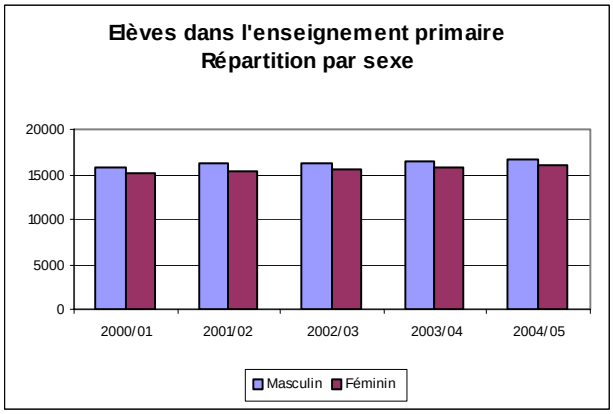

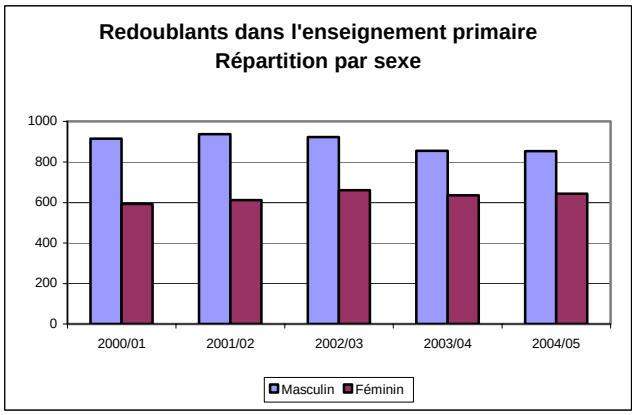

Enseignement spécial

		2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05
Enseignement spécial	Masculin	218	181	144	148	162
	Féminin	167	139	109	121	92

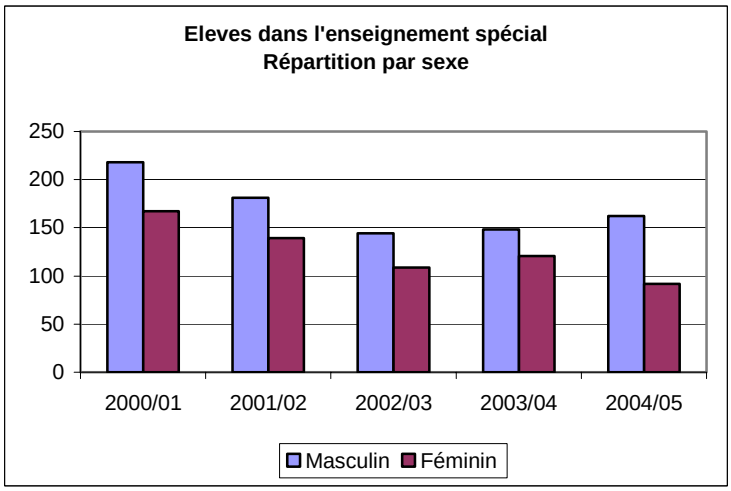

19.6.2 Les élèves de l'éducation différenciée

		2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05
Education différenciée	Masculin	442	477	432	451	443
	Féminin	258	269	262	267	263

*) seulement élèves scolarisés et soumis à l'obligation scolaire. Les activités ambulatoires n'y sont pas incluses

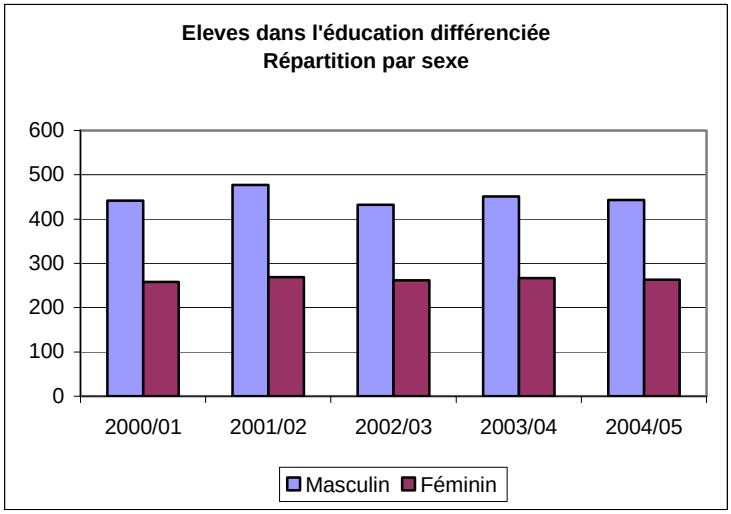

19.6.3 Les élèves de l'enseignement secondaire
(enseignement public et enseignement privé subventionné)

Année	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06
Effectif total	9942	9963	10316	10626	11164
Variations (en %)	+0,8%	+0,2%	+3,5%	+3,0%	+5,1%
Masculin	4372	4358	4528	4626	4949
Féminin	5570	5605	5788	6000	6215

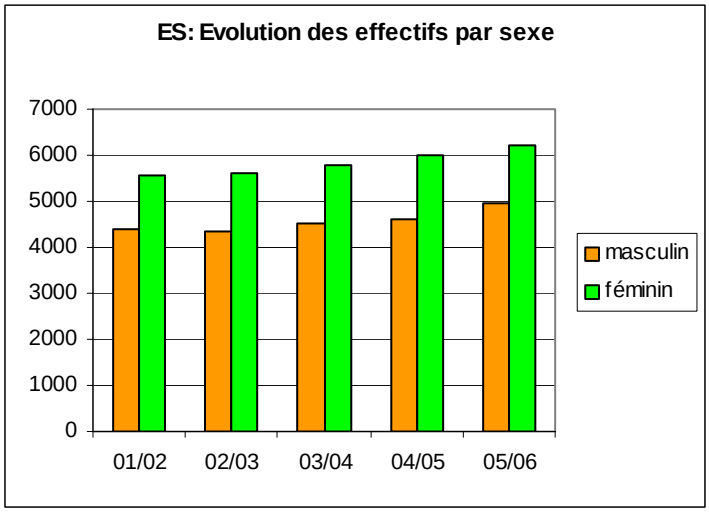

Les voies de formation choisies:

a) choix de l'enseignement en classe de 6e:

Section / Année	02/03		03/04		04/05		05/06	
Classique	284	(16,6%)	275	(15,8%)	269	(15,4%)	310	(17,1%)
Moderne	1424	(83,4%)	1466	(84,2%)	1474	(84,6%)	1502	(82,9%)

Total	**1708**		**1741**		**1743**		**1812**	

b) choix de l'enseignement en classe de 6e par sexe:

	05/06	**masculin**	**%**	**féminin**	**%**
Classique	310	121	15,0%	189	(18,7%)
Moderne	1502	683	85,0%	819	(81,3%)
Total	**1812**	**804**	**100%**	**1008**	**100%**

c) choix de la section en classe de 2e:

Année / **Section**	**02/03**	**%**	**03/04**	**%**	**04/05**	**%**	**05/06**	**%**
A					190	15,7%	207	15,5%
A1	152	12,3%	166	13,8%				
A2	316	25,6%	334	27,7%				
B	141	11,4%	123	10,2%	112	9,3	126	9,4%
C	232	18,8%	248	20,6%	257	21,2%	345	25,8%
D	222	18,0%	190	15,8%	193	15,9%	214	16,0%
E	151	12,2%	116	9,6%	133	11,0%	115	8,6%
F	19	1,5%	27	2,2%	23	1,9%	28	2,1%
G					302	25,0%	301	22,5%
Total	**1233**	**100%**	**1204**	**100%**	**1210**	**100%**	**1336**	**100%**

d) choix de la section en classe de 2e par sexe:

Section	**05/06**	**masculin**	**%**	**féminin**	**%**
A	207	48	23,2%	159	76,8%
B	126	86	68,3%	40	31,7%
C	345	147	42,6%	198	57,4%
D	214	124	57,9%	90	42,1%
E	115	17	14,8%	98	85,2%
F	28	9	32,1%	19	67,9%
G	301	145	48,2%	156	51,8%
Total	**1336**	**576**	**43,1%**	**760**	**56,9%**

e) choix de la section en classe de 3e:

Année / **Section**	**03/04**	**%**	**04/05**	**%**	**05/06**	**%**
A	193	15,5%	222	15,8%	272	18,5%
B	126	10,1%	137	9,7%	132	9,0%
C	265	21,3%	367	26,1%	372	25,3%
D	205	16,4%	224	15,9%	221	15,1%
E	134	10,7%	123	8,7%	152	10,4%
F	22	1,8%	23	1,6%	36	2,4%
G	301	24,2%	311	22,1%	283	19,3%
Total	**1246**	**100%**	**1407**	**100%**	**1468**	**100%**

f) choix de la section en classe de 3e par sexe:

Section	05/06	masculin	%	féminin	%
A	272	69	25,4%	203	74,6%
B	132	94	71,2%	38	28,8%
C	372	183	49,2%	189	50,8%
D	221	132	59,7%	89	40,3%
E	152	26	17,1%	126	82,9%
F	36	13	36,1%	23	63,9%
G	283	135	47,7%	148	52,3%
Total	**1468**	**652**	**44,4%**	**816**	**55,6%**

19.6.4 Les élèves de l'enseignement secondaire technique
(enseignement public & enseignement privé subventionné)

ELEVES DANS L'EST	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06
Total cycle inférieur	10294	10535	10835	11212	11215
Total régime technique	4323	4336	4305	4403	4410
Total formation de technicien	2732	2869	2792	3102	3202
Total CATP	3591	3641	3615	3879	3919
Total CITP	320	360	308	372	319
Total CCM	338	352	349	371	320
Total EST	**21598**	**22093**	**22204**	**23339**	**23385**

Les chiffres pour les années scolaires 2004/2005 et 2005/2006 sont les données pour la rentrée scolaire.

ELEVES DANS L'EST 05/06	TOTAL	masculin	%	féminin	%
Total cycle inférieur	11215	5991	53,4%	5224	46,6%
Total régime technique	4410	1745	39,6%	2665	60,4%
Total formation de technicien	3202	1883	58,8%	1319	41,2%
Total CATP	3919	2277	58,1%	1642	41,9%
Total CITP	319	215	67,4%	104	32,6%
Total CCM	320	219	68,4%	101	31,6%
Total EST	**23385**	**12330**	**52,7%**	**11055**	**47,3%**

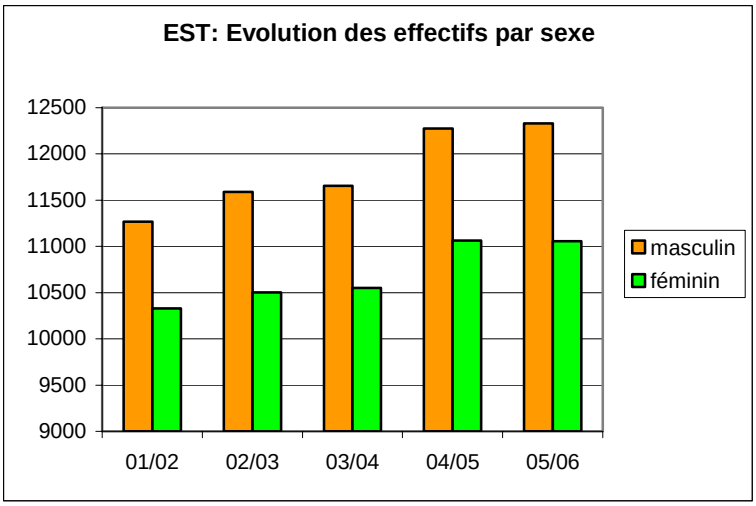

Cycle inférieur	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06
Régime préparatoire modulaire	2269	2350	2256	2208	2179
Accueil			57	152	153
7e ST / ST ADAPT	2540	2577	2214	2014	2023
7e d'intégration	54	62	71	70	56
7e projet			451	611	517
8e théorique	1583	1676	1705	1413	1338
8e polyvalente	723	856	901	796	685
8e d'intégration	139	78	105	131	138
8e projet				441	596
9e théorique	1472	1532	1522	1690	1438
9e polyvalente	809	817	935	989	853
9e pratique	509	456	494	525	592
9e d'intégration	196	131	124	172	201
9e projet					446
Total cycle inférieur	**10294**	**10535**	**10835**	**11212**	**11215**

Cycles moyen et supérieur	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06
Régime technique					
Division technique général					
GE	1002	1020	976	998	993
GI			38	42	35
Division administrative et commerciale	1743	1743	1718	1694	1635
Division des prof. de santé et sociales					
Cycle moyen (10e / 11e)	613	613	662	668	737
Infirmier + ATM (12e - 14e)	476	397	323	347	364
Educateur (12e - 14e)	489	563	588	654	646
Total régime technique	**4323**	**4336**	**4305**	**4403**	**4410**

Régime de la formation de technicien	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06
Division administrative et commerciale	1252	1401	1428	1605	1603
Division agricole					
Section agricole	62	59	47	46	54
Section horticole	34	23	23	24	23
Section environnement naturel	56	46	70	74	71
Division artistique	272	268	225	243	243
Division chimique	33	38	35	46	56
Division électronique	307	294	267	312	350
Division génie civil	209	202	209	240	290
Division hôtelière et touristique	82	58	68	69	88
Division informatique	285	314	293	307	292
Division mécanique					
section mécanique automobile	48	38	35	47	37
section mécanique générale	92	128	92	89	95
Total formation de technicien	**2732**	**2869**	**2792**	**3102**	**3202**

Régime professionnel	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06
Apprentissage CATP					
Section employé de bureau	702	805	793	768	779
Section vente	406	380	332	324	331
Section informatique	36	54	64	63	47
Section décorateur	20	21	22	19	11
Section bureau de voyage	72	56	39	35	25
Section métiers de l'électricité	494	489	468	541	496
Section mécanicien	193	189	191	182	189
Section mécanicien auto	203	156	163	173	196
Section mécatronicien			43	66	71
Section peintre	37	36	41	43	41
Section bâtiment / dess. en bât.	74	70	55	73	77
Section serrurier	35	26	25	30	32
Section installateur chauffage	57	64	56	93	84
Section installateur sanitaire	22	8	5	1	1
Section métiers du bois	143	134	116	80	123
Section métiers de la toiture	22	22	20	25	20
Section habillement	3	1	2	1	2
Section coiffure	177	169	168	177	176
Section boulanger / pâtissier	37	37	41	47	43
Section boucher / charcutier	6	5	8	10	10
Section débosseleur / carrossier	35	38	43	71	90
Section opticien	31	21	21	21	19
Section métiers du livre	42	44	24	17	18
Section cuisinier	73	71	52	69	80
Section garçon / serveuse	7	11	7	9	10
Section traiteur	9	10	3	2	10
Section hôtelier / restaurateur	149	135	129	137	156
Section agricole	23	36	45	38	33
Section horticole	87	96	118	130	113
Section forêt / environnement	32	38	27	28	39
Section machines agricoles	23	25	25	27	30

Section auxiliaires-économes de vie	69	63	97	128	154
Section aide-soignant	170	206	240	332	337
Section assistant en pharmacie	18	33	42	26	18
Section esthéticienne	15	24	27	28	21
Section mécanicien dentaire	4	3	3	7	6
Section photographe	6	7	8	9	6
Section peintre voiture	11	7	3	4	2
Section mécanicien d'avion	17	22	18	16	18
Section tapissier	2	1	0	1	1
Section instructeur auto	4	12	22	23	0
Section instructeur de natation	20	10	7	3	0
Section sérigraphie	1	1	1	1	0
Section parqueteur	1	0	0	0	3
Divers non répertoriés	3	5	1	1	1
Total CATP	**3591**	**3641**	**3615**	**3879**	**3919**

CITP	**01/02**	**02/03**	**03/04**	**04/05**	**05/06**
Section électricité	84	73	53	56	45
Section mécanique auto	55	57	53	56	43
Section vente alimentation	97	122	155	184	154
Section installateur chauffage	54	44	37	28	28
Section garçon / serveuse	4	10	0	8	11
Section cuisinier	19	33	0	34	32
Section installateur sanitaire	7	21	10	6	6
Total CITP	**320**	**360**	**308**	**372**	**319**

CCM	**01/02**	**02/03**	**03/04**	**04/05**	**05/06**
Section boulanger	15	18	20	21	15
Section boucher	6	13	14	10	10
Section habillement	2	0	3	1	1
Section coiffure	106	122	110	123	99
Section horticole	58	60	57	71	58
Section carrosserie	40	36	43	45	51
Section peinture	56	54	58	59	44
Section bâtiment	24	27	22	16	19
Section couvreur	12	9	14	15	12
Section tapissier	1	0	1	2	0
Section peintre voiture	14	12	7	8	10
Divers	4	1	0	0	1
Total CCM	**338**	**352**	**349**	**371**	**320**
Total régime professionnel	**4249**	**4353**	**4272**	**4622**	**4558**

Les effectifs de l'enseignement secondaire technique par sexe / 2005/2006
(enseignement public & enseignement privé subventionné)

Cycle inférieur	**TOTAL**	**masculin**	**%**	**féminin**	**%**
Régime prép. modulaire	2179	1337	61,4%	842	38,6%
Accueil	153	79	51,6%	74	48,4%
7e ST / ST ADAPT	2023	977	48,3%	1046	51,7%
7e d'intégration	56	29	51,8%	27	48,2%
7e projet	517	333	64,4%	184	35,6%
8e théorique	1338	632	47,2%	706	52,8%
8e polyvalente	685	341	49,5%	348	50,5%
8e d'intégration	138	68	49,3%	70	50,7%
8e projet	596	372	62,4%	224	37,6%
9e théorique	1438	662	46,0%	776	54,0%
9e polyvalente	853	464	54,4%	389	45,6%
9e pratique	592	334	56,4%	258	43,6%
9e d'intégration	201	89	45,5%	112	54,5%
9e projet	446	276	61,9%	170	38,1%
Total cycle inférieur	**11215**	**5991**	**53,4%**	**5224**	**46,6%**

Cycles moyen et supérieur	**TOTAL**	**masculin**	**%**	**féminin**	**%**
Régime technique					
Division technique général					
GE	993	724	72,9%	269	27,1%
GI	35	30	85,7%	5	14,3%
Division admin. et comm..	1635	660	40,4%	975	59,6%
Division des prof. de santé et sociales					
Cycle moyen (10e / 11e)	737	133	18,0%	604	82,0%
Infirmier + ATM (12e - 14e)	364	86	23,6%	278	76,4%
Educateur (12e - 14e)	646	112	17,3%	534	82,7%
Total régime technique	**4410**	**1745**	**39,6%**	**2665**	**60,4%**

formation de technicien	**TOTAL**	**masculin**	**%**	**féminin**	**%**
Division administrative	1603	673	42,0%	930	58,0%
Division agricole					
Section agricole	54	41	75,9%	13	24,1%
Section horticole	23	6	26,1%	17	73,9%
Section environ. naturel	71	61	85,9%	10	14,1%
Division artistique	243	78	32,1%	165	67,9%
Division chimique	56	30	53,6%	26	46,4%
Division électronique	350	346	98,9%	4	1,1%
Division génie civil	290	218	75,2%	72	24,8%

Division hôtel. et touristique	88	31	35,2%	57	64,8%
Division informatique	292	270	92,5%	22	7,5%
Division mécanique					
mécanique automobile	37	37	100%	0	0,0%
mécanique générale	95	92	96,8%	3	3,2%
formation de technicien	**3202**	**1883**	**58,8%**	**1319**	**41,2%**

Régime professionnel	**TOTAL**	**masculin**	**%**	**féminin**	**%**
Apprentissage CATP					
Section employé de bureau	779	300	38,5%	479	61,5%
Section vente	331	128	38,7%	203	61,3%
Section informatique	47	43	91,5%	4	8,5%
Section décorateur	11	7	63,6%	4	36,4%
Section bureau de voyage	25	3	12,0%	22	88,0%
Section métiers de l'électricité	496	480	96,8%	16	3,2%
Section mécanicien	189	178	94,2%	11	5,8%
Section mécanicien auto	196	188	95,9%	8	4,1%
Section mécatronicien	71	70	98,6%	1	1,4%
Section peintre	41	29	70,7%	12	29,3%
Section bâtiment / dess. en bât.	77	63	81,8%	14	18,2%
Section serrurier	32	30	93,8%	2	6,2%
Section installateur chauffage	84	84	100%	0	0,0%
Section installateur sanitaire	1	1	100%	0	0,0%
Section métiers du bois	123	115	93,5%	8	6,5%
Section métiers de la toiture	20	18	90,0%	2	10,0
Section habillement	2	0	0,0%	2	100%
Section coiffure	176	17	9,7%	159	90,3%
Section boulanger / pâtissier	43	29	67,4%	14	32,6%
Section boucher / charcutier	10	9	90,0%	1	10,0%
Section débosseleur / carrossier	90	86	95,6%	4	4,4%
Section opticien	19	5	26,3%	14	73,7%
Section métiers du livre	18	14	77,8%	4	22,2%
Section cuisinier	80	56	70,0%	24	30,0%
Section garçon / serveuse	10	3	30,0%	7	70,0%
Section traiteur	10	4	40,0%	6	60,0%
Section hôtelier / restaurateur	156	78	50,0%	78	50,0%
Section agricole	33	28	84,8%	5	15,2%
Section horticole	113	56	49,6%	57	50,4%
Section forêt / environnement	39	37	94,9%	2	5,1%
Section machines agricoles	30	29	96,7%	1	3,3%
Section auxiliaires de vie	154	10	6,5%	144	93,5%
Section aide-soignant	337	47	13,9%	290	86,1%
Section assistant en	18	2	11,1%	16	88,9%

pharmacie					
Section esthéticienne	21	0	0,0%	21	100%
Section mécanicien dentaire	6	3	50,0%	3	50,0%
Section photographe	6	3	50,0%	3	50,0%
Section peintre voiture	2	2	100%	0	0,0%
Section mécanicien d'avion	18	17	94,4%	1	5,6%
Section tapissier	1	1	100%	0	0,0%
Section sérigraphie	0	0	0,0%	0	0,0%
Section parqueteur	3	3	100%	0	0,0%
Divers non répertoriés	1	1	100%	0	0,0%
Total CATP	**3919**	**2277**	**58,1%**	**1642**	**41,9%**

CITP	**TOTAL**	**masculin**	**%**	**féminin**	**%**
Section électricité	45	45	100%	0	0,0%
Section mécanique auto	43	42	97,7%	1	2,3%
Section vente alimentation	154	60	39,0%	94	61,0%
Section installateur chauffage	28	28	100%	0	0,0%
Section garçon / serveuse	11	6	54,5%	5	45,5%
Section cuisinier	32	28	87,5%	4	12,5%
Section installateur sanitaire	6	6	100%	0	0,0%
Total CITP	**319**	**215**	**67,4%**	**104**	**32,6%**

CCM	**TOTAL**	**masculin**	**%**	**féminin**	**%**
Section boulanger	15	15	100%	0	0,0%
Section boucher	10	10	100%	0	0,0%
Section habillement	1	1	100%	0	0,0%
Section coiffure	99	7	7,1%	92	92,9%
Section horticole	58	50	86,2%	8	13,8%
Section carrosserie	51	51	100%	0	0,0%
Section peinture	44	43	97,7%	1	2,3%
Section bâtiment	19	19	100%	0	0,0%
Section couvreur	12	12	100%	0	0,0%
Section tapissier	0	0	0,0%	0	0,0%
Section peintre voiture	10	10	100%	0	0,0%
Divers	1	1	100%	0	0,0%
Total CCM	**320**	**219**	**68,4%**	**101**	**31,6%**
Total régime professionnel	**4558**	**2711**	**59,5%**	**1847**	**40,5%**

19.7 L'ORIENTATION DES ÉLÈVES ET LES RÉSULTATS AUX EXAMENS

19.7.1 L'admission des élèves en classe de 7e de l'enseignement postprimaire

Année	**élèves en 6e**	**admis en 7e d'orient.**	admis en 7e ST	admis en 7e MO	redoublement de la 6e
1997/98	3895	1534 (39,4 %)	2070 (53,1%)	283 (7,3%)	8 (0,2%)
1998/99	4143	1652 (39,9%)	2136 (51,6%)	347 (8,4%)	8 (0,2%)
1999/00	4181	1709 (40,9%)	2164 (51,8%)	302 (7,2%)	6 (0,1%)
2000/01	4311	1705 (39,5%)	2250 (52,2%)	344 (8,0%)	12 (0,3%)
2001/02	4528	1711 (37,8%)	2444 (54,0%)	351 (7,7%)	22 (0,5%)
2002/03	4571	1756 (38,4%)	2456 (53,7%)	317 (6,9%)	42 (0,9%)
2003/04	4614	1779 (38,6%)	2454 (53,2%)	337 (7,3%)	44 (1,0%)
2004/05	4623	1975 (42,7%)	2319 (50,2%)	295 (6,4%)	34 (0,7%)

19.7.2 Les résultats de l'examen de fin d'études

Enseignement secondaire

Année	**00/01**		**01/02**		**02/03**		**03/04**		**04/05**	
Admis	1071	(87,9%)	1058	(86,7%)	1041	(86,6%)	1140	(89,2%)	1092	(88,2%)
Refusés	147	(12,1%)	162	(13,3%)	161	(13,4%)	138	(10,8%)	146	(11,8%)
Total	**1218**		**1220**		**1202**		**1278**		**1238**	

Mentions

Année	**00/01**	**01/02**	**02/03**	**03/04**	**04/05**
Très bien	9,5%	9,2%	10,5%	12,1%	9,7%
Bien	45,7%	47,2%	47,4%	46,5%	49,2%
Assez bien	32,7%	34,3%	32,8%	33,4%	31,3%
Satisfaisant	12,1%	9,4%	9,4%	8,0%	9,8%

Par sexe

2004/05	**masculin**		**féminin**	
	nombre	%	nombre	%
Admis	440	84,5%	652	90,9%
Refusés	81	15,5%	65	9,1%
Total	**521**	**42,1%**	**717**	**57,9%**

Enseignement secondaire technique - Régime technique

Année	**00/01**		**01/02**		**02/03**		**03/04**		**04/05**	
Admis	692	(78,7%)	610	(77,8%)	699	(79,5%)	709	(78,7%)	779	(81,0%)
Refusés	187	(21,3%)	174	(22,2%)	180	(20,5%)	192	(21,3%)	183	(19,0%)
Total	**879**		**784**		**879**		**901**		**962**	

Mentions

Année	**00/01**	**01/02**	**02/03**	**03/04**	**04/05**
Très bien	6,6%	6,2%	7,9%	8,2%	5.5%
Bien	50,9%	52,0%	57,1%	48,5%	49,9%
Assez bien	26,5%	26,1%	24,2%	33,1%	31,8%
Satisfaisant	16,0%	15,7%	10,9%	10,2%	12,7%

Par sexe

2004/05	**Masculin**		**féminin**	
	nombre	%	nombre	%
Admis	290	75,3%	489	84,7%
Refusés	95	24,7%	88	15,3%
Total	**385**	**40,0%**	**577**	**60,0%**

Enseignement secondaire technique - Régime de la formation de technicien

Résultats

Année	**00/01**		**01/02**		**02/03**		**03/04**		**04/05**	
Admis	383	(78,6%)	396	(77,3%)	390	(73,9%)	372	(73,1%)	454	(79,0%)
Refusés	104	(21,4%)	116	(22,7%)	138	(26,1%)	137	(26,9%)	121	(21,0%)
Total	**487**		**512**		**528**		**509**		**575**	

Mentions

Année	**00/01**	**01/02**	**02/03**	**03/04**	**04/05**
Très bien	2,9%	2,3%	2,6%	2,4%	3,1%
Bien	46,7%	41,2%	52,8%	50,5%	50,7%
Assez bien	32,4%	33,3%	31,0%	31,2%	33,7%
Satisfaisant	18,0%	23,2%	13,6%	15,9%	12,5%

Par sexe

2004/05	**masculin**		**féminin**	
	nombre	%	nombre	%
Admis	258	76,6%	196	82,4%
Refusés	79	23,4%	42	17,6%
Total	**337**	**58,6%**	**238**	**41,4%**